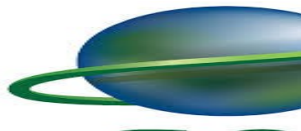


PROJET DE RAPPORT DESCRIPTIF FINAL DU PROGRAMME

PERIODE DU RAPPORT : DU 10/2021 AU 12/2021

Titre du Programme et Référence du Projet • Titre du Programme/Projet : Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles en ligne avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya • Atlas Project Award ID: 00093558 • Atlas Project ID: 00086265 • Référence du Programme-Projet/Bureau MPTF : • ID du FEM : 5805 • ID du PNUD : 5311 • Catégorie de sélection sociale et environnementale du PNUD : Faible • Marqueur de genre du PNUD : 2	Pays, Localité(s), Secteur(s) Prioritaire(s) du Programme / Résultats Stratégiques Algérie Ecosystèmes, Biodiversité, Ressources génétiques
Organisation(s) Participante(s) Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger	Partenaires de mise en œuvre • Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural • Autres ministères sectoriels (environnement ; pêche et productions halieutiques ; ressources en eau et sécurité hydrique ; affaires étrangères et communauté nationale à l'étranger ; enseignement supérieur et recherche scientifique ; intérieur, collectivités locales et aménagement du territoire ; justice ; industrie ; industrie pharmaceutique ; énergie et mines ; culture et arts ; finances ; santé ; commerce et promotion des exportations) ; • Universités et centres/instituts de recherche ; • Opérateurs du secteur privé/industriel ; • ONG/OSC ; • Fournisseurs de ressources génétiques (populations, agriculteurs...)
Budget du Programme/Projet <i>Budget total approuvé tels que reflété sur le document du projet :</i> \$ 7,224,320 <i>Contribution de(s) agence(s)</i> • FEM \$ 1,940,000 • PNUD (TRAC) \$ 180,000 <i>Contribution du Gouvernement</i> • Gouvernement d'Algérie (en nature) \$ 3,000,000 • Gouvernement d'Algérie (en espèce) \$ 2,104,320 TOTAL : \$ 7,224,320	Durée du Programme/Projet (mois) Durée totale (mois) : 75 Date de démarrage officiel : 10/2016 Date de démarrage prévu : 12/2015 Date de clôture originale : 12/2019 Date de clôture effective : 03/2022 Est-ce que l(es) agence (s) a/ont fermé opérationnellement le programme dans son (leurs) système ? Oui ☐ Non ☒ Date prévue de clôture financière : 09/2022
Évaluation du Programme Évaluation Complétée ☐ Oui ☒ Non Date : 12/04/2022 Rapport d'Évaluation – Attaché ☐ Oui ☐ Non Date : dd.mm.yyyy	Soumis par : - o Nom : Dr. Youssoufou CONGO/Mr. Mohamed BOUKHARI - o Titres : Consultant international, Chef de mission/Consultant national - o Organisation Participante ("Lead Agency") : PNUD - o Adresse e-mail : ycongo@hotmail.com/Boukhari.m@gmail.com



Evaluation finale du Projet PNUD-GEF « Elaboration d’une stratégie nationale et d’un cadre juridique et institutionnel sur l’accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles en ligne avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya »

Rapport final

Equipe de consultants :

Dr. Youssoufou CONGO, Consultant International, Chef de mission

Mr. Mohamed BOUKHARI, Consultant National

22 octobre 2021 au 12 avril 2022

SOMMAIRE

Acronymes et abréviations.....	4
Liste des tableaux.....	5
Résumé exécutif	6
Introduction.....	13
0.1. Présentation sommaire du contexte et du projet.....	13
0.1.1. Contexte du projet	13
0.1.2. Le projet “APA”	14
0.2. Objectifs et portée de l'évaluation	17
0.3. Méthodologie.....	17
0.4. Méthodes d'analyse des données	18
0.5. Contraintes et limites de l'évaluation	18
0.6. Grandes étapes de la mission d'évaluation.....	18
Chapitre 1. Résultats de l'évaluation	20
1.1. Stratégie du projet	20
1.1.1. Conception du projet	20
1.1.2. Pertinence du projet.....	24
1.2. Les progrès accomplis vers la réalisation des résultats	27
1.2.1. Outils de suivi pour les projets sur la biodiversité dans FEM-4 et FEM-5 et du PNUD	27
1.2.2. Niveau d'atteinte des résultats attendus	34
1.2.3. Bilan des principales réalisations	39
1.2.4. Principaux facteurs ayant impacté l'exécution du projet et ses résultats	43
1.3. Efficience du projet	44
1.3.1. L'utilisation des ressources	44
1.3.2. Indice d'efficience.....	44
1.3.3. Principaux facteurs ayant impacté l'efficience du projet	47
1.4. Impact du projet.....	47
1.5. Durabilité du projet	48
1.5.1. La durabilité du projet est engagée	48
1.5.2. Risques pour la durabilité des acquis du projet.....	48
1.6. Mise en œuvre du projet et gestion réactive.....	50
1.6.1. Gestion et planification des activités.....	50
1.6.2. Le système de suivi et d'évaluation au niveau du projet.....	50
1.6.3. Communication	51
Chapitre 2. Conclusions, enseignements tirés, bonnes/mauvaises pratiques et recommandations ...	52
2.1. Principales conclusions	52
2.2. Enseignements tirés.....	57
2.3. Bonnes/mauvaises pratiques.....	58
2.4. Recommandations	59
Annexes	60
Annexe 1 : Termes de référence de l'évaluation.....	61
Annexe 2 : Matrice d'évaluation.....	74
Annexe 3 : Liste des documents consultés	83
Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées.....	84
Annexe 5 : Liste des personnes ayant participé au projet “APA”	87
Annexe 6 : Outils de collecte des données	91

ACCRONYMES ET ABREVIATIONS

APA	Accès et partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétique
CAP	Connaissances-Attitudes et Pratiques
CCNUCC	Convention Cadre des Nations Unies pour le Changement Climatique
CDB	Convention pour la Diversité Biologique
CNCC	Centre national de contrôle et de certification des plants et semences
CNDRB	Centre national de développement des ressources biologiques
CNIAAG	Centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique
CNRDPA	Centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture
Copil	Comité de pilotage du projet
CPD	Country Program Document
CRAPC	Centre de Recherche et d'Analyses Physico-Chimiques
CT	Connaissances traditionnelles
CTA	Connaissances traditionnelles associées
CTP	Comité Technique du Projet
CZH	Complexes de Zone Humides
DGF	Direction Générale des Forêts
ENSA	Ecole Nationale Supérieure d'Agronomie
FEM	Fonds pour l'Environnement Mondial
GEF	Global Environment Facility
INRAA	Institut National de Recherche Agronomique d'Algérie
INPV	Institut national de la protection des végétaux
INRF	Institut de la Recherche Forestière
ITCMI	Institut technique des cultures maraichères et industrielles
ITDAS	Institut technique de développement de l'agronomie saharienne
ITELV	Institut Technique de l'Elevage
ITGC	Institut technique des grandes cultures
MADRPR	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la Pêche
ODD	Objectifs du Développement Durable
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PAPP	Programme d'Action pour la mise en œuvre du Programme Pays
PNEDD	Plan d'action National pour l'Environnement et le Développement Durable
PNUD	Programme des Nations Unies pour le Développement
ProDoc	Document de projet
PTA	Plan de Travail Annuel
SNAT	Schéma National d'Aménagement du Territoire
SPANB	Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité
TdR	Termes de Référence
USD	Dollar des Etats-Unis
UNDAF	Plan cadre intégré des Nations Unies pour l'aide au développement
UGP	Unité de Gestion du Projet

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 8 : Répartition des dépenses annuelles	46
Tableau 1 : Résumé de l'évaluation finale et performance	7
Tableau 2 : Principales recommandations de l'évaluation	12
Tableau 3 : Parties prenantes et responsabilités au sein du projet.....	15
Tableau 4 : Score selon l'outil de suivi pour les projets sur la biodiversité dans FEM-4 et FEM-5	28
Tableau 5 : Score de l'estimation de l'évaluation de renforcement des capacités des institutions nationales en matière d'APA selon la Fiche PNUD	30
Tableau 6 : Niveau de réalisation des résultats attendus au 31/12/2021	35
Tableau 7 : Répartition du budget annuel approuvé.....	45
Tableau 8 : Répartition des dépenses annuelles	46
Tableau 9 : Indice d'efficience	46
Tableau 10 : Risques identifiés et avènement ou non de ces risques	49

RESUME EXECUTIF

Le projet “APA”

Approuvé le 20 décembre 2015, le projet PNUD-GEF « Elaboration d’une stratégie nationale et d’un cadre juridique et institutionnel sur l’accès aux ressources génétiques et la partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles en ligne avec la convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya et Algérie » ou projet “APA” a été conçu pour être mis en œuvre pendant 4 ans (du 20 décembre 2015 à 20 décembre 2019). Cette durée d’exécution initiale de 4 ans a toutefois été prolongée à deux reprises de 18 mois (du 20 décembre 2019 au 20 juin 2021) et de 9 mois (du 20 juin 2021 au 20 mars 2022) – ces extensions du cycle de mise en œuvre du projet sont induites par les impacts soudains, imprévisibles et durables des impacts de la pandémie du Covid-19, depuis le mois de mars 2020 et les mesures sanitaires subséquentes. Le projet est financé à hauteur de 7,224,320 USD par le Fonds pour l’Environnement Mondial (1,940,000 USD), le PNUD (180,000 USD) et le Gouvernement algérien (5,104,320 USD dont 2,104,320 USD en cash et 3,000,000 USD en nature) et exécuté par le Ministère de l’Agriculture et du Développement Rural (MADR) par le truchement de sa Direction Générale des Forêts (DGF). Il a pour objectif la consolidation des actions de conservation et d’utilisation durables des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d’une stratégie nationale et d’un cadre juridique et institutionnel sur l’accès et le partage juste et équitables des avantages (APA) relatif à la Convention pour la diversité biologique (CDB) et le Protocole de Nagoya.

Objectif de l’évaluation

L’objectif général de l’évaluation finale du projet “APA” est d’apprécier les résultats du projet par rapport à ce qui était prévu dans le document de projet, tirer des leçons de la conception et la mise en œuvre du projet, identifier les bonnes pratiques à capitaliser et formuler des recommandations pour améliorer la durabilité des bénéfices de ce projet et contribuer à l’amélioration générale de la programmation du PNUD. Il s’agit plus particulièrement de : (i) mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ou ultérieurement officiellement modifié ; (ii) mesurer les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les participants, qu’il s’agisse d’individus, de communautés, d’institutions ou autre ; (iii) mesurer les résultats atteints ; (iv) identifier et évaluer les mesures prises afin de garantir la durabilité des produits et leur intégration dans les phases suivantes ; (v) identifier et évaluer les leçons apprises et les bonnes pratiques expérimentées lors de la mise en œuvre ; (vi) formuler des recommandations pour améliorer la durabilité des bénéfices de ce projet et contribuer à l’amélioration générale de la programmation du PNUD.

Méthodologie

L’évaluation a utilisé des approches quantitatives et qualitatives, notamment une combinaison d’analyses de documents (les documents produits dans le cadre de la conception et l’exécution du projet ; les référentiels nationaux de développement durable de l’Algérie, notamment la Stratégie et Plan d’Action Nationaux pour la Biodiversité (SAPNB) 2016-2030, le Plan d’action National pour l’Environnement et le Développement Durable (PNAEDD), la Stratégie Nationale de Gestion Ecosystémique des Zones Humides d’Algérie et le Schéma National d’Aménagement du Territoire (SNAT) 2030 ; les documents de programme de pays du PNUD (Country Program Document 2016-2020 et Plan d’Action pour la mise en œuvre du Programme Pays-PAPP 2016-2020) ; et les documents des cadres stratégiques des Nations Unies (Cadre de Coopération Stratégique révisé 2019-2021 et Objectifs de Développement Durable) et des entretiens en présentiel et à distance avec les informateurs clés (les hauts fonctionnaires des ministères sectoriels impliqués, les membres du Comité de pilotage du projet, le PNUD Algérie, le Point focal opérationnel du GEF et les membres de l’Unité de gestion du projet pour collecter les données. Au total, 34 personnes ont été interviewées.

Pour ce qui concerne les méthodes d'analyse, disons que la documentation recueillie a été systématiquement analysée en utilisant une grille d'évaluation constituée par la matrice d'évaluation. Les données issues des entretiens individuels avec les informateurs clés ont été analysées en recourant aux méthodes éprouvées de l'analyse catégorielle. Cette démarche est basée sur l'hypothèse communément retenue de la proportionnalité de l'importance à la fréquence des faits évoqués. Les données issues des focus groups avec les bénéficiaires, elles, ont été analysées en recourant à l'analyse de contenu. Pour chacun des thèmes abordés, les propos tenus par les participants ont été transcrits dans un carnet, puis harmonisés et coulés dans une feuille Excel. Ensuite, les propos tenus par les participants ainsi rangés séparément pour chacun des thèmes abordés ont été soumis à une « analyse verticale ». Ajoutons que les sources d'information ont été triangulées, chaque fois que possible, par la combinaison de l'analyse documentaire et de l'analyse des données collectées sur le terrain, à savoir : les données issues des entretiens individuels et les données issues des focus groups.

Conclusions

Tableau 1 : Résumé de l'évaluation finale et performance

Notes d'évaluation :			
1 Suivi et évaluation	Notation	2 Agence d'exécution	Notation
Conception du suivi et évaluation à l'entrée	Satisfaisant	Qualité de l'exécution par le PNUD : Agence d'exécution	Satisfaisant
Mise en œuvre du plan de suivi et évaluation	Satisfaisant	Qualité d'exécution de la DGF : agence d'exécution	Satisfaisant
Qualité globale du suivi et évaluation	Satisfaisant	Qualité globale de la mise en œuvre et de l'exécution	Satisfaisant
3 Résultats de l'évaluation	Notation		
Conception	Satisfaisant		
Pertinence	Satisfaisant		
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	Moyennement satisfaisant		
Efficience	Moyennement satisfaisant		
Impact	Moyennement satisfaisant		
Durabilité	Moyennement probable		
Mise en œuvre du programme et gestion réactive	Satisfaisant		
Note globale du programme	Moyennement satisfaisant		
Genre	Satisfaisant		

✓ *Conception du projet*

Le projet répond clairement à un besoin institutionnel et est vu par le Gouvernement Algérien comme un préalable à la ratification du protocole de Nagoya. L'élaboration du projet s'est faite clairement de manière participative en y associant des parties prenantes importantes. En revanche, certaines parties prenantes nationales interviewées affirment qu'elles n'ont pas été associées à la conception du projet. Il s'est avéré que certaines de ces parties prenantes sont importantes dans l'atteinte de l'objectif du projet. Il s'agit en particulier des corps constitués et de la Justice. Cela conduit à conclure que le projet aurait gagné à inclure davantage de parties prenantes durant la phase de conception pour une meilleure atteinte des objectifs fixés, ou, à minima, pour réduire les résistances.

De réels efforts ont été faits par les concepteurs du projet pour l'aligner sur les efforts d'actualisation de la Stratégie nationale sur la biodiversité. L'élaboration du projet APA a coïncidé avec les travaux d'actualisation de la stratégie nationale sur la biodiversité qui devait être initialement validée en 2015. Cela a fait que le projet soit en parfaite cohérence avec la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité 2016-2030, le Plan d'action National pour l'Environnement et le Développement Durable, la Stratégie Nationale de Gestion Ecosystémique des Zones Humides d'Algérie et le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2030.

Par ailleurs, des efforts louables ont été faits pour assurer une plus grande harmonisation du projet avec plusieurs stratégies internationales (les Objectifs de Développement Durable et le Cadre de

Coopération Stratégique révisé 2019-2021) et les outils programmatiques du PNUD (Country Program Document 2016-2020 et Plan d'Action pour la mise en œuvre du Programme Pays 2016-2020).

✓ *Pertinence du projet*

Le projet est pertinent dans son approche globale ; mais cette approche a été compromise par les difficultés à recruter les experts. Non seulement le projet repose sur l'analyse de la nature des obstacles à la conservation et l'utilisation durables de la diversité et des ressources biologiques et génétiques en Algérie et les solutions à long terme à mettre en œuvre, et sur les résultats et les leçons de l'exécution des projets PNUD-FEM passés ou en cours d'exécution à l'époque dont les objectifs sont similaires ou proches de ceux du projet "APA", mais sa stratégie s'appuie sur une approche qui cherche avant tout à sensibiliser, former, accompagner et solliciter la contribution des parties prenantes concernées et sur l'expertise locale et internationale ; expertise qu'elle a eu du mal à mobiliser.

Certaines parties prenantes nationales rencontrées sont critiques vis-à-vis du projet au motif qu'il ne répond pas aux besoins et attentes des bénéficiaires finaux. Pour la communauté scientifique par exemple, les solutions proposées sont trop théoriques et difficiles à mettre en pratique. Pour les praticiens de la santé, les actions de sensibilisation et de formation ne sont pas adaptées.

En revanche, force est de reconnaître que les besoins et attentes des parties prenantes nationales ont été identifiés, évalués et validés avec l'ensemble des institutions présentes durant les ateliers de conception. Les PV de participation aux ateliers d'élaboration des projets de textes réglementaires relatifs à l'APA montrent bien qu'ils étaient intersectoriels et regroupaient l'ensemble des institutions. Ajoutons à cela que la composition du Comité de pilotage, tel qu'elle est prévue dans le Prodoc, englobe des ministères dont les représentants affirment que le projet ne répond pas à leurs attentes et qu'ils n'ont pas été impliqués ni reçu de livrables. C'est le cas par exemple du Ministère des Finances, de l'INRA et de l'INRF.

Ce décalage en termes de besoins et d'attentes peut s'expliquer par trois facteurs. Le premier est lié à la conception du projet, qui certes a été participative, mais qui aurait pu être plus inclusive. Cela paraît particulièrement nécessaire pour les Corps constitués et la Justice qui ont des missions régaliennes de sécuriser l'économie algérienne, donc les ressources biologiques et toutes les actions et transactions qui leurs sont liées. Deuxième facteur, l'instabilité dans la représentation des parties prenantes. Cela peut expliquer l'absence d'information et d'implication efficace. Enfin, il s'agit de l'absence d'une représentativité décisionnelle suffisante pour s'engager dans les ateliers de concertation. Cela aurait pu être à l'origine de non-dits et freiner les initiatives, avec comme corollaire une expression insuffisamment profonde des besoins et attentes.

L'aspect genre est pris en compte de manière assez contradictoire dans l'élaboration du projet. En effet, aucun indicateur du cadre logique du projet ne concerne explicitement les femmes et aucun indicateur n'est désagrégé par sexe. Cela peut s'expliquer par la nature du projet : un projet dont l'objectif est de mettre en place les règles juridiques et le cadre institutionnel pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya ; le cadre juridique et institutionnel à élaborer paraît ne pas s'inscrire dans une logique discriminatoire vis-à-vis du genre. Toutefois, dans l'Annexe 4 du Prodoc on peut lire qu'il est question d'améliorer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes par la création de nouveaux débouchés économiques au profit des détenteurs des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui sont en majorité composés de femmes. En revanche, il est signalé dans la Liste de contrôle du Risque social et environnemental que les femmes en Algérie n'ont pas soulevé les questions d'égalité des genres dans le projet.

Cela correspond d'ailleurs au discours des participants aux interviews qui sont unanimes pour dire que la question genre n'est pas d'actualité en Algérie. Cela incite à penser que le genre n'a pas été vu comme une dimension clé du projet et qu'il y a eu approximation sur ce point dans l'élaboration du projet.

Enfin, le cadre logique du projet est globalement pertinent (la majorité des indicateurs et cibles du cadre logique au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents, et les cibles de fin de projet sont « SMART », c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le Temps. Cependant, certains risques n'ont pas été pris en compte dans le Document de projet (les difficultés à recruter des experts ; le problème de représentativité décisionnelle ; etc.). En revanche, un indicateur ne paraît pas suffisamment pertinent (« Nombre d'expressions valides d'intérêt par 1) utilisateurs et 2) fournisseurs populations locales, associations, entreprises) de ressources génétiques à développer des accords APA en Algérie ». Se limiter aux expressions valides d'intérêt ne suppose pas obligatoirement la concrétisation. La preuve, malgré le nombre relativement élevé du nombre d'expressions d'intérêt, aucun accord d'APA n'a été conclu à l'heure actuelle. Il y a aussi que la stratégie du projet se base sur le renforcement des capacités acteurs du projet mais aucune expertise en ingénierie de la formation n'avait été prévue dans le Prodoc mais intégrée à l'initiative de l'UGP. Le faire aurait permis une meilleure planification du renforcement des capacités et de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine.

✓ *Progrès accomplis vers la réalisation des résultats*

Partant des outils de suivi FEM et PNUD, il a été constaté une amélioration palpable de la mise en œuvre du protocole de Nagoya en Algérie et capacités afférentes. Le score calculé à partir de l'outil de suivi pour les projets sur la biodiversité dans FEM-4 et FEM-5 a évolué de 62%. Quant au score de l'estimation de l'évaluation de renforcement des capacités des institutions nationales en matière d'APA, selon la Fiche PNUD, il a évolué positivement de 37%.

Les résultats en termes d'atteinte des objectifs et des résultats attendus de l'exécution du projet, eux, sont moyennement satisfaisants. Au 31 décembre 2021, 3 résultats attendus de son exécution repris dans le cadre logique sur un total de 11 résultats attendus (soit environ 27%) sont atteints, tandis qu'un seul résultat attendu (soit environ 9% du nombre total des résultats attendus) a été réalisé à 75% et 5 autres résultats (soit environ 45% du nombre total des résultats attendus) à moitié. Enfin, 2 résultats attendus n'ont pas été réalisés ou l'ont été à un taux difficile à quantifier, faute de données exhaustives.

Les actions de conservation et d'utilisation durables des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes en Algérie, par le biais de la stratégie retenue, n'ont pas été suffisamment consolidée. A ce titre, malgré le nombre important de manifestations d'intérêt et l'élaboration du cadre réglementaire, l'outil de suivi du GEF mentionne qu'aucune chaîne de valeur n'a abouti et aucun accord d'APA n'a été conclu.

La stratégie s'est reposée sur deux composantes. La première a cherché à développer une politique nationale et un cadre juridique et institutionnel, tandis que la seconde a cherché à développer et renforcer les capacités des institutions nationales.

Concernant la première composante, le projet a indéniablement réussi à placer l'APA et la protection des CT au centre de la stratégie nationale. Ainsi, les éléments de l'APA ont été introduits dans l'objectif 21 de la SPANB 2016 – 2030. Le projet s'est également fortement attelé à l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre juridique national pour l'APA. Cette réalisation est non négligeable eu égard aux difficultés rencontrées par le projet. En revanche, le texte n'a, ni été adopté ni promulgué, tel qu'il est prévu dans le cadre logique. Une autre réalisation importante du projet a été l'élaboration d'un cadre institutionnel et de coordination intersectorielle. Cependant, de la même manière que pour le cadre juridique, le cadre logique exige la validation et la promulgation des textes par le Gouvernement Algérien. Chose qui n'est pas réalisée. Quant au mécanisme financier de partage des avantages, il a été élaboré de manière participative sans prouver son efficacité, tel que stipulé dans le cadre logique. De surcroît, aucun accord type APA n'a été élaboré.

En combinant les taux de réalisation, il s'est avérée que le degré d'atteinte de l'objectif, relatif à la composante 1, est plutôt moyen. En effet, si le projet a réussi à intégrer l'APA dans la politique

nationale pour la biodiversité, et a produit des textes sur les différents volets de la composante, il n'a pas réussi à les imposer réglementairement, malgré les efforts louables de l'UGP et du PNUD, qu'ils soient formels ou informels. Apparemment, des résistances latentes perdurent. A cet égard, le témoignage de la représentante du Ministère de la santé est révélateur. Pour elle, la difficulté est celle des concepts qui ne sont pas suffisamment « machés » pour conclure qu'elle a « des difficultés à les faire passer ».

Pour la composante 2, dont l'objectif a été de construire et renforcer les capacités des institutions nationales en matière d'APA, il a été constaté l'amélioration claire des capacités au sein d'agences compétentes sur les dispositions et les principales obligations du PN et la portée de son application. Cela étant, l'appropriation des concepts par les parties prenantes n'est pas complète et mérite d'être davantage renforcée.

Le projet a relativement réussi à développer un « awareness » (une conscience collective) du cadre réglementaire et institutionnel relatif à l'APA et les CT et ses différentes dimensions. Si cette cible peut être considérée comme atteinte auprès des chercheurs, elle l'est moins pour l'industrie et les représentants des populations. Les industriels (SAIDAL, Biopharm et Magpharm) et les associations participantes ne peuvent prétendre représenter la totalité de la population de ces acteurs. Quant aux autorités locales, aucune preuve tangible de leur association à la prise de conscience collective sur l'APA et les textes afférents n'a été apportée par le projet.

De surcroît, le projet a prévu de mesurer cette conscience collective par le biais d'une enquête CAP (connaissances, aptitudes et pratiques) dont le responsable est l'expert national en éducation et en sensibilisation du public sur la biodiversité et l'APA. L'enquête a été faite et livrée en mars 2022.

Concernant l'implication des entités algériennes dans la bioprospection, l'action du projet a été une réussite puisque 5 entreprises algériennes et une coopérative féminine sont impliquées dans une démarche de bioprospection afin de monter des chaînes de valeur.

Globalement, l'objectif de la composante 2 du projet a été atteint de manière appréciable.

Plusieurs contraintes et difficultés ont entravé la mise en œuvre du projet : le retard dans le recrutement des membres de l'UGP, notamment le Conseiller technique en chef, le Coordinateur national du projet et l'Assistante administrative et financière ; la difficulté de trouver et mobiliser des experts nationaux et internationaux dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant ; la démission du premier Coordinateur national du Projet fin 2017, puis du juriste national et de la consultante nationale en communication ; la nouveauté et la complexité de la thématique APA et les méconnaissances de cette thématique par les parties prenantes ; le manque d'engagement de certains secteurs clé au départ ; la survenue de la pandémie du Covid-19, en mars 2020, et de ses impacts inédits et multiformes et des restrictions sévères et exceptionnelles qui ont découlé, le décès de trois consultants nationaux et une longue indisponibilité du Conseiller technique en chef du projet, ainsi que celle de deux consultants nationaux, pour des raisons de santé liées au Covid-19 ; etc.

✓ *Efficiency du projet*

Les frais de gestion du projet (y compris les salaires du personnel de l'UGP) ont représenté environ 25.1% en 2016, 18.9% en 2017, 2.5% en 2018, 3.3% en 2019, 22.8% en 2020 et 13.8% en 2021. A cet égard, si on tient compte des règles du FEM, à savoir des PMC¹ ne dépassant pas 5% du budget total, on peut conclure que l'exécution du budget du Projet n'a tenu compte de ce seuil qu'en 2018 et 2019.

Cependant, il est capital de nuancer cette déduction pour deux raisons. La phase de lancement s'accompagne généralement par des dépenses de fonctionnement supérieures à la norme. Cela se

¹. Il convient de préciser que le PNUD a mis 180000 USD dans la PMC.

vérifié en 2016 où les frais de gestion sont relativement élevés (25.1%). Par la suite les frais de gestion diminuent à 18,9% en 2017, puis fortement en 2018 et 2019 (2.5% et 3.3% respectivement). La seconde raison est liée aux aléas de la pandémie du Covid-19 qui, en toute logique, a fait que les frais de gestion, comparativement aux autres dépenses qui ont ralenti en raison des restrictions sanitaires, augmentent significativement en 2020 à 22.8%. Ces frais de gestion ont fortement diminué au début de sortie de la crise sanitaire en 2021 (13.8% des dépenses globales).

Le bilan des activités réalisées de 2016 à 2021 fait ressortir une évolution normale de l'indice d'efficacité (taux de réalisation physique/taux de réalisation financière) eu égard aux aléas de la pandémie du Covid 19 et des restrictions sanitaires afférentes. Par ailleurs, la moyenne de l'indice d'efficacité du projet a été de 1.22. Cela démontre, qu'en 2021, la mise en œuvre des activités du projet s'est faite de manière efficace du point de vue des coûts. En revanche, il reste 10% des activités à mettre en œuvre pour le premier trimestre 2022 (clôture planifiée du projet). Eu égard au taux moyen de réalisation physique (15% en moyenne par an), il paraît difficile de réaliser les 10% des activités restantes en un trimestre.

Malgré les aléas de la pandémie du Covid-19 et les retards dans le déblocage des fonds au début de chaque année, l'efficacité, du point de vue des coûts dans la mise en œuvre des activités du projet à 2021, s'explique par deux principaux facteurs : (i) la prise en charge de certains coûts (le salaire de la Directrice nationale du projet, les charges d'eau d'électricité, en particulier) par la DGF ainsi que la mise de bureau et d'un véhicule et chauffeur à disposition de l'UGP toujours par la DGF, ainsi que des salles de réunion ; et la réquisition de plusieurs fonctionnaires pour l'élaboration de certains travaux ; (iii) la gestion des ressources du projet selon les standards de gestion du PNUD.

✓ **Impact du projet**

L'impact du projet en termes de mise en place d'un cadre réglementaire national sur l'APA et la protection des connaissances traditionnelles devant permettre l'application du Protocole de Nagoya ainsi que la conservation et la valorisation des ressources génétiques est palpable mais aurait pu être plus perceptible. En effet, les avancées, bien que réelles et palpables, produites par le projet ne sont pas suffisantes pour consolider la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes en Algérie. Cela étant, le projet, par ses résultats en matière de renforcement des capacités APA, a bel et bien contribué à l'atteinte de l'objectif stratégique applicable au programme FEM, spécifiquement l'objectif de région focale GEF-5 BD-4. En revanche, elle aurait pu être plus importante si le cadre juridique et réglementaire avait été établi et opérationnalisé.

Le renforcement des capacités apporté par le projet a contribué également à la réalisation des résultats du Plan d'action pour la mise en œuvre du Programme pays (PAPP). Les capacités acquises par les acteurs locaux permettront certainement de mettre en œuvre dans le futur des stratégies et des plans pour la gestion durable des écosystèmes naturels et urbains sur la base de l'amélioration du niveau et de la durée de vie des citoyens. Résultat, le cadre de vie et la résilience des citoyens seront améliorés grâce à une gestion participative durable des écosystèmes naturels et urbains. Mais pas en 2020 grâce au projet, tel que prévu dans le Prodoc.

✓ **Durabilité du projet**

La question de la pérennité des résultats du projet en termes de mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel national sur l'APA reste posée, car si ce cadre a bel et bien été élaboré et soumis au gouvernement pour adoption, il n'est pas sûr qu'il le sera (un risque pour la pérennité de cet acquis du projet est qu'il y ait un changement au niveau politique avant la fin du processus d'adoption du cadre juridique et institutionnel élaboré).

La question de la pérennité des résultats du projet en termes de renforcement des capacités des acteurs par la sensibilisation et la formation semble acquise eu égard aux résultats du projet. Cependant,

certaines bénéficiaires sont très critiques : les concepts sont difficiles à comprendre et à assimiler ; il n'est pas prévu des actions de sensibilisation et de formation après le projet ; etc. A partir de là, il est important pour le projet, pour les mois qu'il lui reste, d'accélérer sur les actions de gestion des connaissances pour préserver les acquis. Bien évidemment, la promulgation des textes APA, si elle venait de se concrétiser, conduirait par un effet d'entraînement à préserver, voire développer, les savoir acquis relatifs à l'APA en Algérie.

✓ *Mise en œuvre du projet et gestion réactive*

Le projet a été géré sur la base du cadre logique et la planification des activités, axée sur les résultats. L'UGP a élaboré régulièrement des plans de travail annuels. Quant au Comité de pilotage du projet (Copil), les réunions statutaires (soit une réunion une fois par an) ont été tenues et le quorum a toujours été atteint. Autrement dit, cet organe d'orientation et de gestion du projet qu'est le Copil, a bien fonctionné.

L'UGP a su prendre en compte les nouveaux risques qui se sont imposés à elle et notamment la crise liée à la pandémie du Coronavirus, et les perturbations que cela a entraîné dans l'exécution des activités. Pour faire face à cette situation, elle a dû adapter l'évolution du projet en opérant des ajustements et notamment en reportant et/ou en annulant certains activités (activités de sensibilisation, rencontres et réunions en présentiel...) ou en privilégiant le télétravail.

Cependant, la coordination et la gestion du projet a été sérieusement affectée par une multitude de facteurs internes et externes : le retard dans le recrutement des membres de l'UGP, la difficulté de trouver et mobiliser des experts locaux et internationaux dans le domaine de l'APA, la défaillance technique et relationnelle et rupture de contrats de certains consultants recrutés, l'instabilité d'une partie du staff du projet (démission du premier Coordinateur national du projet fin 2017, puis du juriste national et de la consultante nationale en communication), les décès de consultants nationaux chargés de missions et objectifs centraux du projet, les indisponibilités successives et de longue durée de certains membres de l'UGP en raison de maladies (Covid-19, interventions chirurgicales/hospitalisations), la survenue de la pandémie du Covid-19, etc.

Principales recommandations

Tableau 2 : Principales recommandations de l'évaluation

Recommandations	Adressée à :
Stratégie	
Pour la mise en œuvre de futurs projets dans le domaine, s'assurer que les risques apparus dans la mise en œuvre du projet "APA" sont pris en compte dans le Document de projet.	GEF DGF/MADR PNUD
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	
Continuer à faire du lobbying auprès des autorités politiques au plus haut niveau en faveur de l'adoption du cadre réglementaire et institutionnel élaboré	DGF/MADR PNUD
Lancer des projets au niveau sectoriel pour prendre en charge certains besoins qui ont été identifiés durant la mise en œuvre de ce projet notamment en matière de conservation des ressources génétiques, le renforcement des capacités des différents maillons de la chaîne de valeur basée sur les ressources génétiques.	GEF DGF/MADR PNUD
Efficience	
Pour la mise en œuvre de futurs projets dans le domaine, respecter la norme de « bonnes pratiques », à savoir un taux de frais de gestion (y compris les salaires du personnel de l'UGP) à 10-15%.	DGF/MADR Copil UGP
Durabilité	
Elaborer une stratégie de sortie d'ici la clôture du projet.	DGF/MADR Copil, UGP
Il est important pour le projet, pour les mois qu'il lui reste, d'accélérer sur les actions de gestion des connaissances pour préserver les acquis. Bien évidemment, la promulgation des textes APA, si elle venait de se concrétiser, conduirait par un effet d'entraînement à préserver, voire développer, les savoir acquis relatifs à l'APA en Algérie.	DGF/MADR Copil UGP

INTRODUCTION

0.1. Présentation sommaire du contexte et du projet

0.1.1. Contexte du projet

L'Algérie a un des écosystèmes les plus importants en Afrique et abrite une riche biodiversité, avec près de 16,000 espèces connues dans le monde présentes sur son territoire. Ses écosystèmes marin, montagneux, forestier, steppique et saharien compte en effet des centaines d'espèces floristiques, d'espèces de poissons d'eau douce, d'espèces végétales aquatiques et d'espèces arborées et des milliers d'espèces faunistiques et d'espèces florales, tandis que la végétation forestière, steppique et montagneuse couvre des millions d'hectares. Mais force est de constater qu'une infime partie de cette riche biodiversité (soit moins de 1%) est utilisée par l'économie algérienne².

Autre constat, ces écosystèmes – les écosystèmes dans les régions vulnérables d'Algérie en particulier – se dégradent au fil des décennies, tandis que la riche biodiversité se perd avec pour résultat l'érosion de la diversité biologique et génétique et des services écosystèmes et, in fine, l'amenuisement des moyens de subsistance pour des populations locales ainsi que les possibilités de résilience face aux pressions environnementales continues. La principale cause de la tendance à la dégradation des écosystèmes et à la perte de la biodiversité est par conséquent la forte exposition de l'Algérie aux risques environnementaux (dégradation des ressources naturelles, faible pluviométrie, sécheresses, désertification, érosion des dunes côtières, incendies, etc.).

Cependant, les pressions environnementales ne peuvent constituer le seul facteur expliquant la perte de la biodiversité en Algérie. Il existe, en effet, d'autres causes de nature structurelle qui contribuent à amplifier le phénomène. Parmi ces causes, citons la pression démographique sur la terre et la pression anthropique sur les ressources naturelles. Elles entraînent toutes la perte d'espèces arborées, faunistiques et florales ainsi que des espèces de poissons d'eau douce et des espèces végétales aquatiques et, partant, une érosion génétique.

On comprend aisément pourquoi, face à ces diverses menaces, l'Algérie a mis en place des dispositifs institutionnels (Plan national de reboisement ; Schéma national d'aménagement du territoire ; Politique de schéma national d'aménagement du territoire ; programmes nationaux de préservation des sites remarquables, de dépollution du milieu marin, de réduction de l'impact et de la pollution par les hydrocarbures ; etc.) et législatifs (lois sur la protection de l'environnement, les espaces verts, le littoral, l'aménagement du territoire, la gestion des déchets ménagers, etc.), signé des conventions tels que la Convention Cadre des Nations Unies sur le Changement Climatique (CCNUCC) ou la Convention sur la diversité biologique (CDB), et s'est engagée à réaliser les Objectifs de Développement Durables (ODD). Notons, s'agissant de la CDB, que si l'Algérie a visé et accompli des progrès appréciables sur un certain nombre de fronts concernant les deux premiers objectifs de la CDB – la conservation de la biodiversité et son utilisation durable, notamment – par le renforcement et la gestion d'un réseau d'aires protégées, les pratiques de gestion durable des ressources naturelles et des activités similaires, il en va autrement du troisième objectif de la CDB, à savoir l'accès et le partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des ressources génétiques (APA)³. Or, la réalisation de ce troisième objectif est essentielle

². Source : Ministère de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement (2010). Communication au colloque international sur l'Efficacité des Evaluations Environnementales dans l'Atteinte des ODD – Application à la Gestion de la Biodiversité. Paris, septembre 2010.

³. Source : Document de projet.

pour l'atteinte des résultats d'ensemble de la CDB. Et elle passe par la création, le développement et la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel national global pour l'APA. Cela permettra d'activer le potentiel que les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles de l'Algérie représentent pour générer des avantages économiques en faveur de la nation et des principaux intervenants, notamment, les populations locales, le cas échéant, sous les formes de l'entrepreneuriat, l'emploi, le transfert de technologie et le développement des capacités.

Ajoutons à cela que pour protéger ses ressources des exploitations frauduleuses et illégales, l'Algérie a été l'un des premiers pays à signer le Protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages en découlant. Mais parce que l'Algérie ne voulait pas ratifier le protocole de Nagoya sans texte réglementaire d'abord, et que l'enveloppe FEM pour l'Algérie n'avait pas été consommée, le PNUD s'est proposé d'accompagner la conception d'un projet dans ce sens pour l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques. C'est ainsi qu'est né le projet PNUD-GEF « Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et la partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles en ligne avec la convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya et Algérie » ou projet "APA".

0.1.2. Le projet "APA"

D'une durée d'exécution initiale de 4 ans (du 20 décembre 2015 au 20 décembre 2019), le projet a été prolongée à deux reprises de 18 mois (du 20 décembre 2019 au 20 juin 2021) et de 9 mois (du 20 juin 2021 au 20 mars 2022). La raison tient principalement à la pandémie du Covid19 et des restrictions sanitaires afférentes, introduites par les autorités publiques algériennes. Cela a engendré des retards et des arrêts dans l'exécution du projet. La prolongation était donc nécessaire et inévitable.

Le projet "APA" est financé à hauteur de 7,224,320 USD par le Fonds pour l'Environnement Mondial (1,940,000 USD), le PNUD (180,000 USD) et le Gouvernement algérien (5,104,320 USD dont 2,104,320 USD en cash et 3,000,000 USD en nature). Il est exécuté par la Direction Générale des Forêts (DGF) du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural (MADR) et vise à consolider les actions de conservation et d'utilisation durables des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès et le partage juste et équitables des avantages (APA) relatif à la CDB et le Protocole de Nagoya.

Le projet comprend deux composantes :

- **Composante 1** : Elaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel en vue de permettre l'application du Protocole de Nagoya ainsi que la conservation et la valorisation des ressources génétiques
- **Composante 2** : Construction et renforcement des capacités nationales de recherche et des institutions de réglementation à appliquer les règles et principes de l'APA.

Les principales parties prenantes du projet comprennent les ministères sectoriels concernés par l'APA⁴, les universités et centres/instituts de recherche⁵, les opérateurs du secteur privé/industriel, les OSC) et les

⁴. Il s'agit des ministères de l'agriculture et développement rural ; environnement ; pêche et productions halieutiques ; ressources en eau et sécurité hydrique ; affaires étrangères ; enseignement supérieur et recherche scientifique ; intérieur, collectivités locales et aménagement du territoire ; justice ; industrie ; industrie pharmaceutique ; énergie et mines ; culture et arts ; finances ; santé ; et commerce et promotion des exportations.

ONG concernées par l'APA et par l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées ; et les fournisseurs de ressources génétiques (populations, agriculteurs, etc.).

Tableau 3 : Principales parties prenantes et responsabilités au sein du projet

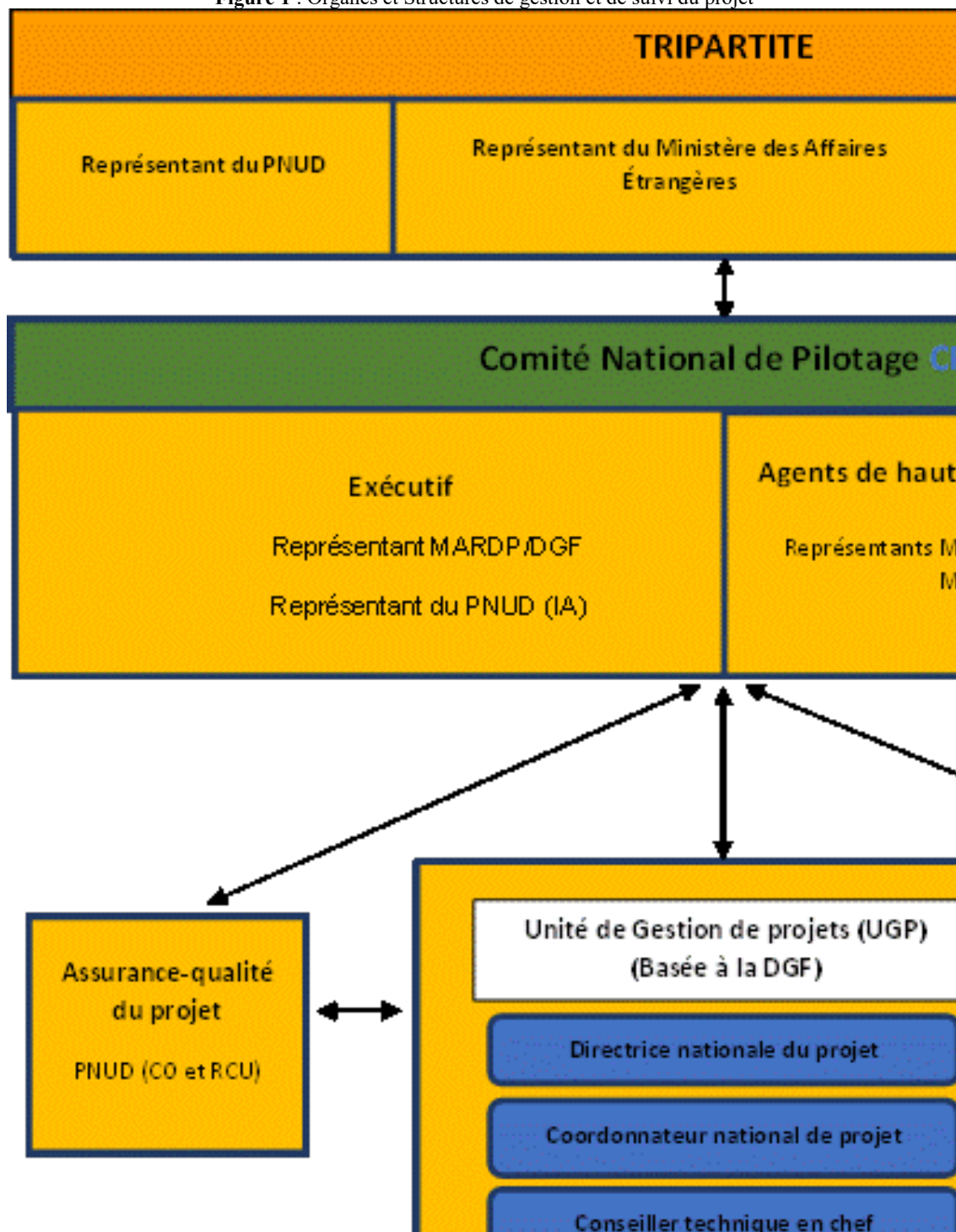
Parties prenantes	Description ou exemple	Rôle au sein du projet
Direction Générale des Forêts (DGF)/MADR	Assurer les tâches de développement, d'administration, de valorisation, de protection et de gestion du patrimoine végétal et animal forestier, steppique et saharien ainsi que les milieux naturels protégés, dans le cadre d'une politique forestière nationale.	Agence d'exécution nationale du projet
Ministère des Affaires Etrangères et de la Communauté Nationale à l'Etranger		Partenaire institutionnel d'exécution du projet. Agence de coordination et de supervision du projet
Autres ministères sectoriels	Divers mandats au niveau national, régional et local liés au projet (Pêche et productions halieutiques, affaires étrangères ; environnement ; enseignement supérieur et recherche scientifique ; intérieur et collectivités locales ; culture ; finances ; santé ; industries et mines ; commerce et promotion des exportations)	Partenaires institutionnels d'exécution du projet
Global Environment Facility (GEF)	Il gère un système de financement destiné à mener des actions pour la préservation de l'environnement. Il accorde notamment des subsides aux projets liés à la biodiversité, la lutte contre les effets du réchauffement climatique, la pollution des eaux...	Cofinancement du projet à hauteur de 1,940,000 USD
PNUD Algérie	Appuyer le Gouvernement de l'Algérie à élaborer ses stratégies et politiques nationales de développement ; mobiliser le gouvernement, la société civile, le secteur privé, les PTF ainsi que les agences du SNU pour mettre en œuvre ces stratégies et politiques nationales, etc.	Agence de mise en œuvre du projet. Soutien technique et stratégique au projet & assurance-qualité. Cofinancement du projet à hauteur de 180,000 USD
Universités et centres/instituts de recherche		Partenaires techniques d'exécution et bénéficiaires du projet
Opérateurs du secteur privé/industriel		Partenaires techniques d'exécution et bénéficiaires du projet
OSC et ONG		Partenaires techniques d'exécution et bénéficiaires du projet
Fournisseurs de ressources génétiques		Partenaires techniques d'exécution et bénéficiaires du projet

Source : tableau établi sur la base du Prodoc

La structure de gestion du projet comprend : 1. *La Tripartite* (composée de hauts représentants du MAE, du MADR, du PNUD Algérie, du PFN/FEM et du Comité de pilotage du projet, elle est chargée de superviser le projet et fournir des orientations stratégiques et correctives) ; 2. *Le Comité de pilotage du projet* (composé de représentants de tous les départements ministériels compétents et/ou concernés, du PNUD et du Point Focal Opérationnel pour le FEM, il assume la responsabilité des missions d'examen d'approbation et de suivi de l'exécution des plans de travail et budgets prévisionnels annuels et

⁵. Il s'agit des institutions de recherche suivantes : CNDRB, INRAA, CNRDPA, CNIAAG, CNCC, INRF, INPV, ITLV, ITDAS, ITGC, ITCMI, ENSA.

Figure 1 : Organes et Structures de gestion et de suivi du projet



Source : Rapport Bilan de la mise en œuvre 2018 – Plan de Travail 2019, p.8

et d'orientations stratégiques globales de mise en œuvre) ; 3. *Le Comité Technique du Projet* (composé de représentants de tous les ministères concernés par l'APA et des centres et instituts de recherche scientifique nationales, il est chargé de fournir des avis et conseils techniques sur la faisabilité technique et scientifique du projet, pour assister l'Unité de Gestion du Projet dans la mise en œuvre du projet ainsi que le Comité de pilotage du projet (Copil), dans ses prises de décisions et d'orientations stratégiques) ; 4.

L'Unité de Gestion du Projet (elle est chargée de la mise en œuvre du projet, sous la direction de la Directrice nationale du projet-DNP, responsable de la gestion centrale du projet et de la coordination avec le PNUD, d'une part, et la supervision de la Team Leader du Portfolio Développement Humain, Environnement et Energie du PNUD, d'autre part, responsable de la gestion et de l'exécution du projet et des plans de travail et budgets annuels).

0.2. Objectifs et portée de l'évaluation

L'objectif général de la présente mission est d'évaluer les résultats du projet par rapport à ce qui était prévu dans le document de projet, tirer des leçons de la conception et la mise en œuvre du projet, identifier les bonnes pratiques à capitaliser et formuler des recommandations pour améliorer la durabilité des bénéfices de ce projet et contribuer à l'amélioration générale de la programmation du PNUD. Il s'agit plus spécifiquement de :

- Mesurer le degré de mise en œuvre du projet, son efficacité et la qualité des produits et des réalisations par rapport à ce qui a été prévu initialement ou ultérieurement officiellement modifié ;
- Mesurer les résultats de développement pour la population ciblée, les bénéficiaires et les participants, qu'il s'agisse d'individus, de communautés, d'institutions ou autre ;
- Mesurer les résultats atteints ;
- Identifier et évaluer les mesures prises afin de garantir la durabilité des produits et leur intégration dans les phases suivantes ;
- Identifier et documenter les leçons apprises et les bonnes pratiques expérimentées lors de la mise en œuvre ;
- Formuler des recommandations pour améliorer la durabilité des bénéfices de ce projet et contribuer à l'amélioration générale de la programmation du PNUD.

L'évaluation finale a porté sur l'ensemble des interventions du projet depuis son lancement, c'est-à-dire depuis décembre 2015 et s'est concentrée sur la réalisation des résultats du projet comme initialement prévu et les principales parties prenantes nationales notamment les ministères sectoriels impliqués.

0.3. Méthodologie

La méthodologie comporte trois étapes⁶ :

- Préparation : analyse des documents disponibles : 1. Documents produits dans le cadre de la conception et la mise en œuvre du projet (Document de projet, plans de travail annuels, rapports bilans de mise en œuvre, rapports financiers, rapports des réunions du Copil, etc.) ; 2. Documents des stratégies et plans nationaux de développement durable (la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité 2016-2030, le Plan d'action National pour l'Environnement et le Développement Durable, la Stratégie Nationale de Gestion Ecosystémique des Zones Humides d'Algérie et le Schéma National d'Aménagement du Territoire) ; 3. Documents de programme de

⁶. Pour l'évaluation finale, les principes d'ordre déontologique et technique suivants seront observés : 1. Directives prescrites et internationalement reconnues en matière d'évaluation et normes éthiques communément admises en matière d'évaluation (l'indépendance et l'équidistance vis-à-vis des acteurs, confidentialité des informations collectées, respect des droits et confidentialité des personnes fournissant les informations), les normes et directives d'éthique de l'UNEG en particulier ; 2. Logique conceptuelle : tout d'abord la collecte et ordonnancement des données et des faits, ensuite l'interprétation et l'analyse des données collectées, enfin la formulation d'un jugement ; 3. Triangulation des informations en démultipliant les sources chaque fois que possible.

pays du PNUD (Country Program Document 2016-2020 et Plan d'Action pour la mise en œuvre du Programme Pays-PAPP 2016-2020) ; 4. Documents des cadres stratégiques des Nations Unies (Cadre de Coopération Stratégique révisé 2019-2021 et Objectifs de Développement Durable).

- Collecte des données : entretiens individuels et focus groups en présentiel et/ou à distance avec les informateurs clés : les hauts fonctionnaires des ministères sectoriels impliqués⁷, le PNUD Algérie, les membres du Copil, le PNUD Algérie, le Point focal opérationnel du GEF, et l'UGP (Directrice nationale, Coordonnateur national, Expert juriste et Experte en communication). Cela s'est fait au moyen de guides d'entretiens individuels semi-structurés (voir Annexe 6). Au total, 34 personnes ont été interviewées (pour plus de détails, voir Annexe 5).
- Compilation des résultats, analyse et production des livrables : l'ensemble des données collectées lors de la préparation et des visites sur le terrain ont été exploitées pour répondre aux attentes de l'évaluation et notamment le présent rapport provisoire de l'évaluation.

0.4. Méthodes d'analyse des données

La documentation recueillie a été systématiquement analysée en utilisant une grille d'évaluation constituée par la matrice d'évaluation et donc des réponses détaillées aux questions et sous-questions d'évaluation élaborées par l'équipe d'évaluation lors de la phase de démarrage.

Les données issues des entretiens individuels avec les informateurs clés ont été analysées en recourant aux méthodes éprouvées de l'analyse catégorielle. Cette démarche est basée sur l'hypothèse communément retenue de la proportionnalité de l'importance à la fréquence des faits évoqués. Sans entrer dans les détails, disons que des informations collectées, l'équipe d'évaluation a retenu les aspects des réponses les plus importantes aux yeux des personnes interviewées.

Les données issues des focus groups avec les bénéficiaires, elles, ont été analysées en recourant à l'analyse de contenu. Pour chacun des thèmes abordés, les propos tenus par les participants ont été transcrits dans un carnet, puis harmonisés et coulés dans une feuille Excel. Ensuite, les propos tenus par les participants ainsi rangés séparément pour chacun des thèmes abordés ont été soumis à une « analyse verticale ». Pour résumer, disons que pour chaque thème, les propos tenus par les participants ont été synthétisés en fonction de deux critères : n'a été considérée comme phrase et/ou réponse importante que celle qui aura été mentionnée par deux participants au moins ou qui se répètera plus d'une fois dans deux focus groups différents. Enfin, ces deux critères ont été opérationnalisés en résumant les propos des participants en fonction de leur fréquence d'apparition.

0.5. Contraintes et limites de l'évaluation

En raison des difficultés liées aux vols internationaux sur l'Algérie, la mission d'évaluation a été réalisée à distance par le Consultant international en coordination avec le Consultant national. Aussi, l'équipe d'évaluation a dû adapter la méthodologie. En lieu et place de la collecte des données in situ auprès des parties prenantes et acteurs clés du projet, elle a organisé certains entretiens à distance (entretiens Zoom).

0.6. Grandes étapes de la mission d'évaluation

La mission a comporté trois étapes :

⁷. Il s'agit des ministères de l'agriculture et du développement rural ; des ressources en eau et de la sécurité hydrique ; de l'environnement ; des affaires étrangères ; des Finances ; de l'intérieur, des collectivités locales et de l'aménagement du territoire ; de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique ; du commerce et de la promotion des exportations ; et de l'industrie.

- ✓ **Préparation** (22/10 - 23/12/2021) : analyse des documents produits dans le cadre de la conception et l'exécution du projet ainsi que des autres documents disponibles, rédaction du draft du rapport de démarrage, réunion de démarrage (25/11/2021), et rédaction de la version finale du rapport de démarrage intégrant les commentaires et observations des parties prenantes.
- ✓ **Collecte des données** (16 - 28/12/2021) : entretiens individuels avec les informateurs clés (DGF/MADRP, ministères sectoriels impliqués, PNUD Algérie, membres du Copil, UGP).
- ✓ **Exploitation des données et analyse, rapportage** (20/12/2021 - 14/01/2022) : Compilation des résultats et analyse, et rédaction des rapports provisoire et final de l'évaluation.

Le rapport final de l'évaluation s'articule autour de deux chapitres. Le premier chapitre présente les principaux résultats de l'évaluation du projet en termes de stratégie du projet, de progrès accomplis vers la réalisation des résultats attendus, d'efficience de la gestion des ressources du projet, de mise en œuvre du projet et gestion réactive, d'impact, et de durabilité des résultats engrangés.

Le second chapitre présente les principales conclusions de l'évaluation et les enseignements qui peuvent être tirées de la conception et l'exécution du projet ainsi que les bonnes/mauvaises pratiques susceptibles d'être capitalisées, puis formule des recommandations pour améliorer la durabilité des bénéfices de ce projet et contribuer à l'amélioration générale de la programmation du PNUD.

1

RESULTATS DE L'EVALUATION

L'objectif de ce chapitre est de présenter les résultats de l'évaluation de la performance du projet "APA" en termes de stratégie, de progrès accomplis vers la réalisation des résultats attendus, d'efficacité de la gestion des ressources du projet, de mise en œuvre du projet et gestion réactive, d'impact, et de durabilité des acquis engrangés. Les résultats reposent sur une revue documentaire et une analyse des données collectées en présentiel et/ou à distance avec les parties prenantes et acteurs clés du projet.

1.1. Stratégie du projet

Cette section examine la stratégie du projet et plus singulièrement la qualité de la formulation du projet et sa pertinence, y compris la pertinence de l'approche, la cohérence des résultats attendus de son exécution avec les priorités nationales de développement durable, les outils programmatiques du PNUD (CPD 2016-2020 et Plan d'Action pour la mise en œuvre du Programme Pays 2016-2020) ainsi que les cadres stratégiques des Nations Unies (Cadre de coopération stratégique révisé 2019-2021 et ODD), l'adéquation de l'offre avec les besoins et attentes des bénéficiaires, la pertinence des indicateurs et cibles du cadre logique du projet, et la sensibilité genre du projet.

1.1.1. Conception du projet***Le projet répond clairement à un besoin institutionnel***

L'Algérie est un pays riche en ressources génétiques. Pour protéger ces ressources des exploitations frauduleuses et illégales, ce pays a été parmi les premiers à signer le protocole de Nagoya sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages en découlant.

En revanche, l'Algérie n'a pas ratifié le protocole de Nagoya. L'absence d'un cadre juridique national est vu par la partie algérienne comme un risque majeur. En effet, cela pourrait ouvrir la porte au pillage systématique des ressources génétiques non clairement identifiées et dont les mesures de partage ne sont pas explicitement formulées.

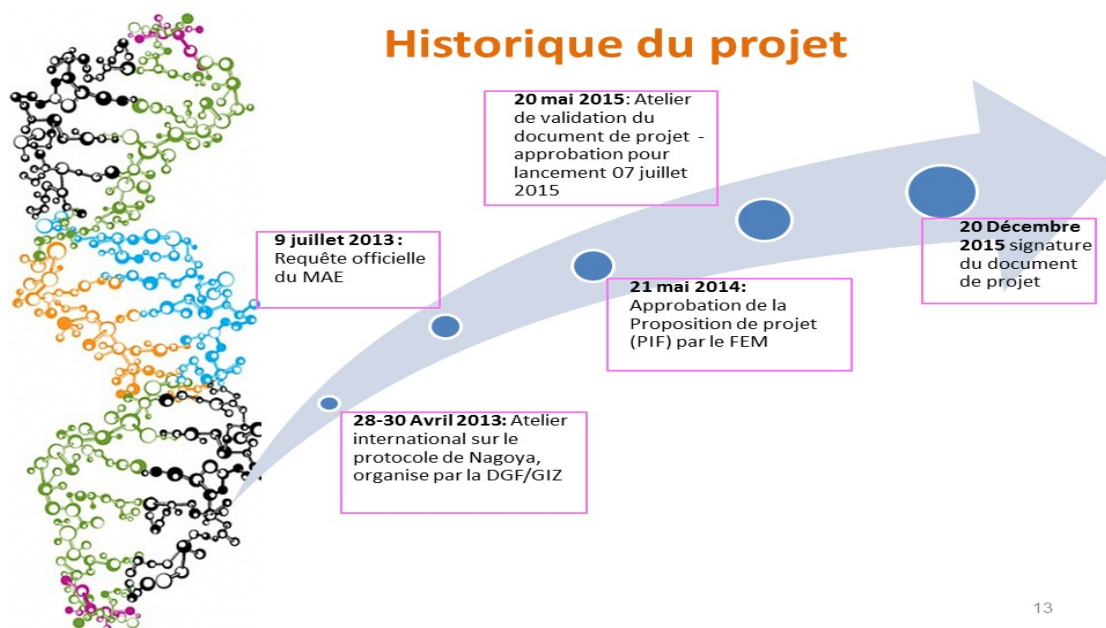
Autrement dit, l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques est vue par le Gouvernement Algérien comme un préalable à la ratification du protocole de Nagoya. Le représentant du Ministère des affaires étrangères corrobore clairement cette approche. Pour les représentants des Corps constitués, il s'agit de préserver les intérêts nationaux.

Clairement, le projet répond un besoin institutionnel pressant.

Une formulation participative mais qui aurait pu être plus inclusive

Le projet "APA" a été élaboré selon un processus participatif. Ce processus a été mené en plusieurs étapes :

- Conception du projet selon les procédures du PNUD. Ainsi, un expert international et deux experts nationaux ont été sollicités pour rédiger le draft du document de projet (Prodoc).



Source : Rapport annuel 2021, p. 6

- Organisation d'un atelier de concertation avec les parties prenantes pour finaliser le Prodoc, suivi d'un atelier de validation du document au niveau de l'INRAA⁸. Les représentants du PNUD sont formels sur ce point. Les points de vue des parties prenantes et acteurs clés ont été pris en considération dans la conception du projet. Le représentant du Ministère des Affaires Etrangères au Comité de pilotage du projet est également formel. Avant le cycle FEM, des tripartites « Ministère de l'environnement – Ministère de l'agriculture – Ministère des affaires étrangères » ont été organisées pour négocier et mettre en œuvre le projet.
- Organisation d'un atelier de lancement du projet⁹. Près de 100 invitations à l'atelier ont été adressées officiellement, sous le timbre de la DGF/MADRP, à toutes les parties prenantes concernées et/ou intéressées par la thématique APA et les objectifs et résultats attendus dans la mise en œuvre de ce projet national (départements ministériels, directions techniques et gestionnaires locaux/régionaux, centres et institutions techniques et scientifiques, organismes spécialisés et corps constitués, universités et centres de recherche et de développement, industriels et porteurs potentiels de projets d'investissements, du secteur public et du secteur privé, experts et personnes ressources indépendants et reconnus, représentants de la société civile et du mouvement associatif, des médias nationaux publics et privés, etc.)¹⁰.

L'Unité de Gestion du Projet (UGP) affirme que toutes les parties prenantes considérées comme importantes ont été associées à l'élaboration du projet. En effet, les listes des participants aux ateliers de préparation du Prodoc montrent qu'un ensemble de parties prenantes importantes (Ministère des affaires étrangère, Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural et de la pêche¹¹, le ministère des ressources en eau et de l'environnement,¹² le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales, le

⁸. Institut National de la Recherche Agronomique d'Algérie

⁹. L'atelier a été organisé à Alger, les 14 et 15 novembre 2016.

¹⁰. Rapport de l'atelier de lancement, p. 6.

¹¹. Le département de la pêche est devenu un ministère à part entière et ne fait plus partie du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural.

¹². Le département de l'eau est aujourd'hui dissocié du ministère de l'environnement

Ministère de la culture, ou le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique) a bien participé à cette phase délicate et primordiale du projet.

Cela étant, certaines parties prenantes nationales interviewées affirment qu'elles n'ont pas été associées à la conception du projet, même si certaines d'entre elles, notamment les représentants de la Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique, du Ministère de la Santé et du Ministère du Commerce et de la Promotion des Exportations, déclarent ne pas disposer d'informations sur la question, car ayant rejoint le projet en 2019.

Bien que la problématique de l'instabilité des représentants des ministères partenaires, permette de nuancer les affirmations de certaines parties prenantes nationales interviewées, force est de constater que quelques ministères de première importance n'ont pas été associés durant cette phase. Il s'est avéré à la suite des interviews que certaines parties prenantes sont d'une importance capitale dans l'atteinte de l'objectif du projet. En particulier, il s'agit des corps constitués et du Ministère des Finances. Comme le montre si bien le Prodoc¹³, ces ministères ne sont pas considérés comme importante pour l'élaboration du projet.

Cela conduit à conclure que le projet avait été effectivement élaborée de manière participative en y incluant un grand nombre de parties prenantes importantes mais qui aurait pu être élargi. Il nous semble qu'une approche plus inclusive de certains ministères dans l'élaboration du projet, tels les Corps constitués ou celui des Finances, aurait contribué à une meilleure atteinte des objectifs du projet, ou au moins à réduire les résistances.

Un alignement réussi

Les concepteurs du projet "APA" ont fait de réels efforts pour l'aligner sur les efforts d'actualisation de la Stratégie nationale sur la biodiversité. En effet, l'élaboration du projet APA a coïncidé avec les travaux d'actualisation de la stratégie nationale sur la biodiversité qui devait être initialement validée en 2015. Toutefois ce n'est qu'en 2016 qu'a été finalisée la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2016-2030.

Cela fait que le projet "APA" soit en effet en parfaite cohérence avec *la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité (SPANB) 2016-2030* – elle vise à promouvoir « La biodiversité pour le développement économique et social durable et l'adaptation au changement climatique » – et ses 4 objectifs stratégiques, à savoir : "Adapter le cadre institutionnel, stratégique et législatif afin de mieux prendre en charge la biodiversité, notamment pour assurer la participation des secteurs partenaires, la cohérence avec les engagements internationaux de l'Algérie et la mobilisation des financements adéquats" (Objectif stratégique 1), "Développer, partager et valoriser les connaissances et le savoir, et sensibiliser et communiquer sur l'importance de la biodiversité pour un développement durable inclusif" (Objectif stratégique 2), "Promouvoir la conservation et la restauration de la biodiversité afin de pérenniser et développer le capital naturel algérien" (Objectif stratégique 3) et "Développer les filières clés de la biodiversité afin d'assurer la production durable des biens et services fournis par les écosystèmes naturels comme contribution à la croissance verte en Algérie" (Objectif stratégique 4).

Dans la même logique, le projet "APA" s'insère étroitement dans deux des quatre objectifs prioritaires du *Plan d'action National pour l'Environnement et le Développement Durable-PNAEDD* : "Conserver le

¹³ Page 19 du Prodoc

capital naturel et améliorer sa productivité” (Objectif prioritaire 2) et “Protéger l’environnemental global” (Objectif prioritaire 4)¹⁴. De plus, le projet est cohérent avec tous les 15 objectifs spécifiques de la *Stratégie Nationale de Gestion Ecosystémique des Zones Humides d’Algérie* dont l’objectif global est de garantir une gestion écosystémique des Complexes de Zones Humides (CZH) au niveau national, qui puisse assurer le bon fonctionnement des zones humides en vue de leur permettre de fournir des services écologiques au profit des générations actuelles et à venir et en faveur du développement économique durable, ainsi qu’une meilleure résilience aux changements climatiques.

Enfin, le projet “APA” est aligné avec les objectifs stratégiques du *Schéma National de l’Aménagement du Territoire 2030 (SNAT)* et notamment les objectifs relatifs à la préservation et la valorisation du système écologique comme patrimoine. En concourant à la conservation et la valorisation des ressources génétiques, le projet est en effet articulé aux orientations stratégiques du SNAT.

Les parties prenantes nationales sont également toutes unanimes pour signaler l’alignement du projet sur les priorités de développement de l’Algérie. Concrètement, elles considèrent que la stratégie nationale et le cadre juridique permettront la diversification des ressources économiques, la création d’emploi dans le domaine et de revenu financiers. Elles insistent pour souligner que l’Algérie est un pays Hotspot en matière de ressources génétiques et a tout à gagner en développant la chaîne de valeur associée.

Des efforts louables pour assurer une plus grande harmonisation

Le projet “APA” s’inscrit très étroitement dans plusieurs stratégies internationales, entre autres, les *Objectifs de Développement Durables (ODD)* – les ODD constituent l’agenda international de référence des acteurs du développement – et plus particulièrement l’ODD 14 (“Protection de la faune et de la flore aquatiques : conserver et exploiter de manière durable les océans, les mers et les ressources marines”) et l’ODD 15 (“Protection de la faune et de la flore terrestres : préserver et restaurer les écosystèmes terrestres, en veillant à les exploiter de façon durable, gérer durablement les forêts, lutter contre la déforestation, la désertification, stopper et inverser le processus de dégradation des terres et mettre fin à l’appauvrissement de la biodiversité”) et, dans une moindre mesure, l’ODD 1 (“Eradication de la pauvreté”), l’ODD 2 (“Lutte contre la faim”) et l’ODD 9 (“Innovation et infrastructures : favoriser le développement des entreprises qui respectent l’environnement et fabriquent des produits sains”) et le *Cadre de Coopération Stratégique révisé (CdCS) 2019-2021* (il propose une stratégie coordonnée pour l’ensemble des agences du système des Nations Unies et en précise les orientations stratégiques) et tout particulièrement l’Effet 4 du CdCS (“D’ici 2021, le cadre de vie et la résilience des citoyens sont améliorés grâce à une gestion participative durable des écosystèmes naturels et urbains”)¹⁵.

Le projet, tel qu’il a été élaboré est contradictoire, ne permettant pas un alignement étroit avec l’ODD 5 (« Egalité entre les sexes »). D’un côté la nature du projet ne vise pas directement à parvenir à l’égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles. Il vise plutôt à consolider les actions de conservation et d’utilisation durables des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles à travers le développement et la mise en œuvre d’une stratégie nationale et d’un cadre juridique institutionnel dans ce sens. Toutefois, dans ces annexes, le projet fait référence à l’égalité des sexes et

¹⁴. Les deux autres objectifs prioritaires sont : “Améliorer la santé et la qualité de vie du citoyen” (Objectif prioritaire 1) et “Réduire les pertes économiques et améliorer la compétitivité” (Objectif prioritaire 3).

¹⁵. Les autres Effets du CdCS sont : Effet 1 (D’ici 2021, les secteurs d’activité économique mettent en œuvre des stratégies de croissance orientées vers la diversification économique et le renforcement des capacités d’intégration économique et de création d’emploi), Effet 2 (D’ici 2021, un accès accru, inclusif et équitable à des services sociaux de qualité est offert à la population), Effet 3 (D’ici 2021, la promotion de la condition des femmes répond à celle de l’évolution du cadre normatif et légal et bénéficie de stratégies nationales suivies, évaluées et rendues visibles) et Effet 5 (D’ici 2021, les citoyens bénéficient d’un service public de qualité, soutenu par l’amélioration de l’exécution des politiques publiques et une gestion moderne et participative).

l'autonomisation des femmes (les détails sont donnés plus bas dans le document). C'est pourquoi il aurait été possible d'imaginer un lien indirect avec l'ODD 5 de l'Agenda 2030 en prenant en compte le fait que les femmes en Algérie sont détentrices de connaissances traditionnelles qui, une fois le cadre juridique mis en place, pourraient être valorisées par les femmes algériennes. Cela pourrait contribuer à une plus large émancipation de ces femmes, notamment dans les localités reculées, et les rendre plus autonomes. Toutefois, dans les faits, l'élaboration du projet ne semble pas être en alignement étroit avec l'ODD 5 (« Egalité entre les sexes »).

Le projet est cohérent avec le *Country Program Document* (CPD) du PNUD 2016-2020 et ses effets et surtout l'Effet 2 ("Le pays se dote d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès aux services de base") ainsi que les produits attendus de sa mise en œuvre et plus singulièrement le Produit 2 ("La capacité des principaux acteurs nationaux et locaux sera renforcée pour mettre en œuvre des stratégies/plans d'action pour la gestion durable des écosystèmes naturels et urbains pour l'amélioration du niveau et de la durée de vie des citoyens") et le Sous-produit 2.5 ("Cadres, politiques et institutions juridiques et réglementaires dotés de moyens pour garantir la conservation, l'exploitation durable ainsi que l'accès aux avantages des ressources naturelle, de la biodiversité et des écosystèmes, ainsi que leur partage, conformément aux conventions internationales et à la législation nationale"). Il cadre également avec le *Plan d'Action pour la mise en œuvre du Programme Pays (PAPP) 2016-2020* et surtout le produit 2 ("Les capacités des acteurs nationaux et locaux sont renforcées pour mettre en œuvre des stratégies/plans de gestion durable des écosystèmes naturels et urbains visant à améliorer la résilience et les conditions de vie des citoyens") du Pilier 1 du PAPP ("Appui à des hors hydrocarbures et écologiquement durables qui génèrent des revenus et qui créent des emplois").

1.1.2. Pertinence du projet

Une approche adaptée mais qui a été compromise par les difficultés à recruter les experts

Le projet "APA" s'appuie sur l'analyse de la nature des obstacles à la conservation et l'utilisation durables de la diversité et des ressources biologiques et génétiques en Algérie et les solutions à long terme à mettre en œuvre. Il se fonde également sur les résultats et les leçons de la mise en œuvre des projets PNUD-FEM passés ou en cours d'exécution à l'époque dont les objectifs sont similaires ou proches de ceux du projet "APA". Parmi ces projets, on peut citer : le projet « Conservation et utilisation durables des services écosystémiques de la biodiversité d'importance mondiale dans les parcs culturels d'Algérie » et le projet « Planification de la biodiversité nationale pour soutenir la mise en œuvre du Plan stratégique 2011-2020 de la CDB en Algérie ».

Par ailleurs, la stratégie du projet "APA" s'appuie sur une approche participative. Elle cherche avant tout à sensibiliser, former, accompagner et solliciter la contribution de tous les acteurs et parties prenantes concernés, du simple fonctionnaire au ministre. L'hypothèse centrale est que les choses vont s'accélérer dès que les parties prenantes et acteurs clés s'approprient le sujet et le projet. Ces derniers confirmeront durant les entretiens qu'il leur a fallu quasiment deux ans pour intérioriser les concepts complexes du projet APA. Que par la suite les choses se sont accélérées.

Enfin, parce qu'il est question d'élaborer des textes juridiques dans un domaine nouveau et complexe, la stratégie du projet dans le Prodoc se base à la fois sur le renforcement des capacités des acteurs par la sensibilisation et la formation et sur l'expertise, notamment le recours à des experts locaux et internationaux ayant une expérience et une expertise prouvées dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant.

Une offre qui ne répond pas à tous les besoins et attentes des bénéficiaires

Les parties prenantes nationales rencontrées sont conscientes des enjeux du projet. A titre d'exemple, le représentant du Ministère des affaires étrangères donne l'exemple de l'huile de lentisque dont les retombées économiques profitaient aux Tunisiens. Cependant, la majorité d'entre elles sont particulièrement critiques vis-à-vis du projet au motif qu'il ne répond pas à tous les besoins des bénéficiaires finaux et, de fait, les textes élaborés ne sont pas suffisamment matures. C'est le cas en particulier des corps constitués, du Ministère des Finances, de la Santé, de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique ou du Commerce.

Ainsi, pour la représentante du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique, il n'y aurait pas eu assez d'actions de sensibilisation de la communauté scientifique. Les réponses lors des ateliers étaient théoriques », dit le Directeur du Centre de recherche scientifique et technique sur les régions arides. Résultat, les étudiants et les chercheurs ne comprennent pas comment cela sera mis en pratique.

La représentante du Ministère de la Santé, elle, insiste pour dire que les praticiens de la santé n'ont pas été sensibilisés, tandis que la représentante du Ministère du Commerce met l'accent sur l'importance de sensibiliser les services de répression des fraudes, la direction de la qualité et de la consommation, ou les associations de protection des consommateurs. Les représentants du Ministère des Finances sont non moins critiques. Ils considèrent que le projet ne répond carrément pas aux attentes des bénéficiaires finaux (agents du fisc, agents des douanes...). Ils affirment n'avoir pas été impliqués dans l'aspect technique des textes élaborés, ni reçu les livrables produits.

Toutefois, la représentante du Ministère de l'Environnement et l'UGP tempèrent ce constat. Le premier en citant des boîtes pharmaceutiques (SAIDAL, Biopharm et Magpharm) qui ont été formés sur le sujet et associés à l'élaboration des textes réglementaires, le second en donnant pour exemple le Campus Caravane pour les chercheurs et les étudiants de différents instituts (INRAA, INRF, USTHB, CRAPC, etc.)¹⁶.

En revanche, force est de reconnaître, que les besoins et attentes des parties prenantes nationales ont été identifiés, évalués et validés avec l'ensemble des institutions présentes durant les ateliers de conception. Les PV de participation aux réunions de conception du projet, attestent de cela. De surcroît, les PV de participation aux ateliers d'élaboration des projets de textes réglementaires, relatifs à l'APA, montrent bien qu'ils étaient intersectoriels et regroupaient l'ensemble de institutions. Ajoutons à cela que la composition du Comité de pilotage, tel qu'elle est prévue dans le Prodoc, englobe des ministères dont les représentants affirment que le projet ne répond pas à leurs attentes et qu'ils n'ont pas été impliqués ni reçu de livrables. C'est le cas par exemple du Ministère des Finances. Pourtant, à la page 26 du Prodoc il est explicitement écrit que le représentant du Ministère des Finances siège au Comité de pilotage en tant que haut fonctionnaire des organismes gouvernementaux connexes. C'est le cas aussi de l'INRA et de l'INRF qui font partie du Comité technique.

Ce décalage en termes de besoins et d'attentes peut d'expliquer par trois facteurs :

¹⁶. Le campus caravane a été préparé mais a été finalement annulé à la dernière minute à cause de la 4^{ème} vague du Covid-19 en janvier 2022.

- Tel que souligné dans la partie conception du projet, ce dernier a fait l'objet d'une formulation participative mais qui aurait dû être plus inclusive. Autrement dit, le projet aurait gagné à inclure davantage de parties prenantes durant la phase de conception pour une meilleure identification de l'ensemble des besoins des parties prenantes. Cela paraît particulièrement nécessaire pour les Corps constitués et la Justice qui ont des missions régaliennes de sécuriser l'économie algérienne, donc les ressources biologiques et toutes les actions et transactions qui leurs sont liées.
- Les entretiens avec les participants ont conduit à conclure qu'il y'a une instabilité dans la représentation des parties prenantes. Beaucoup de participants ont déclaré être désignés en cours de route. Cela peut expliquer l'absence d'information et d'implication efficace.
- Il a été ressenti clairement durant les entretiens que nombre de participants n'avaient pas la représentativité décisionnelle suffisante pour s'engager dans les ateliers de concertation. Cela aurait pu engendrer des non-dits et de freiner les initiatives, avec comme corollaire une expression insuffisamment profonde des besoins et attentes.

Pertinence du cadre logique du projet

L'analyse du cadre logique du projet "APA" permet de faire les principaux constats suivants :

- La grande majorité des indicateurs et cibles du cadre logique au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents. Quelques exemples suffisent pour l'illustrer : "Nombre de nouvelles chaînes de valeur APA inscrites avec les autorités gouvernementales et les universités", "Existence d'un cadre politique national pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, la conservation et la valorisation des ressources génétiques", "Nombre de projets de bioprospection potentiels", etc. Cependant, le deuxième indicateur de l'objectif général ne l'est pas. Il s'agit de l'indicateur "Nombre d'expressions valides d'intérêt par 1) utilisateurs et 2) fournisseurs populations locales, associations, entreprises) de ressources génétiques à développer des accords APA en Algérie". Ainsi, se limiter aux expressions valides d'intérêt ne suppose pas obligatoirement la concrétisation. Preuve : le rapport GEF de suivi mentionne clairement que « cela n'a abouti à aucune chaîne de valeur » et « aucun accord d'APA n'a été conclu à l'heure actuelle » malgré le nombre relativement élevé du nombre d'expressions d'intérêt ;
- Par ailleurs, les cibles de fin de projet sont « SMART », c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le Temps. Quelques exemples : "5-10 expressions d'intérêt à développer des accords APA ont été déposées avec les autorités nationales APA par des utilisateurs et/ou fournisseurs de ressources génétiques", "80% des parties prenantes nationales concernées sont informées du cadre réglementaire et institutionnel en matière d'APA et des CT et de ses différentes dimensions" ; "Un cadre juridique institutionnel national avec les capacités et les mandats nécessaires a été approuvé, est établi et est opérationnel" ; etc.

Notons, cependant, que certains risques n'ont pas été pris en compte dans le Document de projet. Etant donné la nouveauté et la complexité de l'objet du projet, il aurait fallu prévoir que le projet aura beaucoup de mal à trouver et mobiliser des experts spécialisés (des experts juristes dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant, en particulier) en raison de la rareté de l'offre, notamment francophone, et s'assurer que des actions de remédiations préventives permettant d'atténuer cette difficulté sont incluses dans la stratégie d'atténuation des risques. De même, il aurait fallu anticiper le problème de représentativité décisionnelle (voir plus loin) et l'inclure dans la matrice des risques et prévoir des mesures palliatives. Enfin, comme mentionné précédemment, la

stratégie du projet dans le Prodoc se base sur le renforcement des capacités acteurs du projet mais aucune expertise en ingénierie de la formation n'a été prévue. Cela aurait permis une meilleure planification du renforcement des capacités et de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine. Cela aurait permis une meilleure planification du renforcement des capacités et de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine.

Sensibilité genre du projet

L'aspect genre est pris en compte de manière assez contradictoire dans l'élaboration du projet "APA". En effet, comme on peut le voir au tableau 5 ci-après, aucun indicateur du cadre logique du projet ne concerne explicitement les femmes et aucun indicateur n'est désagrégé par sexe.

D'un côté, cela peut s'expliquer par la nature du projet : un projet dont l'objectif est de mettre en place le cadre juridique et institutionnel pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya ; le cadre juridique et institutionnel à élaborer paraît ne pas s'inscrire dans une logique discriminatoire vis-à-vis du genre. Toutefois, dans l'annexe 4 du Prodoc, on peut lire qu'il est question d'améliorer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes par la création de nouveaux débouchés au profit des détenteurs des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui sont en majorité composés de femmes.

Ce qui est certain, c'est que dans beaucoup de régions de l'Algérie, si ce n'est toutes, les femmes sont détentrices de connaissances traditionnelles importantes et vastes. Cela implique qu'il aurait été intéressant d'introduire des textes réglementaires, dans la stratégie en élaboration, qui accorderaient une attention plus importante et plus fine à ces femmes pour une plus grande émancipation et autonomie.

On peut également faire remarquer que les concepteurs du projet avaient souligné la probabilité que le projet puisse avoir des répercussions néfastes sur l'égalité du genre (voir Liste de contrôle du Risque social et environnemental dans le Prodoc). Il est également question de voir le projet contribuer à réduire les discriminations fondées sur le genre. Pourtant, il est souligné, dans cette liste, que les femmes en Algérie n'ont pas soulevé les questions d'égalité des genres dans le projet !

C'est d'ailleurs ce qui ressort du discours des participants aux interviews. Même si certains acteurs rencontrés reconnaissent que les interventions du projet auraient pu avoir une incidence sur les femmes, puisqu'elles sont souvent détentrices de connaissances traditionnelles et que les avantages économiques qui pourraient être générées pourront avoir de fortes incidences sur la vie de ces femmes, ils considèrent que la problématique du genre n'est pas d'actualité pour ce projet, ni en Algérie d'ailleurs. Ils mettent en avant les progrès fait en Algérie dans ce domaine et que les textes nationaux, y compris la Loi fondamentale du pays, c'est-à-dire la Constitution, impose l'égalité de fait. Ils donnent pour exemple le fait que durant les ateliers et les formations organisés au bénéfice des parties prenantes, le nombre de femmes était souvent plus important que le nombre d'hommes.

Dans les faits, cette contradiction du projet a penché en faveur de l'aspect purement réglementaire dissocié de l'aspect genre. Apparemment, le genre n'est pas vu comme une dimension clé du projet. Autrement dit, il y a approximation sur ce point dans l'élaboration du projet.

1.2. Les progrès accomplis vers la réalisation des résultats

1.2.1. Outils de suivi pour les projets sur la biodiversité dans FEM-4 et FEM-5 et du PNUD

L'outil de suivi FEM permet d'identifier les actions visant à améliorer la mise en œuvre du protocole de Nagoya. Il est utilisé présentement pour mesurer les réalisations du projet dans une logique de statique

comparative. Dans le tableau ci-dessous, sont présentés les scores au début et à la fin du projet pour chaque problématique. Le score au démarrage du projet est donné dans le Prodoc. Le score à la fin du projet est une estimation faite sur la base des documents produits par le projet et les interviews réalisés.

Tableau 4 : Score selon l'outil de suivi pour les projets sur la biodiversité dans FEM-4 et FEM-5

Problématique	Score au démarrage du projet	Score estimé à la fin du projet	Critères de notation
Capacité à ratifier et à mettre en œuvre des mesures de base du PN			
1) Est-ce que le pays a effectué un inventaire et une évaluation des questions d'APA y compris le cadre juridique et la capacité institutionnelle pour élaborer et mettre en œuvre le Protocole de Nagoya	2	3	0 : Le pays n'a pas effectué un inventaire et une évaluation de la capacité juridique ou institutionnelle sur l'APA. 1 : Le pays a procédé à une évaluation et le bilan du cadre juridique. 2 : Le pays a procédé à une évaluation et le bilan de la capacité juridique et institutionnel. 3 : Le pays a réalisé l'évaluation et le bilan et les ont utilisés pour faire avancer l'ordre du jour national de l'APA.
2) Est-ce que le pays a signé et ratifié le Protocole de Nagoya ?	1	1	0 : Le pays n'a ni signé ni ratifié le protocole (adhésion). 1 : Le pays n'a pas signé le Protocole. 2 : Le pays a accédé au Protocole (signature et ratification). 3 : Le pays se prépare à un plan d'action pour la mise en œuvre des mesures de base du Protocole de Nagoya.
3) Y a-t-il un cadre juridique et réglementaire national régissant l'APA ?	1	2	0 : Le cadre juridique et réglementaire n'a pas été développé 1 : Le pays a élaboré un cadre juridique sur l'APA. 2 : Le pays dispose d'un cadre juridique prêt à être approuvé par le législateur. 3 : Le pays dispose d'un cadre juridique et réglementaire qui a pleine vigueur et est prêt à être relié au système administratif.
4) Y a-t-il un plan de communication et de sensibilisation du public pour expliquer le Protocole de Nagoya, y compris les défis et opportunités pour les utilisateurs et les fournisseurs de ressources génétiques ?	1	2	0 : Il existe peu ou pas d'information officielle sur l'APA ou le Protocole de Nagoya qui est à la disposition du grand public. 1 : Les informations sur l'APA et le Protocole de Nagoya sont disponibles à des publics spécialisés. 2 : Les informations sur l'APA et le Protocole de Nagoya sont largement disponibles et une campagne de communication et de sensibilisation est conçue. 3 : Un programme de communication et de sensibilisation formelles est entièrement développé et est opérationnel.
Capacité à administrer les mesures du Protocole de Nagoya			
5) Le pays a-t-il un Point focal national et une autorité nationale compétente désignée et a-t-il la capacité à faciliter la mise en œuvre et à administrer le protocole ?	2	3	0 : Le pays n'a pas de point focal national ou d'autorité compétente 1 : Le point focal national et l'autorité compétente (s) ont été désignés, mais ne sont pas opérationnels. 2 : La structure des systèmes administratifs, y compris le Point focal national et l'autorité compétentes est en cours de développement. 3 : Les autorités nationales compétentes ont les ressources humaines et techniques nécessaires pour administrer la mise en œuvre du PN.
6) Y a-t-il des procédures administratives claires pour les utilisateurs et les fournisseurs de ressources génétiques pour développer et mettre en	1	2	0 : Le pays ne dispose pas de procédures administratives pour développer et mettre en œuvre des accords d'APA en respectant le CPCC,

œuvre des accords d'APA respectant le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC), les conditions convenues d'un commun accord (CCCA) et le partage des avantages (PA) ?			les CCCA et le PA. 1 : Le pays développe les procédures administratives pour les utilisateurs et les fournisseurs afin de conclure des accords d'APA en vertu des dispositions du Protocole de Nagoya. 2 : Le pays dispose de procédures administratives suffisantes pour faciliter les accords d'APA, mais n'ont pas été déployées par les administrateurs. 3 : Le pays détient toutes les procédures administratives disponibles pour développer des accords d'APA.
7) Y a-t-il une autorité pour surveiller la conformité avec le protocole et l'utilisation des ressources génétiques, y compris la désignation d'un ou de plusieurs points de contrôle et pour orienter les bienfaits envers la conservation et l'utilisation durables de la biodiversité ?	n/a	n/a	0 : Les systèmes de surveillance sont mis en place, y compris les points de contrôle désignés. 1 : Il y-a des points de contrôle désignés, mais pas des systèmes de surveillance en place. 2 : Les points et les contrôles de surveillance, les systèmes liés à l'administration sont prêts à être utilisés. 3 : Il existe un maximum pour surveiller le respect du PN, y compris les avantages orientés vers la conservation et l'utilisation durables des ressources biologiques/
<i>Capacité des pays à développer leurs capacités endogènes de recherche et à ajouter de la valeur à leurs propres ressources génétiques</i>			
8) Y a-t-il des capacités institutionnelles pour mener à bien la recherche et le développement liés à la valorisation des ressources génétiques ?	2	2	0 : Il n'y a pas de capacités de recherche et de développement liées à la valorisation des ressources génétiques. 1 : La capacité institutionnelle pour mener la recherche et le développement est en cours de développement. 2 : Les capacités institutionnelles de base (c.-à-d. laboratoires et centres de recherche) sont utilisées aux stades au moins initiaux de R&D. 3 : Le pays dispose de capacités avancées de recherche et développement et est engagé avec le transfert de technologie avec des institutions partenaires.
9) Y a-t-il la capacité pour l'identification de la valeur commerciale des ressources génétiques, et à développer, mettre à jour et maintenir les bases de données sur les ressources génétiques ?	1	1	0 : Il n'y a pas la capacité institutionnelle ou humaine de participer à l'identification de la valeur commerciale potentielle des ressources génétiques. Pas de bases de données disponibles. 1 : Il est la capacité de base de participer à l'identification de la valeur commerciale des ressources génétiques, y compris les bases de données de test. 2 : Il y-a la capacité de pointe pour travailler sur l'identification de la valeur commerciale des ressources génétiques, y compris les bases de données de base. 3 : Il existe une pleine capacité pour l'identification de la valeur commerciale des ressources génétiques et les bases de données sont opérationnelles.
<i>Les besoins en capacités et les priorités des communautés autochtones et locales et d'autres parties prenantes concernées</i>			
10) Les populations locales disposent-elles de l'information pour comprendre les défis et les opportunités que le PN a à offrir et à participer activement dans les accords d'APA ?	0	2	0 : Les populations locales ne possèdent pas les informations pour comprendre les défis et les opportunités que le PN a à offrir et pour conclure activement des accords d'APA. 1 : Les populations locales ont la documentation nécessaire pour comprendre le PN, mais ne l'ont pas utilisé pour conclure des accords d'APA. 2 : Les populations locales disposent de l'information nécessaire et sont en cours de formation sur les défis et les opportunités que le

			PN a à offrir. Il n'y a encore aucun d'accords sur l'APA. 3 : Les populations locales disposent de l'information et la formation nécessaires sur le NP et sont engagés dans l'élaboration d'accords d'APA.
11) Y a-t-il des clauses contractuelles types pour obtenir le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) pour l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées (CTA) ?	0	1	0 : Il n'y a pas de clauses contractuelles modèles pour obtenir le consentement préalable donné en connaissance de cause (CPCC) pour l'utilisation des ressources génétiques et des CTA. 1 : Les modèles contractuels pour obtenir le CPCC pour l'utilisation des ressources génétiques et des CTA sont en cours d'élaboration pour au moins quelques CAL. 2 : Les modèles contractuels sont en cours de tests sur des projets pilotes sur les accords d'APA. 3 : Les modèles contractuels sont largement disponibles et utilisés dans le cadre des accords d'APA.
12) Y a-t-il des exigences minimales pour les CCCA de garantir un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des CTA des RG ?	1	1	0 : Il n'y a pas d'exigences pour CCCA pour garantir un partage juste et équitable des avantages découlant de l'utilisation des CT. 1 : Les exigences pour les CCCA associés aux CT sont en cours d'élaboration. 2 : Les exigences pour les CCCA sont testées avec des projets pilotes sur les accords d'APA. 3 : Les exigences sont largement utilisées et sont en conjonction avec les clauses du CPCC et le partage des avantages.
13) Y a-t-il des clauses contractuelles modèles pour le partage des avantages découlant de l'utilisation des CTA de RG ?	1	1	0 : Il n'y a pas de clauses contractuelles modèles pour le partage des avantages découlant de l'utilisation des CTA des RG. 1 : Les modèles contractuels de partage des avantages sont en cours d'élaboration. 2 : Les modèles contractuels sont actuellement testés sur des projets pilotes sur les accords d'APA. 3 : Les modèles contractuels sont largement disponibles et utilisés dans le cadre des accords d'APA en conjonction avec les clauses de CPCC et CCCA.
SCORE TOTAL	13	21	

Il ressort de l'analyse de ce tableau que le score selon l'outil de suivi pour les projets sur la biodiversité dans FEM-4 et FEM-5 est estimé à 21 à la fin du projet, soit une évolution de 62%. Autrement dit, il y'a une amélioration palpable de la mise en œuvre du protocole de Nagoya en Algérie.

De la même manière a été renseigné le score selon la Fiche PNUD d'évaluation de renforcement des capacités des institutions nationales en matière d'APA. Les scores sont présentés dans le tableau ci-dessous.

Tableau 5 : Score de l'estimation de l'évaluation de renforcement des capacités des institutions nationales en matière d'APA selon la Fiche PNUD

Secteur stratégique de l'appui	Problématique	Fiche d'évaluation	Evaluation initiale	Evaluation finale (estimation)
1. Capacité à conceptualiser et à formuler des politiques, lois, stratégies et programmes	L'accès et le partage des avantages (APA) ordre du jour est effectivement débattu/ orienté vers le haut.	0 - Il n'y a pratiquement pas d'ordre du jour de l'APA ; 1 - Il y a quelques personnes ou institutions poursuivant activement un programme d'APA, mais ils ont peu d'effet ou d'influence ; 2 - Il y a un certain nombre de personnes ou d'institutions compétentes en APA qui animent l'ordre du jour de l'APA, mais ne sont pas suffisants ; 3 - Il y a un nombre adéquat de mesures fortes et influentes pour conduire efficacement un programme	1	2

		d'APA vers le haut.		
	Il existe une institution légalement désignée responsable de l'APA avec la capacité de développer un cadre juridique national d'APA (c.-à-d. les lois, les politiques et/ou réglementaires).	0 - Il n'y a aucune institution responsable en matière d'APA ; 1 - L'institution dispose de ressources financières, mais est limitée en personnel et expertise ; 2 - L'institution dispose de ressources financières et en personnel, mais d'une expertise limitée ; 3 - L'institution a suffisamment des ressources financières, du personnel et de l'expertise.	0	0
2. Capacité à mettre en œuvre des politiques, des lois, des stratégies et des programmes	Il existe une institution d'APA légalement désignée et responsable de l'APA qui peut faciliter la mise en œuvre du cadre juridique national d'APA.	0 - L'institution ne dispose pas des ressources financières, du personnel et des compétences de planification/gestion ; 1 - L'institution dispose de ressources financières, mais est limitée en personnel et en planification/compétences en gestion ; 2 - L'institution dispose de ressources financières et de personnel, mais peu de planification/compétences en gestion ; 3 - L'institution dispose de ressources financières suffisantes, de personnel et de compétences en planification/gestion.	n/a	0
	L'institution d'APA est effectivement dirigée.	0 - L'institution d'APA a une absence totale de direction ; 1 - L'institution d'APA a un leadership faible et donne peu d'orientations ; 2 - L'institution d'APA a une direction assez forte, mais il a encore besoin d'amélioration ; 3 - L'institution d'APA est effectivement dirigée.	n/a	0
	Les ressources humaines pour la gestion de l'APA sont bien qualifiées et motivées.	0 - Les ressources humaines sont peu qualifiées et ne sont pas motivées ; 1 - La qualification des ressources humaines est inégale, certains sont très qualifiés, mais beaucoup ne sont pas en général motivés ; 2 - Les ressources humaines en général manquent considérablement de personnes qualifiées, mais elles ont beaucoup de motivation, ou celles qui sont motivées ne sont pas suffisamment qualifiées ; 3 - Les ressources humaines sont bien qualifiées et motivées.	2	3
	L'institution d'APA est contrôlée et redevable au public.	0 - L'institution d'APA n'est pas tenue responsable et n'est pas contrôlée ; 1 - L'institution d'APA est parfois vérifiée sans être tenue responsable publiquement ; 2 - L'institution d'APA est régulièrement auditée et il y a un certain degré de responsabilité publique, mais le système est totalement transparent ; 3 - L'institution d'APA est fortement entièrement auditée, et rend compte publiquement.	n/a	n/a
	Application des règlements d'APA	0 - Non application de la réglementation ; 1 - Certains règlements existent, mais ils sont largement inefficaces ; 2 - Les règlements sur l'APA sont régulièrement appliqués, mais ne sont pas pleinement efficaces ; 3 - Les règlements sur l'APA sont fortement et effectivement appliqués.	n/a	n/a
	Les individus sont en mesure de faire progresser et se développer professionnellement.	0 - Il n'y a pas de pistes de carrière développées et aucune formation n'est prévue ; 1 - Les pistes de carrière sont faibles et les possibilités de formation sont rares et ne sont pas gérés de manière transparente ; 2 - Les pistes de carrière claires, développées et de formation disponible ; La gestion des ressources humaines du système de mesure du rendement a cependant été insuffisante ; 3 - Les individus sont en mesure de faire progresser et se développer professionnellement.	n/a	n/a
	Les individus sont	0 - Les compétences des individus ne correspondent pas	n/a	n/a

	convenablement qualifiés pour leur emploi.	aux exigences de l'emploi ; 1 - Les personnes ont des compétences ou pauvres dans leur emploi ; 2 - Les individus sont raisonnablement qualifiés, mais pourraient encore améliorer leurs compétences pour une adéquation optimale avec les exigences de l'emploi ; 3 - Les individus sont qualifiés pour leur emploi.		
	Les individus sont très motivés.	0 - Aucune motivation ; 1 - Motivation inégale, mais certains sont plus que d'autres ; 2 - De nombreux individus sont motivés mais pas tous ; 3 - Les personnes sont très motivées.	2	3
	Il existe des mécanismes appropriés de formation, de mentorat et d'apprentissage en place pour maintenir un flux continu de nouveaux employés.	0 - Aucun mécanismes n'existent ; 1 - Certains mécanismes existent, mais sont incapables de développer suffisamment et sont incapables de fournir la gamme complète des compétences nécessaires ; 2 - Il existe des mécanismes généraux pour former des professionnels qualifiés, mais soit ne suffit pas d'eux ou incapables de couvrir la gamme complète des compétences requises ; 3 - Il existe des mécanismes pour développer un nombre suffisant de la gamme complète de professionnels hautement qualifiés d'APA.	n/a	n/a
3. Capacité d'engager et de construire un consensus entre toutes les parties prenantes	L'APA détient un engagement politique/	0 - Il n'y a pas de volonté politique de tous, ou pire, la volonté politique qui prévaut est contraire aux intérêts de l'APA ; 1 - Certaines volontés politiques existent, mais il n'est pas assez fort pour faire une différence ; 2 - volonté politique raisonnable existe, mais ne sont pas toujours assez forte pour soutenir pleinement l'APA ; 3 - Il y a des niveaux très élevés de volonté politique pour soutenir l'APA.	2	2
	Degré de soutien du public sur les questions d'APA	0 - Le public a peu d'intérêt dans les APA et il n'y a pas de lobby important pour l'APA ; 1 - Il a un support limité pour l'APA ; 2 - Il existe un soutien public pour l'APA et il y a divers groupes de pression les poussant fortement ; 3 - Il existe un soutien énorme du public dans le pays pour l'APA.	0	1
	L'institution d'APA est orientée vers la mission.	0 - L'institution d'APA n'est pas définie ; 1 - L'institution d'APA est peu définie et n'est généralement pas connue et diffusée au niveau international ; 2 - L'institution d'APA est bien définie et diffusée à l'échelle internationale mais n'est pas complètement intégrée ; 3 - L'institution d'APA est complètement diffusée à l'échelle internationale et intégrée.	n/a	0
	L'institution d'APA peut faciliter les partenariats nécessaires pour atteindre ses objectifs.	0 - Il n'y a aucune institution en APA fonctionne peu ; 1 - L'institution d'APA a facilité certains partenariats, mais des lacunes importantes demeurent et des partenariats existants ont peu de résultats ; 2 - L'institution d'APA a facilité de nombreux partenariats avec un large éventail d'organismes nationaux et locaux, le secteur privé et les ONG, mais il y a des lacunes et des partenariats, ne sont pas toujours efficaces et ne permet pas toujours la réalisation efficace des objectifs d'APA ; 3 - L'institution d'APA a facilité des partenariats efficaces avec les agences nationales et locales, le secteur privé et les ONG afin de permettre la réalisation des objectifs d'APA d'une manière efficiente et efficace.	n/a	0
4. Capacité à mobiliser des informations et des connaissances	L'institution d'APA dispose d'information dont elle a besoin pour faire appliquer le cadre juridique national de	0 - L'information est pratiquement manquante ; 1 - L'institution d'APA a accès à certaines informations, mais sont de mauvaise qualité, sont d'une utilité limitée, ou sont très difficiles d'accès ; 2 - L'institution d'APA a accès à beaucoup d'informations	n/a	n/a

	l'APA/la politique et faciliter les offres d'APA.	qui sont la plupart du temps de bonne qualité, mais il reste des lacunes dans la qualité, la couverture et la disponibilité ; 3 - L'institution d'APA dispose d'information dont elle a besoin pour faire appliquer le cadre juridique/la politique nationale et faciliter les offres d'APA.		
	Les membres de l'institution d'APA travaillent efficacement ensemble comme une équipe.	0 - Les personnes travaillent dans l'isolement et n'interagit pas ; 1 - Les individus interagissent de manière limitée et parfois en équipe mais cela est rarement efficace et fonctionnel ; 2 - Les individus interagissent régulièrement et forment des équipes, mais ce ne sont pas toujours pleinement efficaces ou fonctionnels ; 3 - Les individus interagissent de manière efficace et forment des équipes fonctionnelles.	n/a	n/a
5. Capacité de surveiller, évaluer, rapport et apprendre	Il existe une institution légalement désignée responsable de l'APA et de la mise à jour du cadre national sur l'APA.	0 - L'institution ne dispose pas des ressources financières, de personnel, et d'expertise ; 1 - L'institution dispose de ressources financières, mais est limité en personnel et expertise ; 2 - L'institution dispose de ressources financières et de personnel, mais l'expertise est limitée ; 3 - L'institution a suffisamment de ressources financières, du personnel et de l'expertise.	n/a	n/a
	La politique d'APA ou la loi est révisée et mise à jour de façon continue.	0 - Il n'y a pas de politique ou de droit ou ce dernier est obsolète et n'est pas régulièrement révisé ; 1 - Politique ou la loi est seulement un réexamen à intervalles irréguliers ; 2 - Politique ou une loi est examiné régulièrement, mais pas chaque année ; 3 - Politique ou une loi sont revus chaque année.	1	1
	La Société civile surveille les projets d'APA.	0 - Il n'y a pas de dialogue du tout ; 1 - Il existe un dialogue en cours, mais pas dans le grand public et limité à des milieux spécialisés ; 2 - Il y a un dialogue public raisonnable mais certaines questions restent taboues ; 3 - Il existe un dialogue public ouvert et transparent sur l'état des projets d'APA.	1	1
	Les institutions s'adaptent et répondent efficacement à la promotion de mise en œuvre du cadre national de l'APA (les lois, les politiques et/ou des règlements).	0 - Il n'y a aucune mise en œuvre du cadre national de l'APA à présent ; 1 - Les institutions ne changent que très lentement ; 2 - Institutions ont tendance à s'adapter en réponse au changement, mais ne sont pas toujours très efficace ou ont un certain retard ; 3 - Les institutions s'adaptent fortement, répondent efficacement et immédiatement au changement.	2	2
	L'institution d'APA dispose de mécanismes internes efficaces de suivi, d'évaluation, de rapports et d'apprentissage sur des projets d'APA.	0 - Il n'y a pas de mécanismes de suivi, d'évaluation, de rapports ou d'apprentissage ; 1 - Il y a quelques mécanismes de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, mais ils sont limités et faibles ; 2 - Les mécanismes raisonnables pour le suivi, l'évaluation, l'information et l'apprentissage sont en place mais ne sont pas aussi forts ou globaux qu'ils pourraient l'être ; 3 - Les institutions ont des mécanismes internes efficaces de suivi, d'évaluation, de rapports et d'apprentissage	n/a	n/a
	Les personnes membres d'institutions d'APA ont une capacité d'adaptation et continuent l'apprentissage.	0 - Il n'y a pas de mesure de performance ou de rétroaction adaptative ; 1 - La performance est irrégulière et mal mesurée et il y a peu d'utilisation de la rétroaction ; 2 - Il est important de mesurer la performance et la rétroaction, mais ce n'est pas aussi approfondi ou complet qu'elle pourrait l'être ; 3 - La performance est effectivement mesurée et la rétroaction adaptative est utilisée	n/a	n/a
SCORE TOTAL			11	15

Le tableau ci-dessus montre une évolution positive des capacités des institutions algériennes en matière d'APA. Ainsi, le score est passé de 11 à 15 points, soit une évolution de 37%.

1.2.2. Niveau d'atteinte des résultats attendus

Le niveau de réalisation des objectifs et résultats du projet "APA" tels qu'énoncés dans le ProDoc, est apprécié par l'attribution d'un « Score » de TE (Très élevé : taux de réalisation $\geq 100\%$), E (élevé : $75\% \leq$ taux de réalisation $< 100\%$), M (moyen : $40\% \leq$ taux de réalisation $< 75\%$), F-N (faible ou nul : $0\% <$ taux de réalisation $\leq 40\%$) ou NP (les éléments à disposition ne permettent pas de quantifier le niveau de réalisation du résultat).

Les résultats en termes d'atteinte des objectifs et résultats attendus de l'exécution du projet sont moyennement satisfaisants (cf. tableau ci-après). Au 31 décembre 2021, 3 résultats attendus de son exécution repris dans le cadre logique sur un total de 11 résultats attendus (soit environ 27%) sont atteints, tandis qu'un seul résultat attendu (soit environ 9% du nombre total des résultats attendus) a été réalisé à 75% et 5 autres résultats (soit environ 45% du nombre total des résultats attendus) à moitié. Enfin, 2 résultats attendus n'ont pas été réalisés ou l'ont été à un taux difficile à quantifier, faute de données exhaustives.

Tableau 6 : Niveau de réalisation des résultats attendus du projet au 31/12/2021

Objectifs/Composantes/Effets	Indicateurs	Valeur de l'indicateur								
		Ligne de base	Objectifs : fin du projet	Niveau de réalisation	Atteinte de la cible (%)					
						TE	E	M	F-N	NP
Objectif du projet : Consolider les actions de conservation et d'utilisation durables des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes en Algérie à travers le développement et la mise en œuvre d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès et le partage juste et équitables des avantages (APA) relatif à la CDB et le Protocole de Nagoya.	Nombre de nouvelles chaînes de valeur APA inscrites avec les autorités gouvernementales et les universités	Aucun avec le gouvernement, à définir avec les universités	5 nouveaux accords APA inscrits avec les autorités gouvernementales ou les universités	Aucun nouvel accord APA n'a été inscrit avec les autorités ou les universités.	0%					
	Nombre d'expressions valides d'intérêt par 1/ utilisateurs et 2/ fournisseurs, populations locales, associations, entreprises de ressources génétiques à développer des accords APA en Algérie	Niveau faible-à-moderé d'intérêt et aucune expression d'intérêt inscrite	5-10 expressions d'intérêt à développer des accords APA ont été déposées avec les autorités APA par des utilisateurs et/ou fournisseurs de RG.	Au moins 8 expressions d'intérêt à développer des accords APA ont été exprimées par des utilisateurs et des fournisseurs nationaux et internationaux ¹⁷ .	100%					
	Des mécanismes pour partager les avantages monétaires et non-monétaires produits par les accords APA et mécanismes pour la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité et les populations	Aucun	Au moins 5 structures formelles pour le partage des avantages sont reflétées dans le cadre national et ont été établis.	Aucune structure Toutefois, le projet a élaboré une étude diagnostique et a fait des recommandations pour s'appuyer sur des structures existantes.	0%					
	Sous-indicateur PNUD IRRF 2.5.1.A.1.1 : Mesure dans laquelle les cadres juridiques sont en place pour la conservation, l'utilisation durable, et/ou l'accès et le partage des avantages des ressources naturelles, la biodiversité et les écosystèmes	La Loi sur les ressources biologiques de 2014 est formellement adoptée, mais un cadre juridique compréhensif n'est pas présent en raison d'un manque de règlements d'application.	Un cadre juridique national compréhensif et cohérent pour l'APA et la protection des CT a été approuvé, est établi et opérationnel.	Un cadre juridique national compréhensif et cohérent pour l'APA et la protection des CT a été élaboré et approuvé par toutes parties prenantes, mais n'a pas été adopté et promulgué par le Gouvernement ¹⁸ .	50%					

¹⁷. Il s'agit du Projet de recherche de l'université de M'sila sur les plantes Médicinales ; de la demande d'une Entreprise Hollandaise pour des semences de légumes sauvages ; de plusieurs projets de recherche PRIMA ; de la demande d'utilisation de ressources marines ; du projet de recherche entre un chercheur du CRAPC¹⁷ et un laboratoire Japonais sur les micro-organismes ; de 5 projets de bio prospections sur cinq ressources génétiques algérienne sont conduits avec 5 entreprises et une coopérative.

¹⁸. L'adoption et la promulgation des textes étant un processus long, des mesures transitoires sont élaborées et validées par les représentants des parties prenantes. Cependant l'indicateur du Prodoc faisant référence à l'Integrated Results and Resources Framework (IRRF) du PNUD suppose pour l'output 2.5.1 un cadre juridique en place pour la CDB. Ce qui n'est pas le cas en Algérie

Composante/Effet 1 : Développer une politique nationale, un cadre juridique et institutionnel	Existence d'un cadre politique national pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya, la conservation et la valorisation des ressources génétiques.	Pas de politique nationale approuvée par le gouvernement	SPANB 2.0 avec aspects relatifs à l'APA adoptée par le gouvernement et utilisée pour orienter les interventions ¹⁹ .	Les éléments de l'APA ont été introduits dans l'objectif 21 de la SPANB.	100%					
	Existence d'un cadre juridique national (défini et mis en place) ²⁰ pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et la valorisation des ressources génétiques	La Loi sur les ressources biologiques de 2004 est formellement adoptée, mais un cadre juridique compréhensif n'est pas présent en raison d'un manque de règlements d'application.	Un cadre juridique national avec les capacités et les mandats nécessaires a été approuvé, est établi et est opérationnel.	Les textes d'application de la loi sur les ressources biologiques ont été élaborés et validés avec les parties prenantes mais n'ont pas encore été adoptés par le Gouvernement et ne sont pas opérationnels.	50%					
	Existence d'un cadre institutionnel avec mécanismes (formels) pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya et la valorisation des ressources génétiques	La Loi sur les ressources biologiques de 2004 est formellement adoptée, mais un cadre juridique compréhensif n'est pas présent en raison d'un manque de règlements.	Un cadre institutionnel national avec les capacités et les mandats nécessaires a été approuvé, est établi et est opérationnel.	Un cadre institutionnel et de coordination intersectorielle ont été proposés par le projet à travers des textes ²¹ mais n'a pas encore été adopté et par le Gouvernement et ne sont pas opérationnels.	50%					
	Existence d'un mécanisme financier ²² efficace pour l'accès et partage des avantages, et un accord type APA	Aucun mécanisme	Un mécanisme efficace d'accès et partage des avantages, et un accord type APA développé.	Un mécanisme efficace d'accès et partage des avantages, et un accord type APA n'a été développé. Toutefois, une étude sur les mécanismes financiers existant dans les secteurs ayant une relation avec les ressources biologiques a été menée ainsi qu'une étude comparative sur les mécanismes mis en place	50%					

¹⁹. Il s'agit de la SPANB 2016-2030, l'élaboration de cette stratégie a été lancée en 2016 c'est-à-dire en même temps que le Projet et la Directrice nationale du projet a participé aux ateliers de concertation. L'APA a été intégré dans l'objectif 21 de la SPANB 2016 -2030 qui est en réalité la SPANB 2.0., car elle n'existait pas lorsque le Prodoc a été élaboré en 2014 !

²⁰. Voir Résultat 1.2 dans le Prodoc

²¹. (1) *décret portant composition attribution et fonctionnement de l'Organe National des ressources biologique* constitué d'un conseil d'administration et d'un comité scientifique et technique et (2) la *modification du décret présidentiel portant sur le haut conseil de l'environnement et du développement durable* pour y intégrer la dimension APA.

²². Voir Résultat 1.4 dans le Prodoc

				dans d'autres pays pour l'APA ²³ . Le projet de mécanisme financier et projet de texte connexe a été élaboré en 2021.						
Composante/Effet 2 : Construction et renforcement des capacités des institutions nationales	Le changement en capacité au sein d'agences compétentes et par d'autres parties prenantes sur les dispositions et les principales obligations du PN et la portée de son application sont mesurés par l'outil de suivi en matière d'APA.	Outil de suivi en matière d'APA du PNUD : 13	Amélioration d'au moins 50% de la capacité des organismes nationaux existants et/ou nouveaux compétents et concernés en matière d'APA	Un inventaire des institutions et entités qui seront impactés par une réglementation APA a été menée. La mise en œuvre une stratégie et un plan d'action de communication, éducation et sensibilisation sur l'APA a été élaborée et lancée. L'estimation du renforcement des capacités des institutions nationales par le biais de la fiche évaluation du PNUD ²⁴ est de 16 points, soit une amélioration de 45% par rapport à ligne de base 11 points.	75%					
	Un pourcentage de chercheurs, d'autorités et d'autres parties prenantes d'industrie, représentants des populations sont conscients du cadre réglementaire et institutionnel relatif à l'APA et les CT et ses différentes dimensions.	Aucun	80% des parties prenantes nationales concernées sont informées du cadre réglementaire et institutionnel en matière d'APA et des CT et de ses différentes dimensions.	Cette action peut être considérée comme atteinte pour les chercheurs pour la simple raison qu'elles ont participé activement de bout en bout à son élaboration et adoption ²⁵ . Cependant ce ne	50%					

²³. Le mécanisme d'accès et de partage des avantages sont consacré par des décrets exécutifs en application de la loi sur les ressources génétiques, un système de demande de permis APA en ligne est en cours de mise en place. Le projet a travaillé sur des projets de bioprospection et des accords type APA mais il est difficile d'avoir un accord type au vu des la multitude de cas d'utilisation qui peuvent se présenter. Néanmoins les clauses générales qui doivent être incluse dans un contrat APA sont définies et ont été établie en modèle pour les demandes d'accès à but scientifique et non commerciale.

²⁴. Voir Prodoc paga 111 (Fiche 9)

²⁵. Plusieurs autres activités ont été réalisées : réalisation d'une étude pour évaluer les besoins en formation et établit un programme de formation ainsi que des supports de formation ; organisation de deux formations sur la négociation de contrats APA et sur le rôle des droits de propriétés intellectuelles pour la protection des CTA (92 personnes désignées par les parties prenantes ont été concernées) ; formation de 29 journalistes de la presse écrite et audio-visuelle sur la Thématique APA ; information du grand public grâce à plusieurs reportages, émissions radio, publication d'articles de presse ont été publiés ; participation au salon de l'industrie pharma (SIPHAL 2021) et autres conférences dans les universités afin d'informer sur l'APA et la mise en place en cours d'un cadre juridique et institutionnel APA ; etc.

				l'est que partiellement pour l'industrie et les représentants de la population. Pour les autorités locales ce n'est pas prouvé. L'absence d'une étude CAP en fin de projet a conduit à considérer une estimation sur la base des interviews réalisés avec les parties prenantes.						
	Nombre de projets de bioprospection potentiels	Aucun	Amélioration d'au moins 50% de la capacité des organismes nationaux existants et/ou nouveaux compétents et concernés en matière d'APA	5 entreprises algériennes et une coopérative féminine sont impliquées dans une démarche de bio prospection afin de monter des chaînes de valeur basées sur 5 ressources génétiques.	100%					

Source : tableau établi sur la base du Prodoc et des rapports d'activités du projet

1.2.3. Bilan des principales réalisations

Globalement, le degré de réalisation des indicateurs de l'objectif général est mitigé, oscillant entre le bon et le moins bon. Ainsi, le projet a clairement réussi à susciter un nombre important de manifestations d'intérêt de la part d'utilisateurs potentiels. A cet égard, on peut citer la Direction générale de la recherche scientifique et technologique pour les projets de recherche PRIMA, l'Université de M'sila sur les plantes Médicinales, de plusieurs projets de recherche PRIMA ou la collaboration entre le CRAPC et un laboratoire Japonais sur les micro-organismes. Le projet a également permis d'élaborer un cadre juridique national compréhensif et cohérent pour l'APA et la protection des Connaissances Traditionnelles.

En revanche, ces textes n'ont pas été adoptés et promulgués par le Gouvernement Algérien. De surcroît, le projet n'a pas réussi à inscrire de nouveaux accords APA avec les autorités ou les universités.

Cela montre que les actions de conservation et d'utilisation durables des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes en Algérie, par le biais de la stratégie retenue, n'ont pas été suffisamment consolidées. A ce titre, malgré le nombre important de manifestations d'intérêt et l'élaboration du cadre réglementaire, l'outil de suivi du GEF mentionne qu'aucune chaîne de valeur n'a abouti et aucun accord d'APA n'a été conclu.

La stratégie pour l'atteinte de l'objectif général s'est reposée sur deux composantes. La première a cherché à développer une politique nationale et un cadre juridique et institutionnel. La seconde a cherché à développer et renforcer les capacités des institutions nationales.

Concernant la première composante, pour développer la politique nationale et le cadre juridique et institutionnel, le projet s'est appuyé sur un plan d'action en quatre points :

- L'existence d'un cadre politique national pour la mise en œuvre du Protocole de Nagoya. Cela suppose d'intégrer l'APA dans la politique nationale SPANB 2.0 (Stratégie et plan d'action nationaux pour la biodiversité 2016-2030).
- L'existence d'un cadre juridique pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya. Ce qui mène à produire un cadre juridique national sur l'APA et la protection des CT qui soit approuvé, établi et opérationnel.
- L'existence d'un mécanisme institutionnel pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya. Autrement dit, un cadre juridique avec des mécanismes institutionnels qui désignent clairement les institutions et leurs mandats pour mettre en œuvre la stratégie nationale en matière d'APA. Ce cadre juridique doit être approuvé, établi et opérationnel.
- L'existence d'un mécanisme efficace pour l'accès et le partage des avantages. Ce qui suppose un mécanisme financier pour recevoir et redistribuer les avantages découlant de l'application de la stratégie nationale en matière d'APA et protection des CT, et mis en œuvre par les institutions mandatées.

Indéniablement, le projet a réussi à placer l'APA et la protection des CT au centre de la stratégie nationale. Ainsi, les éléments de l'APA ont été introduits dans l'objectif 21 de la SPANB 2016 – 2030. Le SPANB 2016-2030 a été adopté par le Gouvernement Algérien et utilisé pour orienter les interventions publiques.

Le projet s'est également fortement attelé à l'élaboration et la mise en d'un cadre juridique national pour l'APA. Ainsi, dans le cadre de l'élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel en vue de permettre l'application du Protocole de Nagoya ainsi que la conservation et la valorisation des ressources génétiques), les années 2017-2018 par exemple, ont vu le projet analyser non seulement le cadre législatif et réglementaire national en lien avec l'APA et Recommandations de mise en conformité avec l'APA et le Protocole de Nagoya, mais également les politiques et instruments existants en lien avec APA (RG et CTA, notamment) et l'année 2019, l'élaboration de projets de textes ainsi que la proposition de textes réglementaires pour un cadre institutionnel en s'inspirant des Lignes Directrices de l'Union Africaine sur le PN. Ces réalisations contribuent à l'atteinte du Résultat 1 (Une Législation nationale sur l'APA, les CTA et la PI est élaboré et adoptée) et du Résultat 2 (Un Cadre national institutionnel APA et CTA est mis en place) du projet.

L'élaboration du cadre juridique national est une réalisation non négligeable eu égard aux difficultés rencontrées par le projet. Les interviews avec les parties prenantes ont montré que la mobilisation d'experts juristes francophones dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant a été très difficile. En effet, le projet a eu beaucoup de mal à trouver et mobiliser ces experts en raison de la rareté de l'offre.

En revanche, ce n'est pas suffisant. Le cadre logique du projet suppose clairement l'adoption et la promulgation des textes par le Gouvernement. Ces deux dernières conditions ne sont pas réalisées, ce qui explique le taux de réalisation estimé de 50%.

Pour autant, cela ne veut aucunement dire que le projet n'a pas travaillé dans ce sens. Les représentants du PNUD indiquent durant les interviews que le recours au plaidoyer à très haut niveau et l'intervention de la Représentante Résidente auprès de ces instances a été permanent. Ils déclarent même avoir eu recours à des méthodes plus informelles, tel le réseau de contacts.

Une autre réalisation importante du projet a été l'élaboration d'un cadre institutionnel et de coordination intersectorielle. Ainsi, il y a eu élaboration de projets de textes législatifs et réglementaires pour une autorité nationale compétente et un mécanisme de coordination intersectorielle sur l'APA (activité réalisée en 2019-2021). En particulier, il s'agit du Décret portant composition attribution et fonctionnement de l'Organe National des ressources biologique constitué d'un conseil d'administration et d'un comité scientifique et technique et la modification du décret présidentiel portant sur le haut conseil de l'environnement et du développement durable pour y intégrer la dimension APA.

Cette réalisation est importante dans la mesure où la tâche s'est avérée particulièrement délicate sur le terrain, sans parler des aléas de la pandémie du Covid-19 et la tragédie qu'elle a amenée, particulièrement le décès des consultants spécialistes. Les interviews avec les parties prenantes ont révélé que rien que pour le texte sur l'organe dédié à l'application de la stratégie sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable de leurs avantages, il a fallu deux (02) années d'échanges entre le Ministère de l'environnement et la Direction générale des forêts. Il n'a été finalisé qu'en 2021. Pour autant, il attend la signature au niveau du Ministère de l'environnement.

Cependant, est de la même manière que pour le cadre juridique, le cadre logique exige la validation et la promulgation des textes par le Gouvernement Algérien. Chose qui n'est pas réalisée, d'où le taux de réalisation estimé de 50%.

Concernant l'élaboration d'un mécanisme financier efficace de partage des avantages, ont été réalisées une étude diagnostique des autorités nationales compétentes en RG et CTA (activité réalisée en 2017-2019), une étude comparative sur les ANC dans d'autres pays ayant des similitudes avec le contexte algérien (activité réalisée en 2018), une étude comparative de mécanismes financiers APA institués dans d'autres pays (activité réalisée en 2020), et l'élaboration de projet de mécanisme financier et projet de texte connexe (activité réalisée en 2020-2021).

En résumé, en combinant ces taux de réalisation, il ressort que l'atteinte de l'objectif relatif à la composante 1 est plutôt moyenne. En effet, si le projet a réussi à intégrer l'APA dans la politique nationale pour la biodiversité, et a produit des textes sur les différents volets de la composante, il n'a pas réussi à les imposer réglementairement²⁶, malgré les efforts louables de l'UGP et du PNUD, qu'ils soient formels ou informels. Apparemment, des résistances latentes perdurent. A cet égard, le témoignage de la représentante du Ministère de la santé est révélateur. Pour elle, la difficulté est celle des concepts qui ne sont pas suffisamment « machés » pour conclure qu'elle a « des difficultés à les faire passer ».

Pour la composante 2 du projet, il s'agit de construire et renforcer les capacités des institutions nationales par le biais de trois actions phares :

- Améliorer les capacités au sein d'agences compétentes sur les dispositions et les principales obligations du PN et la portée de son application. L'amélioration des capacités est mesurée par l'outil PNUD-FEM en matière d'APA.
- Atteindre le taux de 80% de chercheurs, d'autorités locales, d'autres parties prenantes d'industrie, de représentants des populations, conscients du cadre réglementaire et institutionnel relatif à l'APA et les CT et ses différentes dimensions. Ce taux est mesuré par un sondage CAP (de connaissances, aptitudes et pratiques) dont le responsable est l'expert national en éducation et en sensibilisation du public sur la biodiversité et l'APA.
- Impliquer au moins 5 entités algériennes dans la bioprospection²⁷.

Dans le cadre de la Composante 2, plusieurs activités portant sur le renforcement des capacités des parties prenantes par l'information sur le cadre réglementaire et institutionnel en matière d'APA et des CT et par la sensibilisation et la formation sur des problématiques liées à l'APA ont été réalisées. Parmi ces activités, on peut citer : (i) l'enquête nationale et sectorielle d'identification des autorités nationales compétentes et groupes cibles en lien avec l'APA et évaluation de leurs besoins spécifiques (activité réalisée en 2019-2020), (ii) l'exploitation et l'analyse des résultats validés de l'Enquête nationale et sectorielle sur les Connaissances, Attitudes et Pratiques (activité réalisée également en 2019-2020) ; (iii) l'élaboration d'une stratégie et d'un programme national de communication, d'éducation et de sensibilisation sur l'APA, les RG, les CTA, les DPI... (activité réalisée en 2018-2020) et le lancement de la mise en œuvre en 2021 ; (iv) la réalisation de supports pédagogiques, de manuels et de modules de formation sur le cadre juridique et institutionnel en matière d'APA (activité réalisée en 2018-2021) ; (v) l'élaboration de projets de modèles d'accords adaptés au contexte national (activité réalisée en 2020-2021), (vi) l'enquête nationale sur les inventaires et bases de données existantes dans les institutions et

²⁶. Risque réglementaire est évoqué dans liste du risque social et environnemental

²⁷. Inventaire et l'évaluation des éléments constitutifs de la diversité biologique ou biodiversité

organismes spécialisés (activité réalisée en 2017-2021), et (vii) la mise en place d'un système d'information avec différentes bases de données (activité réalisée 2017-2021).

Cela a permis d'améliorer les capacités au sein d'agences compétentes sur les dispositions et les principales obligations du PN et la portée de son application. Partant de l'outil de suivi PNUD-FEM en matière d'APA, la note estimée des capacités est 16 points, soit une augmentation de 5 points par rapport à la ligne de base de 11 points. Cela correspond à une augmentation relative de 37%. Comme la cible est fixée à 50%, cette dernière est considérée comme atteinte à 75%.

Les interviews réalisés avec les parties prenantes confirment ce constat. Ainsi, selon les représentants du PNUD et les différents ministères, le projet a eu une forte incidence sur le renforcement des capacités des parties prenantes nationales. Le représentant du Ministère des affaires étrangères est plus explicite quand il explique que beaucoup de responsables ont été sensibilisés à la thématique APA. De surcroît, beaucoup de textes juridiques ont été élaborés dans le domaine.

En revanche, certaines parties prenantes nationales, tels les représentants du Ministère de la pêche et des productions halieutiques, déplorent le fait que ce ne soit pas les mêmes cadres qui ont suivi toutes les formations. Cela a eu un effet négatif sur l'appropriation complète des concepts.

Le projet s'est attelé également à développer un « awarness » du cadre réglementaire et institutionnel relatif à l'APA et les CT et ses différentes dimensions auprès des chercheurs, des autorités locales, d'autres parties prenantes d'industrie et les représentants des populations. Cette action peut être considérée comme atteinte auprès des chercheurs vu l'implication active du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche scientifique et des différents instituts de recherche spécialisée (INRAA, INRF, CNRDPA, CRAPC, etc.) de bout en bout à l'élaboration et l'adoption de la réglementation APA.

Concernant, l'industrie et les représentants des populations, le bilan est plus mitigé. Lors des interviews, la représentante du Ministère de l'Environnement et l'UGP citent quelques associations, quelques entreprises de la pharmacie (SAIDAL, Biopharm et Magpharm) et le Campus Caravane pour les chercheurs et les étudiants de différents instituts. Ils expliquent qu'ils ont été formés sur le sujet et associés à l'élaboration des textes réglementaires. Il est clair que ces industriels et ces représentants des populations ne représentent pas la totalité de la population de ces acteurs.

Pour les autorités locales, aucune preuve de leur association à la prise de conscience collective sur l'APA et les textes afférents n'a été apportée.

Le projet a prévu d'apprécier cette collective par le biais d'une enquête CAP (de connaissances, aptitudes et pratiques) dont le responsable est l'expert national en éducation et en sensibilisation du public sur la biodiversité et l'APA. L'enquête CAP a été faite et livrée en mars 2022.

Quant à l'implication des entités algériennes dans la bioprospection, les outils de suivi FEM et PNUD montrent que 5 entreprises algériennes et une coopérative féminine sont impliquées dans une démarche de bioprospection afin de monter des chaînes de valeur basées sur 5 ressources génétiques. Autrement, la cible de 5 entités est atteinte. Le degré de réalisation est de 100%.

Partant des taux de réalisation des résultats de la composante 2, il en ressort une atteinte appréciable de l'objectif. Les capacités des agences compétentes ont nettement évolué, même si l'appropriation des concepts n'est pas totale, et des entités algériennes sont suffisamment impliquées dans la bioprospection.

En revanche, la conscience collective du cadre réglementaire et institutionnel relatif à l'APA et les CT et ses différentes dimensions n'est pas suffisamment développée, ce malgré l'organisation de sessions de formation notamment en février et mars 2022. Ce constat rejoint l'avis des représentants du PNUD lors des interviews. Pour ces deniers, le principal échec du projet est relatif au renforcement des capacités sur le cadre réglementaire qui est fondamentale pour accompagner les parties prenantes locales sur son application. Pour les représentants des Corps constitués, le renforcement des capacités pouvait être meilleur. Ils ajoutent : « Si les compétences personnelles ont bel et bien évolué, l'impact sur les institutions est faible. Cela est problématique dans la mesure où les cadres sur terrain ne sont pas formés aux techniques spécifiques à l'APA ».

Enfin, il faut souligner la corrélation entre les scores produits par les outils de suivi du FEM et du PNUD et les résultats de l'analyse des KPI du cadre logique. En effet, les deux montrent que le renforcement des capacités en matière d'APA est sensiblement plus important que le développement et le déploiement du cadre juridique et institutionnel relatif à l'APA.

1.2.4. Principaux facteurs ayant impacté l'exécution du projet et ses résultats

L'évaluation du projet "APA" a mis en évidence les facteurs de réussite ainsi que les limites de ce projet. Parmi les facteurs qui ont fortement contribué à la réussite des interventions du projet, on peut citer :

- La distribution claire des rôles et responsabilités des différentes composantes de la structure de gestion du projet afin de garantir la bonne exécution du projet. Cela est imputable à l'application des procédures normalisées du PNUD.
- La longue expérience de coopération entre le PNUD Algérie et la DGF.
- L'efficacité de la DNP dans la gestion du projet. Elle a été tout particulièrement saluée par les parties prenantes nationales rencontrées.

Une multitude d'autres facteurs ont impacté négativement la mise en œuvre du projet et ces résultats :

- Le retard dans le recrutement des membres de l'UGP, notamment le Conseiller technique en chef, le Coordinateur national du projet et l'Assistante administrative et financière. En raison d'un changement dans les procédures de recrutement du PNUD, le recrutement a été finalisé en septembre 2016. L'UGP n'a pu être opérationnelle qu'en octobre 2016, le temps que la DGF lui mette à disposition d'un bureau.
- La difficulté de trouver et mobiliser non seulement des experts locaux dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant, notamment le juriste national et l'expert en connaissances traditionnelles, mais aussi des consultants internationaux maîtrisant le protocole de Nagoya sur l'APA, tous les aspects pour sa mise en œuvre et la langue de travail exigée. Résultat, il a fallu publier les appels à candidatures sur plusieurs semaines/mois.
- Les lenteurs des procédures administratives d'appels à candidatures, de sélection des candidats, de choix final des experts/consultants et de recrutement effectif ; sans oublier la défaillance technique et relationnelle, et rupture de contrats des consultants recrutés (c'est notamment le cas de l'Expert international en mise en œuvre de l'APA et l'Expert national en ressources génétiques forestières, et plus récemment la défaillance de l'Expert en connaissances traditionnelles qui a été recruté en 2020 après plusieurs publications d'appels à candidatures).

- La démission du premier Coordinateur national du Projet fin 2017, puis du juriste national et de la consultante nationale en communication qui a été défaillante techniquement. La remplaçante de la consultante nationale en communication n'a été recrutée qu'en 2020, ce qui a retardé la conception et la mise en œuvre de la stratégie de communication du projet. Signalons ici que l'expérience d'avoir un(e) expert(e) international(e) pour la communication n'a pas été concluante en raison de la méconnaissance du paysage médiatique et culturel du pays.
- Les décès de consultants nationaux chargés de missions et objectifs centraux du projet, en l'occurrence le juriste national (recruté en 2018) ; le chargé de l'élaboration des projets de textes législatifs et réglementaires qui, faut-il le rappeler, constituent l'essentiel des produits et résultats de la composante 1 du projet ; le consultant chargé de l'inventaire et de la valorisation des RG et CTA de la faune sauvage et domestique ; et de la consultante chargée de l'inventaire et de la valorisation des RG Microorganismes.
- Les indisponibilités successives et de longue durée, en raison de maladies (Covid-19, interventions chirurgicales/hospitalisations), notamment de : deux membres de l'UGP (le Conseiller technique en chef et le Coordonnateur national du projet) et de consultants nationaux (l'experte nationale en communication, nouvellement recrutée/ en remplacement de la précédente dont le contrat a été résilié et en charge d'atteinte des objectifs et résultats primordiaux pour la composante 2 en matière de stratégie et plan d'action nationaux de CES ; l'Expert National en Système d'information et base de données, chargé de l'élaboration de bases de données et du système d'information sur les RG, CTA dans le cadre de l'APA ; l'Expert National chargé de l'inventaire et la valorisation des RG et CTA pour l'alimentation et l'agriculture ; et l'Experte nationale en ingénierie de la formation, nouvellement recrutée pour la mise en œuvre du Programme de formation et de renforcement des capacités nationales en matière d'APA et de mise en œuvre du cadre national y afférent).
- La survenue de la pandémie du Covid-19 et la mise en place de mesures barrières par le Gouvernement (confinement national durant plusieurs semaines/mois, fermeture des frontières, restrictions des déplacements au niveau national, etc.) ; cela a contribué à ralentir l'exécution des activités du projet en 2020 et 2021, en raison, entre autres, de décès d'un consultant national et de l'infection de plusieurs membres de l'équipe de l'UGP (le Conseiller technique en chef et le Coordinateur national) et de 5 consultants. Par ailleurs, pour respecter les mesures barrières, l'UGP a dû suspendre, annuler ou reportant certaines activités (c'est le cas notamment l'organisation des ateliers de sensibilisation et de formations des parties prenantes et des réunions de travail de l'UGP et des rencontres de l'UGP avec les parties prenantes au projet, l'équipe de consultants et/ou le PNUD, en raison du ralentissement prolongé des activités et du fonctionnement des institutions publiques partenaires du projet et de l'UGP) et tenir le maximum de réunions par visioconférence et respecter les mesures barrières lors des réunions en présentiel.

1.3. Efficience du projet

1.3.1. L'utilisation des ressources

- Les ressources humaines

La gestion du projet "APA" a requis la mise sur pied d'une grosse équipe de coordination composée de 4 personnes (dont 2 femmes) à plein temps : une Directrice nationale du projet, un Coordonnateur national

du projet, un Conseiller technique en chef, une Assistante financière et administrative). A cette équipe, il convient d'ajouter 12 consultants nationaux et internationaux ayant chacun une tâche précise.

- Les ressources financières

Comme on peut le remarquer au tableau ci-après, en 2016, il était prévu de consacrer 45.8% du budget au développement et renforcement des capacités nationales de recherche et des institutions de réglementation à appliquer les règles et principes de l'APA, contre 84.7% en 2017, 46.5% en 2018, 46.7% en 2019, 46.4% en 2020 et 58.0% en 2021. Toujours en 2016, près de 44% du budget était dédié à l'activité d'élaboration d'une politique nationale, d'un cadre juridique et institutionnel pour l'APA, contre des taux de 44.5% en 2018, 44.9% en 2019, 44.5% en 2020 et 33.7% en 2021. Enfin, la gestion du projet, elle, devait être financée à hauteur de près de 10.3% en 2016, 15.3% en 2017, 9% en 2018, 8.4% en 2019, 8.1% en 2020 et 8.3% en 2021.

Tableau 7 : Répartition du budget annuel approuvé (USD)

Rubriques	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Construction et renforcement des capacités	222 500	45.8	230 834	84.7	215 833	46.5	230 833	46.7	900 000	46.4	608 960.14	58.0
Elaboration de la politique nationale	213 409	43.9	0	0	206 742	44.5	221 742	44.9	883 836	45.5	353 888.51	33.7
Gestion du projet	51 591	10.3	41 591	15.3	41 591	9	41 591	8.4	176 364	8.1	86 737.1	8.3
Total	485 400	100	272 425	100	464 168	100	494 166	100	1 940 000	100	1 049 585.75	100

Source : tableau établi sur la base des rapports financiers du projet

Si l'on considère les dépenses au 31 décembre 2016, 2017 et 2018, on peut constater que la composante « Construction et renforcement des capacités des acteurs » a représenté respectivement environ 74.9%, 69.9% et 31% du montant total des dépenses du projet, contre 55.1% en 2019, 20.9% en 2020 et 41.5% en 2021. Les frais de gestion du projet (y compris les salaires du personnel de l'UGP), eux, ont représenté environ 25.1% en 2016, 18.9% en 2017, 2.5% en 2018, 3.3% en 2019, 22.8% en 2020 et 13.8% en 2021. A cet égard, si on tient compte des règles du FEM, à savoir des PMC ne dépassant pas 5% du budget total²⁸, on peut conclure que l'exécution du budget du Projet APA n'a tenu compte de ce seuil qu'en 2018 et 2019.

²⁸. Notons que le PNUD a mis 180 000 USD dans la PMC.

Tableau 8 : Répartition des dépenses annuelles (USD)

Rubriques	2016		2017		2018		2019		2020		2021	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Construction et renforcement des capacités	28056.81	74.9	65890.91	71.0	67865.44	31.0	146232.94	54.3	49603.13	20.8	218927.76	41.5
Elaboration de la politique nationale	0	0	9462.8	10.2	145368.63	66.5	114073.75	42.4	134233.29	56.4	235450.04	44.7
Gestion du projet	9415.9	25.10	17506.41	18.8	5486.92	02.5	8928.72	03.3	54289.77	22.8	72506.05	13.8
Total	37471.9	100	92860.12	100	218720.63	100	269235.41	100	238126.19	100	526863.85	100

Source : tableau établi sur la base des rapports financiers du projet

Cependant, il est primordial de nuancer cette conclusion pour deux raisons. La première est liée au stade de mise en œuvre du projet. Il est clair que la phase de lancement s'accompagne par des dépenses de fonctionnement supérieures à la norme, pour décliner par la suite. La seconde raison a trait à la pandémie du Covid-19 qui, en raison des restrictions sanitaires, a « gelé » temporairement la mise en œuvre du projet, d'où une augmentation relative des dépenses de fonctionnement. Cela se vérifie à partir du tableau ci-dessus.

En 2016, les frais de gestion sont relativement élevés, soit 25.1%, ce qui correspond au démarrage du projet. Ensuite les frais de gestion diminuent relativement en 2017 à 18,9% puis fortement en 2018 et 2019 (2.5% et 3.3% respectivement). Les aléas de la pandémie du Covid-19 ont fait que les frais de gestion augmentent significativement en 2020 à 22.8% en termes relatifs. Le début de sortie de la crise sanitaire en 2021 a conduit en toute logique à la baisse des frais de gestion à 13.8% des dépenses globales.

En revanche, il est important de signaler qu'en termes de valeur absolue, les frais de gestion ont connu une forte hausse en 2020 et 2021. Cette hausse concerne en particulier le chapitre « Services contractuels individuels ». Une répartition plus harmonieuse aurait été préférable sur l'ensemble des années de mise en œuvre du projet et aurait démontré la proactivité dans la gestion du projet.

1.3.2. L'indice d'efficience

Le bilan des activités réalisées de 2016 à 2021 fait ressortir un taux de réalisation des activités (ou taux d'exécution physique) de 90% et un taux de réalisation financière (ou taux d'exécution du budget) de 73.9%, respectivement. L'indice d'efficience (taux de réalisation physique/taux de réalisation financière) moyen du projet est donc de 1.22.

Tableau 9 : Indice d'efficience

	2016	2017	2018	2019	2020	2021	Total
Taux de réalisation physique (%)	1%	5%	18%	30%	15%	21 %	90%
Taux de réalisation financière (%)	2,5%	7,9%	12 ,5%	15%	11,3%	24,7%	73.9%
Indice d'efficience	0.40	0.63	1.44	02	1.33	0.85	1.22

Source : Etat de mise en œuvre annuel du projet APA, page 2

L'évolution de l'indice d'efficience sur la période de référence (2016-2021) est normale eu égard aux aléas de la pandémie du Covid-19 et des restrictions sanitaires afférentes. Il est clair qu'au démarrage du projet, le taux d'efficience est au plus bas. Il s'améliore au fil des années d'exécution. Les aléas de la pandémie en début 2020 en Algérie ont affectés l'indice d'efficience qui a nettement reculé, sans pour autant atteindre le niveau de l'année de démarrage.

Dans l'ensemble, l'indice d'efficience moyen du projet (1.22) montre que la mise en œuvre des activités du projet s'est faite de manière efficiente du point de vue des coûts. En effet, 90% des activités ont été réalisées contre une consommation de moins de 74% du budget. De surcroît, l'année 2021 a vu la mise en œuvre des activités les plus budgétivores, telles la mise en œuvre du plan de communication et les travaux de bio prospection pour le montage de chaîne de valeur AP, la finalisation du Système d'information APA et la validation de la stratégie de valorisation des ressources génétiques et connaissances traditionnelles associées dans le cadre de l'APA.

En revanche, il reste 10% des activités à mettre en œuvre pour le premier trimestre 2022 (clôture planifiée du projet). Eu égard au taux moyen de réalisation physique (15% en moyenne par an), il paraît difficile de réaliser les 10% des activités restantes en un trimestre.

1.3.3. Principaux facteurs ayant impacté l'efficience du projet

Parmi les différents facteurs qui ont impacté positivement l'efficience du projet, on peut en relever au moins deux :

- La prise en charge de certains coûts (le salaire de la Directrice nationale du projet, les charges d'eau d'électricité, en particulier) par l'DGF ; la mise de bureaux et d'un véhicule et chauffeur à disposition de l'UGP toujours par la DG, ainsi que des salles de réunion (DGF, INRF et INRAA) ; et la réquisition de plusieurs fonctionnaires pour l'élaboration de certains travaux.
- La gestion des ressources du projet selon les standards de gestion du PNUD.

D'autres facteurs ont eu une incidence négative sur l'efficience du projet :

- Les aléas de la pandémie du Covid 19 et les restrictions sanitaires afférentes ;
- Les retards dans le déblocage des fonds au début du projet et au début de chaque année de mise en œuvre du projet.

1.4. Impact du projet

L'impact du projet en termes de mise en place d'un cadre réglementaire national sur l'APA et la protection des connaissances traditionnelles devant permettre l'application du Protocole de Nagoya ainsi que la conservation et la valorisation des ressources génétiques est palpable mais aurait pu être plus perceptible. En effet, le projet a contribué à l'élaboration d'un cadre réglementaire national sur l'APA et la protection des connaissances traditionnelles, mais il n'a pas encore été adopté et mis en œuvre par le Gouvernement.

Parallèlement, des textes ont été produits pour la mise en place de mécanismes de partage des avantages monétaires et non monétaires produits par les accords APA, mais restent encore non promulgués et n'ont pas prouvé leur efficacité.

En outre, il y a eu un certain nombre d'expressions d'intérêt pour développer des chaînes de valeur APA, aussi bien d'organismes nationaux qu'étrangers, mais elles n'ont finalement pas été concrétisées. Cette situation s'explique en grande partie par la non mise en place des textes régulant l'APA en Algérie.

En bref, les avancées, bien que réelles et palpables, produites par le projet ne sont pas suffisantes pour consolider la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes en Algérie.

Cela étant, il y a un renforcement réel des capacités en Algérie sur l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages. L'outil de suivi PNUD l'a bien démontré. De ce fait, le projet par ses résultats a contribué à l'atteinte de l'objectif stratégique applicable au programme FEM,

spécifiquement l'objectif de région focale GEF-5 BD-4. En revanche, cette contribution aurait pu être plus importante si le Résultat 4.1 « cadres juridiques et réglementaires et procédures administratives établies qui permettent l'accès aux ressources génétiques et le partage des avantages en conformité avec les dispositions de la CDB », applicable au FEM, avait été atteint.

Le renforcement des capacités apporté par le projet a contribué également à la réalisation des résultats du Plan d'action pour la mise en œuvre du Programme pays (PAPP). Les capacités acquises par les différents acteurs locaux permettront certainement de mettre en œuvre dans le futur des stratégies et des plans pour la gestion durable des écosystèmes naturels et urbains sur la base de l'amélioration du niveau et de la durée de vie des citoyens. Le cadre de vie et la résilience des citoyens seront alors améliorés grâce à une gestion participative durable des écosystèmes naturels et urbains. Mais pas en 2020 grâce au projet, tel que prévu dans le Prodoc.

1.5. Durabilité du projet

1.5.1. La durabilité du projet est engagée

Pour certaines parties prenantes nationales, tel le Ministère des Affaires Etrangères, la sensibilisation et l'intériorisation des concepts liés au projet "APA" sont un gage important pour la durabilité du projet. De surcroît, la ratification par l'Algérie de la Convention de Nagoya, une fois faite, sera un gage fort de durabilité. Pour d'autres parties prenantes nationales, la durabilité du projet dépendra de l'adoption du cadre réglementaire par le Gouvernement Algérien. Or, avancent-elles, ce n'est pas gagné, en raison du fait qu'il ne soit pas suffisamment mature et ne présente pas de mécanismes pratiques pour la mise en œuvre de la stratégie et de la réglementation. Les besoins du terrain sont de loin beaucoup plus complexes. De plus, ces parties prenantes considèrent que sans le renforcement des capacités après le projet, en citant en particulier le cas des corps constitués (Douanes, Police, Gendarmerie...), l'applicabilité du cadre réglementaire sera sérieusement compromise.

Enfin, la question de la pérennité des résultats du projet en termes de renforcement des capacités des acteurs par la sensibilisation et la formation semble acquise eu égard aux résultats du projet. Cependant, comme mentionné précédemment, certains bénéficiaires sont très critiques : les concepts sont difficiles à comprendre et à assimiler ; un projet ne répond pas aux attentes de bénéficiaires finaux tels que les agents du fisc, les agents des douanes... ; etc.). Aussi, il est important pour le projet, pour les mois qu'il lui reste, d'accélérer sur les actions de gestion des connaissances pour préserver les acquis. Bien évidemment, la promulgation des textes APA, si elle venait de se concrétiser, conduirait par un effet d'entraînement à préserver, voire développer, les savoir acquis relatifs à l'APA en Algérie.

1.5.2. Risques pour la durabilité des acquis du projet

Le principal risque pour la pérennité des acquis du projet est la persistance des difficultés réglementaires qui retardent l'adoption des textes. Malgré les mesures palliatives mises en place par le projet, tel que préconisé dans le Prodoc, des résistances latentes perdurent.

L'autre principal risque est de nature financière. En effet, si des ressources financières ne sont pas disponibles après le projet, il sera particulièrement difficile de pérenniser certains résultats engrangés. Certes, certains membres de l'équipe du PNUD Algérie interrogés jugent la probabilité qu'il y en ait assez forte. La raison, un organe national sera dédié à l'application de la stratégie sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable de leurs avantages. Pour autant, cela demeure incertain, du moins de l'avis de certaines parties prenantes nationales.

Enfin, d'autres risques sont identifiés dans le Prodoc (voir tableau ci-après). Ce tableau présente également les évolutions constatées sur les risques potentiels initialement identifiés.

Tableau 10 : Risques identifiés et avènement ou non de ces risques

Description	Type	Impact et probabilité	Contre-mesures/solutions de gestion	Situation du risque à la date de l'évaluation
Participation et implication insuffisante des employés du gouvernement et des fonctionnaires peuvent entraver l'exécution du projet	Politique	Le risque, l'effet potentiel serait de contrecarrer les deux aspects du projet P = 1 I = 5	Fournir une formation ciblée aux agences gouvernementales impliquées dans les questions d'APA. Engager des fonctionnaires des autorités compétentes et d'autres organismes connexes. Cela permettrait d'accroître le niveau d'expériences et des compétences disponibles et l'engagement envers le projet et les futurs travaux d'APA.	Risque non survenu
Difficultés et retards dans l'adoption du cadre réglementaire national sur l'APA et la protection des connaissances traditionnelles	Réglementaire	Le risque, l'effet potentiel serait de contrecarrer les résultats du projet P = 1 I = 5	Le projet mènera de vastes campagnes de consultation et de sensibilisation avec les parties prenantes pour renforcer et optimiser la sensibilisation et la volonté politique de prendre les mesures nécessaires pour développer un cadre réglementaire et institutionnel national d'APA/ de connaissances traditionnelles. Cela aidera aussi à fournir des informations aux parties prenantes pour les aider à comprendre l'importance du protocole de Nagoya.	En cours Il y a des retards évidents dans l'adoption des textes. Les mesures palliatives ont été mises en œuvre par le projet, notamment le plaidoyer auprès des autorités compétentes. Cependant cela n'a pas suffi.
Les parties prenantes ne sont pas suffisamment intéressées par le projet et/ou engagées à participer à ses activités.	Fonctionnel	Le risque serait de compromettre la capacité de satisfaire les objectifs du projet P = 1 I = 5	Méthodes pour l'engagement des acteurs et parties prenantes varieront. Pour les fonctionnaires du gouvernement, les demandes de haut niveau de participation et le choix des lieux appropriés pour la formation sont importants. Pour les populations locales, des mesures élaborées et axées sur un nouvel ensemble de moyens de subsistance liés à l'APA assurant un intérêt. Pour le secteur privé, les occasions d'affaires peuvent également jouer un rôle.	Risque non survenu Le contraire s'est produit. Lors des interviews, les parties prenantes ont déclaré que l'engagement s'est accru suite au renforcement des capacités.
Financement suffisant non obtenu pour le projet dans le cadre de la loi de finance	Financier	Le risque serait de compromettre la capacité à atteindre les objectifs du projet P = 1 I = 5	La DGF a demandé que le projet soit inclus dans la loi de finance pour les exercices 2016-2020.	Risque non survenu
Perte de biodiversité continue	Environnemental	Le risque serait la réduction de la biodiversité génétique, contrecarrant ainsi l'objectif de partager les avantages de l'accès aux ressources génétiques. P = 2 I = 5	Appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre des dispositions de la loi sur l'APA, la loi sur les ressources biologiques pour assurer que les ressources financières soient disponibles pour lutter contre la perte de biodiversité.	En cours Des mesures pour lutte contre la réduction la biodiversité génétique n'ont pas été intégrées à la mise en œuvre du projet.
Effets néfastes et graves du changement climatique sur la biodiversité de l'Algérie	Environnemental	Cela se produira et permettra de réduire la diversité génétique et compromettre les écosystèmes, ce qui entrave le but de partager les avantages de l'accès aux ressources génétiques. P = 3 I = 5	Appuyer le gouvernement dans la mise en œuvre des dispositions d'APA de la loi sur les ressources biologiques pour s'assurer que les ressources financières sont disponibles pour lutter contre la perte de biodiversité. Concentrer sur le soutien de l'achèvement d'une banque de gènes national pour s'assurer que les ressources génétiques soient convenablement conservées malgré les impacts du changement climatique.	En cours Mais des mesures de soutien au gouvernement dans la mise en œuvre des dispositions d'APA de la loi sur les ressources biologiques ont été intégrées à la mise en œuvre du projet.

Source : Tableau établi sur la base du Prodoc

1.6. Mise en œuvre du projet et gestion réactive

1.6.1. Gestion et planification des activités

La mise sur pied d'une Unité de gestion du projet (UGP) composée essentiellement de cadres ayant une expertise et une expérience prouvées en matière de coordination et gestion de projets a permis d'assurer une mise en œuvre efficace du projet, tandis que la mise en place d'une Tripartite chargée de superviser le projet et de fournir des orientations stratégiques et correctives, d'un Comité de pilotage du projet (Copil) chargé notamment de la mise en œuvre des orientations stratégiques globales, et d'un Comité technique du projet (CTP) dont la mission est de fournir des avis et conseils techniques sur la faisabilité technique et scientifique du projet, a contribué à garantir une bonne gouvernance du projet. Signalons que, selon l'UGP les rapports d'activités annuels ont été soumis à temps. Les réunions statutaires du Copil (soit une réunion une fois par an) se sont tenues et la participation moyenne sur les 6 ans (de 2016 à 2021) aurait toujours atteint le quorum. Il apparaît donc clairement que cet organe de suivi et de contrôle des activités du projet a fonctionné correctement.

Notons que les ressources du projet ont été gérées selon les standards de gestion du Programme des Nations Unies pour le Développement.

S'agissant de la planification des activités, le projet a impliqué les parties prenantes, notamment les ministères sectoriels, dans l'élaboration des plans de travail annuels. Les principaux outils de planification utilisés sont : les réunions de planification en interne au niveau de l'UGP, le Document de projet, les réunions de planification avec les parties prenantes, les réunions annuelles du Copil et les réunions du Comité technique du projet.

Dans la mise en œuvre du projet, l'UGP a su prendre en compte les nouveaux risques qui se sont imposés à elle et notamment la crise liée à la pandémie du Covid-19, et les perturbations que cela a entraîné dans l'exécution des activités. Pour faire face à cette situation, et comme mentionné plus haut, elle a dû adapter l'évolution du projet en opérant des ajustements et notamment en reportant et/ou en annulant certains activités (activités de sensibilisation, rencontres et réunions présentielle...) ou en privilégiant le télétravail.

1.6.2. Le système de suivi et d'évaluation au niveau du projet

Le projet a mis en place un dispositif de suivi-évaluation des activités centré sur divers outils de suivi-évaluation tels que le "Cadre de mesure de rendement du projet", le "Cadre de suivi-évaluation du projet" et les rapports d'activités annuels, permettant de collecter les données nécessaires pour renseigner le cadre logique du projet. Ajoutons à cela que les recommandations formulées par le Copil ont été prises en compte et mises en œuvre par l'UGP pour une meilleure exécution du projet. Par exemple, le Copil avait recommandé l'introduction d'une demande d'extension de la durée du projet, ce qui a été fait. Il avait aussi recommandé que l'UGP saisisse le ministère de l'environnement pour élaborer une feuille de route de mise en œuvre commune. Ils ont travaillé ensemble sur la finalisation des textes règlementaires pour enclencher le processus d'adoption. Enfin, un plan de formation a été élaboré pour répondre aux recommandations du Copil qui va être mis en œuvre en février 2022 par le projet et sera repris en charge par les institutions concernées après le projet.

1.6.3. Communication

Selon l'UGP, les différents livrables et tout particulièrement les rapports annuels du projet ont été produits régulièrement et soumis aux parties prenantes dans les délais impartis. Les rapports annuels fournissent des informations sur les accomplissements et les progrès réalisés, ainsi que les retards enregistrés et les contraintes subies dans la mise en œuvre du projet.

En outre, depuis 2021, une stratégie de communication externe a été élaborée et des efforts ont été faits et des efforts ont été faits pour développer des outils de communication et des activités afin de donner plus de visibilité au projet. Parmi les outils et les activités développés, on peut citer :

- La conception du logo du projet ;
- La création de la page Facebook du projet ;
- La création d'un site web et la mise en ligne des informations sur le projet et ses activités ;
- La production d'un film documentaire et l'appel à la presse écrite et audiovisuelle pour présenter les activités du projet ;
- L'information et la sensibilisation des parties prenantes pour mieux faire connaître le projet ;
- Le plaidoyer auprès des institutions de l'Etat pour l'adoption du cadre réglementaire élaboré.

CONCLUSIONS, ENSEIGNEMENTS TIRES, BONNES/MAUVAISES PRATIQUES ET RECOMMANDATIONS

Ce chapitre présente les principales conclusions de l'évaluation ; tire les enseignements de la conception et l'exécution du projet, puis identifie les bonnes et mauvaises pratiques susceptibles d'être capitalisées ; et formule des recommandations pour pérenniser les résultats du projet mais aussi pour favoriser l'amélioration globale des projets/programmes du PNUD.

2.1. Principales conclusions

Critère d'évaluation	Principales conclusions
Stratégie du projet	Rating : satisfaisant <i>Conception du projet</i> Le projet répond clairement à un besoin institutionnel et est vu par le Gouvernement Algérien comme un préalable à la ratification du protocole de Nagoya. L'élaboration du projet s'est faite clairement de manière participative en y associant des parties prenantes importantes. En revanche, certaines parties prenantes nationales interviewées affirment qu'elles n'ont pas été associées à la conception du projet. Il s'est avéré que certaines de ces parties sont importantes dans l'atteinte de l'objectif du projet. Il s'agit en particulier des corps constitués et de la Justice. Cela conduit à conclure que le projet aurait gagné à inclure davantage de parties prenantes durant la phase de conception pour une meilleure atteinte des objectifs fixés, ou, à minima, pour réduire les résistances De réels efforts ont été faits par les concepteurs du projet pour l'aligner sur les efforts d'actualisation de la Stratégie nationale sur la biodiversité. L'élaboration du projet APA a coïncidé avec les travaux d'actualisation de la stratégie nationale sur la biodiversité qui devait être initialement validée en 2015. Cela a fait que le projet est en parfaite cohérence avec la Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité 2016-2030, le Plan d'action National pour l'Environnement et le Développement Durable, la Stratégie Nationale de Gestion Ecosystémique des Zones Humides d'Algérie et le Schéma National d'Aménagement du Territoire 2030. Par ailleurs, des efforts louables ont été faits pour assurer une plus grande harmonisation du projet avec plusieurs stratégies internationales (les Objectifs de Développement Durable et le Cadre de Coopération Stratégique révisé 2019-2021) et les outils programmatiques du PNUD (Country Program Document 2016-2020 et Plan d'Action pour la mise en œuvre du Programme Pays 2016-2020). <i>Pertinence du projet</i> Le projet est pertinent dans son approche globale ; mais cette approche a été compromise par les difficultés à recruter les experts. Non seulement le projet repose sur l'analyse de la nature des obstacles à la conservation et l'utilisation durables de la diversité et des ressources biologiques et génétiques en Algérie et les solutions à long terme à mettre en œuvre, et sur les résultats et les leçons apprises de l'exécution des projets PNUD-FEM passés ou en cours d'exécution à l'époque dont les objectifs sont similaires ou proches de ceux du projet "APA", mais aussi sa stratégie s'appuie sur une approche adaptée qui cherche avant tout à sensibiliser, former, accompagner et solliciter la contribution des parties prenantes

concernés, et sur l'expertise locale et internationale ; expertise qu'elle a eu du mal à mobiliser.

Certaines parties prenantes nationales rencontrées sont particulièrement critiques vis-à-vis du projet au motif qu'il ne répond pas à tous les besoins et attentes des bénéficiaires finaux. Pour la communauté scientifique par exemple, les solutions proposées sont trop théoriques et difficiles à mettre en pratique. Pour les praticiens de la santé, les actions de sensibilisation et de formation ne sont pas adaptées.

En revanche, force est de reconnaître que les besoins et attentes des parties prenantes nationales ont été identifiés, évalués et validés avec l'ensemble des institutions présentes durant les ateliers de conception. Les PV de participation aux ateliers d'élaboration des projets de textes réglementaires, relatifs à l'APA, montrent bien qu'ils étaient intersectoriels et regroupaient l'ensemble de institutions. Ajoutons à cela que la composition du Comité de pilotage, tel qu'elle est prévue dans le Prodoc, englobe des différents ministères sectoriels et structures de recherche. Mais les représentants de certains ministères et institutions de recherche affirment que le projet ne répond pas à leurs attentes et qu'ils n'ont pas été impliqués ni reçu de livrables. C'est le cas par exemple du Ministère des Finances, de l'INRA et de l'INRF.

Ce décalage en termes de besoins et d'attentes peut s'expliquer par trois facteurs. Le premier est lié à la conception du projet, qui certes a été participative, mais qui aurait pu être plus inclusive. Cela paraît particulièrement nécessaire pour les Corps constitués et la Justice qui ont des missions régaliennes de sécuriser l'économie algérienne, donc les ressources biologiques et toutes les actions et transactions qui leurs sont liées. Deuxième facteur, l'instabilité dans la représentation des parties prenantes. Cela peut expliquer l'absence d'information et d'implication efficace. Enfin, il s'agit de l'absence d'une représentativité décisionnelle suffisante pour s'engager dans les ateliers de concertation. Cela aurait pu être à l'origine de non-dits et de freiner les initiatives, avec comme corollaire une expression insuffisamment profonde des besoins et attentes.

L'aspect genre est pris en compte de manière assez contradictoire dans l'élaboration du projet. En effet, aucun indicateur du cadre logique du projet ne concerne explicitement les femmes et aucun indicateur n'est désagréé par sexe. Cela peut s'expliquer par la nature du projet : un projet dont l'objectif est de mettre en place les règles juridiques et le cadre institutionnel pour la mise en œuvre du protocole de Nagoya. Le cadre juridique et institutionnel à élaborer paraît ne pas s'inscrire dans une logique discriminatoire vis-à-vis du genre. Toutefois, dans l'Annexe 4 du Prodoc on peut lire qu'il est question d'améliorer l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes par la création de nouveaux débouchés économiques au profit des détenteurs des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles qui sont en majorité composés de femmes. En revanche, il est signalé dans la Liste de contrôle du Risque social et environnemental que les femmes en Algérie n'ont pas soulevé les questions d'égalité des genres dans le projet. Cela correspond d'ailleurs au discours des participants aux interviews qui sont unanimes pour dire que la question genre n'est pas d'actualité en Algérie. Cela incite à penser que le genre n'a pas été vu comme une dimension clé du projet et qu'il y'a eu approximation sur ce point dans l'élaboration du projet.

Enfin, le cadre logique du projet est globalement pertinent (la majorité des indicateurs et cibles du cadre logique au regard des objectifs poursuivis et des résultats attendus sont pertinents, et les cibles de fin de projet sont « SMART », c'est-à-dire Spécifiques, Mesurables, Appropriées et Réalisables dans le Temps. Cependant, certains risques n'ont pas

	été pris en compte dans le Prodoc (les difficultés à recruter des experts ; le problème de représentativité décisionnelle ; etc.). En revache, un indicateur ne paraît pas suffisamment pertinent (« Nombre d'expressions valides d'intérêt par 1) utilisateurs et 2) fournisseurs populations locales, associations, entreprises) de ressources génétiques à développer des accords APA en Algérie ». Se limiter aux expressions valides d'intérêt ne suppose pas obligatoirement la concrétisation. La preuve, malgré le nombre relativement élevé du nombre d'expressions d'intérêt, aucun accord d'APA n'a été conclu à l'heure actuelle. Il y a aussi que la stratégie du projet dans le Prodoc se base sur le renforcement des capacités acteurs du projet mais aucune expertise en ingénierie de la formation n'avait été prévue dans le Prodoc mais a été intégrée par la suite à l'initiative de l'UGP. Cela aurait permis une meilleure planification du renforcement des capacités et de s'assurer de l'atteinte des objectifs fixés dans ce domaine.
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats	Rating : moyennement satisfaisant Partant des outils de suivi FEM et PNUD, il a été constaté une amélioration palpable de la mise en œuvre du protocole de Nagoya en Algérie et capacités afférentes. Le score calculé à partir de l'outil de suivi pour les projets sur la biodiversité dans FEM-4 et FEM-5 a évolué de 62%. Quant au score de l'estimation de l'évaluation de renforcement des capacités des institutions nationales en matière d'APA, selon la Fiche PNUD, il a évolué positivement de 37%. Les résultats en termes d'atteinte des objectifs et des résultats attendus de l'exécution du projet sont moyennement satisfaisants. Au 31 décembre 2021, 3 résultats attendus de son exécution repris dans le cadre logique sur un total de 11 résultats attendus (soit environ 27%) sont atteints, tandis qu'un seul résultat attendu (soit environ 9% du nombre total des résultats attendus) a été réalisé à 75% et 5 autres résultats (soit environ 45% du nombre total des résultats attendus) à moitié. Enfin, 2 résultats attendus n'ont pas été réalisés ou l'ont été à un taux difficile à quantifier, faute de données exhaustives. Les actions de conservation et d'utilisation durables des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes en Algérie, par le biais de la stratégie retenue, n'ont pas été suffisamment consolidées. A ce titre, malgré le nombre important de manifestations d'intérêt et l'élaboration du cadre réglementaire, l'outil de suivi du GEF mentionne qu'aucune chaîne de valeur n'a abouti et aucun accord d'APA n'a été conclu. La stratégie s'est reposée sur deux composantes. La première a cherché à développer une politique nationale, un cadre juridique et institutionnel. La seconde, a cherché à développer et renforcer les capacités des institutions nationales. Concernant la première composante, le projet a indéniablement réussi à placer l'APA et la protection des CT au centre de la stratégie nationale. Ainsi, les éléments de l'APA ont été introduits dans l'objectif 21 de la SPANB 2016-2030. Le projet s'est également fortement attelé à l'élaboration et la mise en œuvre d'un cadre juridique national pour l'APA. Cette réalisation est non négligeable eu égard aux difficultés rencontrées par le projet. En revanche, le texte n'a ni été adopté ni promulgué, tel qu'il est prévu dans le cadre logique. Une autre réalisation importante du projet a été l'élaboration d'un cadre institutionnel et de coordination intersectorielle. Cependant, est de la même manière que pour le cadre juridique, le cadre logique exige la validation et la promulgation des textes par le Gouvernement Algérien. Chose qui n'est pas réalisée. Quant au mécanisme financier de partage des avantages, il a été élaboré de manière participative sans prouver son efficacité, tel que stipulé dans le cadre logique. De surcroît, aucun accord type APA n'a été élaboré.

	En combinant les taux de réalisation, on constate que le degré d'atteinte de l'objectif de la composante 1, est plutôt moyen. En effet, si le projet a réussi à intégrer l'APA dans la politique nationale pour la biodiversité et a produit des textes sur les différents volets de la composante, il n'a pas réussi à les imposer réglementairement, malgré les efforts louables de l'UGP et du PNUD, qu'ils soient formels ou informels. Pour la composante 2, dont l'objectif a été de construire et renforcer les capacités des institutions nationales en matière d'APA, il a été constaté l'amélioration claire des capacités au sein d'agences compétentes sur les dispositions et les principales obligations du PN et la portée de son application. Cela dit l'appropriation des concepts par les parties prenantes n'est pas complète et mérite d'être davantage renforcée. Le projet a relativement réussi à développer un « awarness » (une conscience collective) du cadre réglementaire et institutionnel relatif à l'APA et les CT et ses différentes dimensions. Si cette cible peut être considérée comme atteinte auprès des chercheurs, elle l'est moins pour l'industrie et les représentants des populations. Les industriels (SAIDAL, Biopharm et Magpharm) et les associations participantes ne peuvent prétendre représenter la totalité de la population de ces acteurs. Quant aux autorités locales, aucune preuve tangible de leur association à la prise de conscience collective sur l'APA et les textes afférents n'a été apportée par le projet. De surcroît, le projet a prévu de mesurer cette conscience collective par le biais d'une enquête CAP (connaissances, aptitudes et pratiques). Aucune preuve n'a été apportée quant à la réalisation d'un tel sondage en fin de projet. L'enquête a été faite et livrée en mars 2022. Concernant l'implication des entités algériennes dans la bioprospection, l'action du projet a été une réussite puisque 5 entreprises algériennes et une coopérative féminine sont impliquées dans une démarche de bio prospection afin de monter des chaines de valeur. Globalement, l'objectif de la composante 2 du projet a été atteint de manière appréciable. Plusieurs contraintes et difficultés ont entravé la mise en œuvre du projet : - Le retard dans le recrutement des membres de l'UGP, notamment le Conseiller technique en chef, le Coordinateur national du projet et l'Assistante administrative et financière ; - La difficulté de trouver et mobiliser des experts nationaux et internationaux dans le domaine de l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant ; - La démission du premier Coordinateur national du Projet fin 2017, puis du juriste national et de la consultante nationale en communication ; - La nouveauté et la complexité de la thématique APA et les méconnaissances de cette thématique par les parties prenantes ; - Le manque d'engagement de certains secteurs clé au départ ; la survenue de la pandémie du Covid-19, en mars 2020, et de ses impacts inédits et multiformes et des restrictions sévères et exceptionnelles qui ont découlé, le décès de deux consultants nationaux et une longue indisponibilité du Conseiller technique en chef du projet, ainsi que celle de deux consultants nationaux, pour des raisons de santé liées au Covid-19.
Effcience du projet	Rating : moyennement satisfaisant Les frais de gestion du projet (y compris les salaires du personnel de l'UGP) ont représenté

	environ 25.1% en 2016, 18.9% en 2017, 2.5% en 2018, 3.3% en 2019, 22.8% en 2020 et 13.8% en 2021. A cet égard, si on tient compte des règles du FEM, à savoir des PMC ne dépassant pas 5% du budget total - le PNUD a mis 180000 USD dans la PMC-, on peut conclure que l'exécution du budget du Projet APA n'a tenu compte de ce seuil qu'en 2018 et 2019. Cependant, il est capital de nuancer cette déduction pour deux raisons. La phase de lancement s'accompagne généralement par des dépenses de fonctionnement supérieures à la norme. Cela se vérifie en 2016 où les frais de gestion sont relativement élevés (25.1%). Par la suite les frais de gestion diminuent à 18,9% en 2017, puis fortement en 2018 et 2019 (2.5% et 3.3% respectivement). La seconde raison est liée aux aléas de la pandémie du Covid19 qui, en toute logique, a fait que les frais de gestion, comparativement aux autres dépenses qui ont ralenti en raison des restrictions sanitaires, augmentent significativement en 2020 à 22.8%. Ces frais de gestion ont fortement baissé au début de sortie de la crise sanitaire en 2021 (13.8% des dépenses globales). Le bilan des activités réalisées de 2016 à 2021 fait ressortir une évolution normale de l'indice d'efficacité (taux de réalisation physique/taux de réalisation financière) eu égard aux aléas de la pandémie du Covid 19 et des restrictions sanitaires afférentes. Par ailleurs, la moyenne de l'indice d'efficacité du projet a été de 1.22. Cela démontre, qu'à 2021, la mise en œuvre des activités du projet s'est faite de manière efficiente du point de vue des coûts. En revanche, il reste 10% des activités à mettre en œuvre pour le premier trimestre 2022 (clôture planifiée du projet). Eu égard au taux moyen de réalisation physique (15% en moyenne par an), il paraît difficile de réaliser les 10% des activités restantes en un trimestre. Malgré les aléas de la pandémie du Covid 19 et les retards dans le déblocage des fonds au début de chaque année, l'efficacité, du point de vue des coûts dans la mise en œuvre des activités du projet à 2021, s'explique par deux principaux facteurs : (i) la prise en charge de certains coûts (le salaire de la Directrice nationale du projet, les charges d'eau d'électricité, en particulier) par la DGF ainsi que la mise de bureau et d'un véhicule et chauffeur à disposition de l'UGP toujours par la DGF, ainsi que des salles de réunion ; et la réquisition de plusieurs fonctionnaires pour l'élaboration de certains travaux ; (ii) la gestion des ressources du projet selon les standards de gestion du PNUD.
Impact du projet	Rating : moyennement satisfaisant L'impact du projet en termes de mise en place d'un cadre réglementaire national sur l'APA et la protection des connaissances traditionnelles devant permettre l'application du Protocole de Nagoya ainsi que la conservation et la valorisation des ressources génétiques est palpable mais aurait pu être plus perceptible. Les avancées, bien que réelles et palpables, produites par le projet ne sont pas suffisantes pour consolider la conservation et l'utilisation durables des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles connexes en Algérie. Cela dit, le projet, par ses résultats en matière de renforcement des capacités APA, a bel et bien contribué à l'atteinte de l'objectif stratégique applicable au programme FEM, spécifiquement l'objectif de région focale GEF-5 BD-4. En revanche, elle aurait pu être plus importante si le cadre juridique et réglementaire avait été établie et opérationnalisée. Le renforcement des capacités apporté par le projet a contribué également à la réalisation des résultats du Plan d'action pour la mise en œuvre du Programme pays (PAPP). Les capacités acquises par les acteurs locaux permettront certainement de mettre en œuvre dans le futur des stratégies et des plans pour la gestion durable des écosystèmes naturels et urbains sur la base de l'amélioration du niveau et de la durée de vie des citoyens. Résultat, le cadre de vie

	et la résilience des citoyens seront améliorés grâce à une gestion participative durable des écosystèmes naturels et urbains. Mais pas en 2020 grâce au projet, tel que prévu dans le Prodoc.
Durabilité du projet	Rating : moyennement probable La question de la pérennité des résultats du projet en termes de mise en place d'un cadre réglementaire et institutionnel national sur l'APA reste posée, car si ce cadre a bel et bien été élaboré et soumis au gouvernement pour adoption, il n'est pas sûr qu'il le sera (un risque pour la pérennité de cet acquis du projet est qu'il y ait un changement au niveau politique avant la fin du processus d'adoption du cadre juridique et institutionnel élaboré). La question de la pérennité des résultats du projet en termes de renforcement des capacités des acteurs par la sensibilisation et la formation semble acquise eu égard aux résultats du projet. Cependant, elle reste également posée, car certains bénéficiaires sont très critiques : les concepts sont difficiles à comprendre et à assimiler ; il n'est pas prévu des actions de sensibilisation et de formation après le projet ; etc. A partir de là, il est important pour le projet, pour les mois qu'il lui reste, d'accélérer sur les actions de gestion des connaissances pour préserver les acquis. Bien évidemment, la promulgation des textes APA, si elle venait de se concrétiser, conduirait par un effet d'entraînement à préserver, voire développer, les savoir acquis relatifs à l'APA en Algérie.
Mise en œuvre du projet et gestion réactive	Rating : satisfaisant Le projet a été géré sur la base du cadre logique et la planification des activités, axée sur les résultats. L'UGP a élaboré régulièrement des plans de travail annuels. Quant au Copil, les réunions statutaires (soit une réunion une fois par an) ont été tenues et le quorum a toujours été atteint. En outre, le projet a privilégié une planification des activités et une réalisation participative et inclusive des interventions. Les parties prenantes nationales ont été impliqués dans l'élaboration des plans de travail. L'UGP a su prendre en compte les nouveaux risques qui se sont imposés à elle et notamment la crise liée à la pandémie du Coronavirus, et les perturbations que cela a entraîné dans l'exécution des activités. Pour faire face à cette situation, elle a dû adapter l'évolution du projet en opérant des ajustements et notamment en reportant et/ou en annulant certains activités (activités de sensibilisation, rencontres et réunions en présentiel...) ou en privilégiant le télétravail. Cependant, la coordination et la gestion du projet a été sérieusement affectée par une multitude de facteurs internes et externes : le retard dans le recrutement des membres de l'UGP, la difficulté de trouver et mobiliser des experts locaux et internationaux dans le domaine de l'APA, la défaillance technique et relationnelle et rupture de contrats de certains consultants recrutés, l'instabilité d'une partie du staff du projet (démission du premier Coordinateur national du projet fin 2017, puis du juriste national et de la consultante nationale en communication), les décès de consultants nationaux chargés de missions et objectifs centraux du projet, les indisponibilités successives et de longue durée de certains membres de l'UGP en raison de maladies (Covid-19, interventions chirurgicales/hospitalisations), la survenue de la pandémie du Covid-19 et la mise en place de mesures barrières par le Gouvernement, etc.

2.2. Enseignements tirés

1. On ne peut pas comprendre les résultats du projet sans tenir compte de l'instabilité d'une partie de l'équipe du projet, la difficulté à recruter des experts locaux et internationaux maîtrisant la

problématique de l'APA et la survenue de la pandémie du Covid-19, en mars 2020, et ses impacts inédits et multiformes et des restrictions sévères et exceptionnelles qui ont découlé, auxquels il conviendrait d'ajouter le décès de deux consultants nationaux et une longue indisponibilité du Conseiller technique en chef du projet, ainsi que celle de trois consultants nationaux, pour des raisons de santé liées au Covid-19).

2. La création du Comité technique du projet composé essentiellement d'institutions nationales de recherche favorise la constitution d'un pool d'expertises nationales sur les questions liées à l'APA. Cependant, ce comité devra être accompagné par une réelle volonté politique et des actions de renforcement des capacités de ses membres.
3. Les efforts pour élaborer un cadre juridique et institutionnel en vue de permettre l'application du Protocole de Nagoya ainsi que la conservation et la valorisation des ressources génétiques sont vains sans une implication réelle et forte des autorités politiques au plus haut niveau.

2.3. Bonnes/mauvaises pratiques

Au titre des bonnes pratiques observées dans la conception et l'exécution du projet, on peut citer :

1. La prise en compte des différents intérêts et l'implication d'un large éventail de partenaires institutionnels et techniques pour tenir compte de la nature complexe et multidimensionnelle de l'objectif du projet.
2. La mise en place d'un Comité technique du projet chargé de fournir des avis et conseils techniques sur la faisabilité technique et scientifique du projet et pour assister l'UGP dans l'exécution du projet ainsi que le Copil dans ses prises de décisions, toujours pour tenir compte de la nouveauté et de la complexité de l'objet du projet.

Au titre des mauvaises pratiques observées dans la conception et l'exécution du projet, on peut citer :

1. La non anticipation de certains risques (les difficultés de trouver et mobiliser des experts spécialisés dans le domaine de l'APA et le problème de représentativité décisionnelle, en particulier et leur prise en compte dans le Prodoc et le fait que stratégie du projet se base sur le renforcement des capacités acteurs du projet alors qu'aucune expertise en ingénierie de la formation n'a été prévue dans le Prodoc.
2. L'absence, dans le Prodoc, d'une stratégie de sortie du projet, conduisant l'UGP à réaliser des éléments de stratégie de sortie et de durabilité du projet en 2021 (formation avec l'ITCILO pour la formulation et le développement de projets nationaux et sectoriels prioritaires bancables pour l'APA, dont ont bénéficié 45 représentants et cadres centraux de plusieurs ministères et associations concernés par l'APA ; tenue d'un atelier de formulation de stratégie de sortie et de constitution de portefeuille validé de projets APA susceptibles d'être soumis à des bailleurs de fonds internationaux et partenaires de coopération bilatérale, et services financiers nationaux réalisés le 3 mars 2022 ; réalisation d'études et analyses de RG et CTA pour le développement de partenariats et de projets de développement de chaînes de valeur avec des opérateurs nationaux). Il n'empêche que la question essentielle suivante reste posée : qu'advient-il si d'ici la fin du projet, le cadre juridique et institutionnel élaboré n'est finalement pas adopté par le gouvernement ?

2.4. Recommandations

No	Recommandation	Type de recommandation	Adressée à :
Stratégie			
1	Pour la mise en œuvre de futurs projets dans le domaine, s'assurer que les risques apparus dans la mise en œuvre du projet "APA" sont pris en compte dans le Document de projet.	b. Priorité : élevée c. Ressources : sans objet d. Timeframe : Moyen terme	GEF DGF/MADR PNUD
Progrès accomplis vers la réalisation des résultats			
2	Continuer à faire du lobbying auprès des autorités politiques au plus haut niveau en faveur de l'adoption du cadre réglementaire et institutionnel élaboré	a. Priorité : élevée b. Ressources : sans objet c. Timeframe : court terme	DGF/MADR PNUD
3	Lancer des projets au niveau sectoriel pour prendre en charge certains besoins qui ont été identifiés durant la mise en œuvre de ce projet notamment en matière de conservation des ressources génétiques, le renforcement des capacités des différents maillons de la chaîne de valeur basée sur les ressources génétiques	d. Priorité : élevée e. Ressources : élevées b. Timeframe : court terme	GEF DGF/MADR PNUD
Efficienne			
4	Pour la mise en œuvre de futurs projets dans le domaine, tenir compte de la norme de « bonnes pratiques », à savoir un taux de frais de gestion (y compris les salaires du personnel de l'UGP) à 10-15%	a. Priorité : élevée b. Ressources : sans objet c. Timeframe : court terme	DGF/MADR Copil UGP
Durabilité			
5	Elaborer une stratégie de sortie d'ici la clôture du projet	a. Priorité : élevée b. Ressources : sans objet c. Timeframe : court terme	DGF/MADR Copil UGP
6	Il est important pour le projet, pour les mois qu'il lui reste, d'accélérer sur les actions de gestion des connaissances pour préserver les acquis. Bien évidemment, la promulgation des textes APA, si elle venait de se concrétiser, conduirait par un effet d'entraînement à préserver, voire développer, les savoirs acquis relatifs à l'APA en Algérie.	a. Priorité : élevée b. Ressources : sans objet c. Timeframe : court terme	DGF/MADR Copil UGP

ANNEXES

Annexe 1 : Termes de référence

Termes de référence pour le recrutement
d'un(e) consultant(e) National (e) et un consultant International(e)

Evaluation finale PNUD-GEF

Projet « Élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles en ligne avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya »

INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE CONTRAT

Lieu : à distance avec mission sur le terrain en Algérie

Date limite de candidature :

Type de contrat : Contrat individuel

Type de mission : **Consultants national et international**

Langues requises : Français et Anglais ; l'Arabe serait un atout

Date de commencement : **25/10 /2021**

Durée du contrat initial : **34 jours ouvrables**

Durée prévue de la mission : **34 jours entre le 10 Octobre 2021 et le 20 Décembre 2021**

CONTEXTE

1. Introduction

Conformément aux politiques et procédures de suivi et d'évaluation du PNUD et du FEM, tous les projets de moyenne ou grande envergure appuyés par le PNUD et financés par le FEM doivent faire l'objet d'une évaluation finale (EF) à la fin du projet. Les présents termes de référence (TdR) énoncent les attentes associées à l'EF du projet de *moyenne envergure* intitulé « *Élaboration d'une stratégie nationale et d'un cadre juridique et institutionnel sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation et des connaissances traditionnelles en ligne avec la Convention sur la diversité biologique et son Protocole de Nagoya* » (Numéro du Projet : 0093558 ; Award ID : 00086265 ; PIMS ID : 5311 ; GEF : 58082) et mis en œuvre par le *Ministère de l'Agriculture et du Développement rural*. Le projet a démarré le *20 décembre 2015* et se trouve actuellement dans sa *6^{ème}* année de mise en œuvre. Le processus d'EF doit suivre les directives décrites dans le document « Directives pour réaliser les évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM » (<http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/UNDP-GEF-TE-Guide.pdf>).

2. Description du projet

Ayant réalisé des progrès sur la conservation et l'utilisation durable de la biodiversité (2 premiers objectifs de la Convention sur la diversité biologique – CDB), l'Algérie est en voie de développer la base réglementaire et institutionnelle afin d'accélérer l'atteinte du troisième objectif de la CDB sur l'accès aux ressources génétiques et le partage juste et équitable des avantages découlant de leur utilisation (APA). L'Algérie a été l'un des premiers pays à signer, en février 2011, le Protocole de Nagoya sur l'APA. Bien que le Protocole n'ait pas encore été ratifié, la loi 14-07 sur les ressources biologiques, contenant des dispositions pertinentes concernant l'APA, a été promulguée le 9 août 2014. Cette loi n'a pas encore été rendue opérationnelle par l'adoption de textes d'application.

Ce projet a été mis au point sous le FEM-5 pour la création, le développement et la mise en œuvre d'un cadre juridique, réglementaire et institutionnel national global pour l'APA, répondant à l'ensemble des dispositions pertinentes de la CDB et du Protocole de Nagoya. Ce cadre permettra d'activer le potentiel que les ressources génétiques et les connaissances traditionnelles de l'Algérie représentent pour générer des avantages économiques en faveur de la nation et des principaux intervenants, notamment les populations locales, sous les formes de l'entrepreneuriat, l'emploi, le transfert de technologie et le développement des capacités. L'objectif principal du projet étant de contribuer à l'amélioration de l'utilisation durable des ressources génétiques vise à contribuer à la réduction de la pauvreté (ODD 1), la sécurité alimentaire (ODD 2), la bonne santé et le bien-être (ODD 3), l'égalité des sexes (ODD 5), innovation (ODD 9) et vie terrestre (ODD 15).

Le projet est exécuté par le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, à travers sa Direction Générale des Forêts (DGF), et mis en œuvre par le PNUD Algérie. Le projet est mis en œuvre selon les modalités convenues dans le Programme de pays pour l'Algérie 2016-2020 (appui à l'exécution nationale). La Direction nationale du projet est assurée par le Point focal national pour le Protocole de Nagoya. Le projet a établi un Comité de pilotage et un Comité technique, ainsi qu'une Unité de gestion de projet située au niveau de la DGF.

Le projet est mis en œuvre à travers deux composantes :

- 1) L'élaboration d'une stratégie nationale, d'un cadre juridique et institutionnel en vue de permettre l'application du Protocole de Nagoya ainsi que la conservation et la valorisation des ressources génétiques ; et
- 2) La construction et le renforcement des capacités nationales de recherche et des institutions de réglementation à appliquer les règles et principes de l'APA.

Le projet dispose d'un budget total de \$ 7 224 320 : \$ 1 940 000 du FEM, \$ 180 000 du PNUD, ainsi qu'un co-financement du Gouvernement algérien de \$ 5 104 320 (\$ 2 104 320 en cash, \$ 3 000 000 en nature).

Le projet concerne et implique une diversité de parties prenantes institutionnelles, incluant le Ministère des Affaires Étrangères, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'Aménagement du Territoire, le Ministère de la Culture et des arts, le Ministère de

l'Industrie , le Ministère des Finances, le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière et le Ministère de l'Énergie. La mise en œuvre du projet concerne aussi les universités et institutions nationales de recherche, le secteur privé et les organisations de la société civile concernées par l'APA et par l'accès et l'utilisation des ressources génétiques et des connaissances traditionnelles associées.

L'émergence de la COVID 19 en 2020 a engendré d'importants retards dans la mise en œuvre des activités et a coûté la vie à trois imminents experts nationaux du projet.

Dès l'apparition des premiers cas observés en Algérie pendant le mois de mars 2020, le gouvernement a pris des mesures fermes pour préserver la santé et la vie des citoyens algériens, notamment : (i) fermeture des frontières; (ii) suspension de tous types de transports à l'intérieur du pays pour la période allant de mars à début décembre 2020 ; (iii) confinement partiel de la population des villes touchées par la pandémie, dans plusieurs wilayas ainsi que dans la capitale ; (iv) fermeture des lieux publics et reports des activités et rencontres culturelles et scientifiques dans des lieux publics.

Enfin, il est important de mentionner que le projet a fait l'objet d'une évaluation à mi-parcours

3. Objectif de l'Évaluation finale

Le rapport d'Évaluation Finale (EF) doit évaluer la réalisation des résultats du projet par rapport à ce qui était prévu dans le document de projet et tirer des leçons qui peuvent à la fois améliorer la durabilité des bénéfices de ce projet et contribuer à l'amélioration générale de la programmation du PNUD tenant compte de la date de clôture du projet fixée au 20 mars 2022. Le rapport d'EF encourage la responsabilité et la transparence et évalue l'étendue des réalisations du projet.

Conformément aux procédures des projets PNUD/FEM, l'évaluation finale indépendante doit être réalisée dans un délai de trois mois avant la réunion finale du Comité de pilotage. L'objectif est d'évaluer l'impact et la pérennité des résultats. En outre, l'évaluation finale devra couvrir l'entièreté des résultats du projet depuis son lancement et se concentrera sur la réalisation des résultats du projet comme initialement prévu (et comme corrigé après l'évaluation à mi-parcours, si une telle correction a eu lieu). Elle devra également examiner les résultats du projet et leur durabilité, y compris la contribution au développement des capacités et la réalisation des avantages/objectifs environnementaux mondiaux.

L'évaluation finale devra également émettre des recommandations relatives aux activités de suivi, à l'intention du MADR et de à l'ensemble des partenaires du projet.

OBLIGATIONS ET RESPONSABILITÉS

4. Approche et méthodologie de l'EF

Le rapport de l'EF doit fournir des informations fondées sur des données factuelles crédibles, fiables et utiles.

L'équipe de l'EF doit examiner toutes les sources d'information pertinentes, y compris les documents élaborés pendant la phase de préparation (tels que le FIP, le plan d'initiation du projet du PNUD, la Procédure de détection des risques environnementaux et sociaux du PNUD/PDRES), le document de projet, l'évaluation à mi-parcours, les rapports de projet, dont les examens annuels du projet /PIR, les révisions du budget du projet, les rapports sur les enseignements tirés, les documents stratégiques et juridiques nationaux et tout autre matériel que l'équipe juge utile pour étayer cette évaluation. L'équipe de l'EF doit examiner les indicateurs de base/outils de suivi de référence et à mi-parcours du domaine focal du FEM, soumis au FEM au moment de l'approbation du directeur et aux étapes de mi-parcours, ainsi que les indicateurs de base/outils de suivi qui doivent être complétés avant le début de la mission d'EF sur le terrain.

L'équipe de l'EF doit suivre une approche participative et consultative garantissant une collaboration étroite avec l'équipe projet, les homologues gouvernementaux (le point focal opérationnel du FEM, le point focal du Protocole de Nagoya), les partenaires de mise en œuvre, le bureau de pays PNUD, les conseillers techniques régionaux, les bénéficiaires directs et d'autres parties prenantes.

La participation des parties prenantes est indispensable à la réussite de l'EF. La mobilisation des parties prenantes doit inclure des entretiens avec les parties prenantes qui ont des responsabilités dans le projet, notamment le Ministère des Affaires Étrangères, le Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, le Ministère de la Pêche et des Productions halieutiques, le Ministère de l'Environnement et des Énergies Renouvelables, le Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique, le Ministère de l'Intérieur, des Collectivités Locales et de l'aménagement du territoire, le Ministère de la Culture et des arts, le Ministère de l'Industrie, le Ministère des Finances, le Ministère de la Santé, de la Population et de la Réforme Hospitalière, le Ministère de l'Industrie Pharmaceutique et le Ministère du Commerce ; les agences d'exécution, les hauts fonctionnaires, les experts et les consultants clés dans le domaine concerné, le comité de pilotage du projet, les bénéficiaires du projet, les opérateurs économiques, le monde universitaire, les autorités locales et les OSC, etc. En outre, l'équipe de l'EF devra effectuer des missions sur le terrain à *Alger*, en prenant en considération les restrictions liées au contexte pandémique Covid19 et devra prendre les mesures nécessaires pour réduire des risques de contamination de toutes les personnes impliquées.

La conception et la méthodologie spécifiques de l'EF devraient émerger des consultations entre l'équipe de l'EF et les parties susmentionnées concernant ce qui est approprié et faisable pour atteindre le but et les objectifs de l'EF et répondre aux questions d'évaluation, compte tenu des contraintes de budget, de temps et de données. Toutefois, l'équipe de l'EF doit utiliser des méthodologies et outils tenant compte du genre et veiller à ce que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, ainsi que d'autres questions transversales relatives aux ODD, soient intégrées dans le rapport d'EF.

L'approche méthodologique finale, y compris le calendrier des entretiens, les visites sur le terrain à Alger et les données à utiliser dans l'évaluation, doit être clairement exposée dans le rapport initial et faire l'objet d'une discussion approfondie et d'un accord entre le PNUD, les parties prenantes et l'équipe de l'EF.

Le rapport final d'EF doit décrire l'ensemble de l'approche adoptée pour l'EF et la justification de cette approche en rendant explicites les hypothèses sous-jacentes, les défis, les forces et les faiblesses concernant les méthodes et l'approche de l'évaluation.

5. Portée détaillée de l'EF

L'EF doit évaluer la performance du projet par rapport aux attentes énoncées dans le cadre logique/de résultats du projet (voir l'Annexe A des TdR). Elle doit évaluer les résultats par rapport aux critères décrits dans les Directives pour la réalisation des évaluations finales des projets appuyés par le PNUD et financés par le FEM (<http://web.undp.org/evaluation/documents/guidance/GEF/UNDP-GEF-TE-Guide.pdf>)).

La section du rapport d'EF sur les constatations doit couvrir les sujets énumérés ci-dessous. Une présentation complète du contenu du rapport d'EF est fournie en Annexe C des TdR.

Les critères nécessitant une notation sont marqués d'un astérisque (*).

Constatations

i. Conception/élaboration du projet

- Priorités nationales et appropriation par le pays
- Théorie du changement
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Mesures de protection sociale et environnementale
- Analyse du cadre de résultats : logique et stratégie du projet, indicateurs
- Hypothèses et risques
- Enseignements tirés des autres projets pertinents (par exemple, dans le même domaine focal) incorporés dans la conception du projet
- Participation prévue des parties prenantes
- Les liens entre le projet et d'autres interventions au sein du secteur
- Modalités de gestion

ii. Mise en œuvre du projet

- Gestion adaptative (modification de la conception du projet et des produits du projet au cours de la mise en œuvre)
- Participation réelle des parties prenantes et accords réels de partenariat
- Financement et cofinancement du projet
- Suivi et évaluation : conception à l'entrée (*), mise en œuvre (*) et évaluation globale du S&E (*)

- Partenaire de mise en œuvre (PNUD) (*) et agence d'exécution (*), contrôle/mise en œuvre globale du projet et exécution (*)
- Gestion des risques, y compris les Normes environnementales et sociales

iii. Résultats du projet

- Évaluer la réalisation des résultats par rapport aux indicateurs en rendant compte du niveau de progrès pour chaque objectif et indicateur de résultat au moment de l'EF et en notant les réalisations finales
- Pertinence (*), Efficacité (*), Efficience (*) et réalisation globale du projet (*)
- Durabilité : financière (*), sociopolitique (*), du cadre institutionnel et de la gouvernance (*), environnementale (*), probabilité globale de durabilité (*)
- Appropriation par les pays
- Égalité des sexes et autonomisation des femmes
- Questions transversales (réduction de la pauvreté, amélioration de la gouvernance, atténuation des changements climatiques et adaptation à ceux-ci, prévention des catastrophes et relèvement, droits fondamentaux, renforcement des capacités, coopération Sud-Sud, gestion des connaissances, volontariat, etc., selon les cas)
- Additionnalité du FEM
- Rôle de catalyseur / Effet de réplication
- Progrès vers l'impact

iv. Principales constatations, conclusions, recommandations et enseignements tirés

- L'équipe de l'EF doit inclure un résumé des principales constatations dans le rapport d'EF. Les constatations doivent être présentées sous forme d'énoncés de faits fondés sur l'analyse des données.
- La section sur les conclusions est rédigée à la lumière des constatations. Les conclusions doivent être exhaustives et équilibrées, largement étayées par les preuves et s'inscrire dans la logique des constatations de l'EF. Elles doivent mettre en avant les forces, les faiblesses et les résultats du projet, répondre aux principales questions de l'évaluation et donner des pistes de réflexion pour l'identification et/ou la résolution des problèmes importants ou des questions pertinentes pour les bénéficiaires du projet, le PNUD et le FEM, y compris les questions relatives à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes.
- Le rapport doit présenter des recommandations concrètes, pratiques, réalisables et à l'attention des utilisateurs cibles de l'évaluation concernant les mesures à adopter ou les décisions à prendre. Les recommandations doivent être spécifiquement étayées par des preuves et liées aux constatations et aux conclusions relatives aux questions clés traitées par l'évaluation.
- Le rapport d'EF doit également comprendre les enseignements qui peuvent être tirés de l'évaluation, y compris les meilleures – et les pires – pratiques concernant la pertinence, la performance et le succès, qui peuvent fournir des connaissances acquises à partir de circonstances particulières (les méthodes de programmation

et d'évaluation utilisées, les partenariats, les leviers financiers, etc.) applicables à d'autres interventions du FEM et du PNUD. Lorsque c'est possible, l'équipe de l'EF doit inclure des exemples de bonnes pratiques concernant la conception et la mise en œuvre du projet.

- Il est important que les conclusions, les recommandations et les enseignements tirés du rapport d'EF intègrent l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Le rapport d'EF comprendra un tableau de notations d'évaluation, comme présenté dans le tableau ci-dessous

Tableau de notations d'évaluation

Suivi et évaluation (S&E)	Note ²⁹
Conception du S&E à l'entrée	
Mise en œuvre du plan de S&E	
Qualité globale du S&E	
Mise en œuvre et exécution	Note
Qualité de la mise en œuvre/du contrôle du PNUD	
Qualité de l'exécution par le partenaire de mise en œuvre	
Qualité globale de la mise en œuvre/exécution	
Évaluation des résultats	Note
Pertinence	
Efficacité	
Efficiences	
Note de la réalisation globale du projet	
Durabilité	Note
Ressources financières	
Socioéconomique	
Cadre institutionnel et de gouvernance	
Environnementale	
Probabilité globale de durabilité	

6. Éléments livrables dans le cadre de l'EF

#	Élément livrable	Description	Calendrier	Responsabilités
1	Rapport initial d'EF	L'équipe de l'EF précise les objectifs, la méthodologie et le calendrier de l'EF	Au plus tard deux semaines avant la mission d'EF : (25/10/2021)	L'équipe de l'EF soumet le rapport initial à l'unité mandatrice et à la direction du projet
2	Présentation des premières	Premières constatations	Fin de la mission d'EF : (25/11/2021)	L'équipe de l'EF présente ses constatations à l'unité

²⁹ Les réalisations, l'efficacité, l'efficience, le S&E, la mise en œuvre/le contrôle et l'exécution, la pertinence sont notés sur une échelle de six points : 6=Très satisfaisant (TS), 5=Satisfaisant (S), 4=Moyennement satisfaisant (MS), 3=Moyennement insatisfaisant (MI), 2=Insatisfaisant (I), 1=Très insatisfaisant (TI). La durabilité est notée sur une échelle de quatre points : 4=Probable (P), 3=Moyennement probable (MP), 2=Moyennement improbable (MI), 1=Improbable (I)

	conclusions			mandatrice et à la direction du projet
3	Projet de rapport d'EF	projet de rapport complet, avec les annexes dans un délai de trois semaines après la fin de la mission d'EF	Dans les trois semaines suivant la fin de la mission d'EF : (<i>avant le 13/12/2022</i>)	L'équipe de l'EF soumet le projet de rapport à l'unité mandatrice ; il est ensuite révisé par le CTR, l'unité coordinatrice du projet et le PFO FEM
5	Rapport final d'EF* + piste d'audit	Rapport final révisé et piste d'audit de l'EF dans laquelle l'EF détaille comment il a été donné suite (ou non) aux commentaires reçus dans le rapport final d'EF (<i>voir le modèle en Annexe H des TdR</i>)	Dans la semaine suivant la réception des commentaires sur le projet de rapport : (<i>avant le 20/12/2022</i>)	L'équipe de l'EF soumet les deux documents à l'unité mandatrice dans la semaine suivant la réception des commentaires du PNUD sur le projet de rapport

*Le rapport final d'EF doit être rédigé en anglais. Le cas échéant, l'unité mandatrice peut décider de faire traduire le rapport dans une langue plus couramment parlée par les parties prenantes nationales.

Tous les rapports finaux d'EF seront soumis à une analyse de la qualité effectuée par le Bureau indépendant d'évaluation (BIE) du PNUD. Pour plus de détails sur l'analyse qualité des évaluations décentralisées réalisée par le BIE, veuillez consulter la section 6 du Guide d'évaluation du PNUD³⁰.

7. Dispositions relatives à l'EF

La responsabilité principale de conduire l'EF incombe à l'unité mandatrice. L'unité mandatrice de ce projet d'EF est le bureau Algérie du PNUD.

L'unité mandatrice passera un contrat avec les consultants et s'assurera que l'équipe de l'EF dispose en temps utile des indemnités journalières et des facilités de voyage dans le pays. L'équipe projet sera chargée de prendre contact avec l'équipe de l'EF afin de lui fournir tous les documents nécessaires, préparer les entretiens avec les parties prenantes et organiser les visites sur le terrain.

Dans le cadre de cette évaluation, les parties prenantes sont les suivantes :

- Le commanditaire de l'évaluation : la Représentante résidente du PNUD Algérie
- Le responsable du programme : Le/la chargé/e de programme du PNUD
- Responsable de l'évaluation : le spécialiste de suivi et évaluation du bureau
- Groupe de référence de l'évaluation : Les principales parties prenantes du projet, les partenaires gouvernementaux ou les donateurs, y compris des représentants des conseils d'administration des projets. Les conseillers techniques du projet.
- Les consultants/experts recrutés pour mettre en œuvre l'évaluation

³⁰ Disponible sur : <http://web.undp.org/evaluation/guideline/French/section-6.shtml>

8. Calendrier

La durée totale de l'EF sera d'environ 34 **jours ouvrables** sur une période de 8 **semaines** à compter du 10/10/2021. Le calendrier provisoire de l'EF est le suivant :

Calendrier	Activité
01/09/2021	Clôture des candidatures
10/09/2021	Sélection de l'équipe de l'EF
Avant le 20/09 /2021	Communication des documents de projet
Avant le 25/09/2021	Examen des documents et préparation du rapport initial d'EF (4 jours)
Avant le 10/10/2021	Finalisation et validation du rapport initial d'EF – au plus tard au début de la mission d'EF
A partir du 10/10/2021	Mission d'EF : réunions avec les parties prenantes, entretiens, visites sur le terrain, etc. (12 jours)
Avant le 25/10/2021	Réunion de clôture de la mission et présentation des premières constatations – au plus tôt à la fin de la mission d'EF
Avant le 05 /11/2021	Préparation du projet de rapport d'EF (10 jours)
Avant le 15/11/2021	Revue du projet de rapport d'EF par les parties prenantes du projet
Avant le 01/12/2021	Atelier de clôture avec les parties prenantes (facultatif) (1 jour)
Avant le 18/11/2021	Intégration des commentaires sur le projet de rapport d'EF et finalisation du rapport d'EF et de la piste d'audit (7 jours)
Avant le 10/12/2021	Date prévue de l'achèvement de l'ensemble du processus d'EF ; avec publication des documents EF sur ERC par le BP PNUD

9. Lieu d'affectation

Mission prévue à distance avec un minimum d'une mission sur le terrain à Alger.

Voyage :

- Les consultants ont la responsabilité de s'assurer de faire les vaccinations nécessaires pour le déplacement dans certains pays, comme l'a prescrit le Directeur médical des Nations Unies.
- Les consultants doivent se conformer aux Directives des Nations Unies relatives à la sécurité énoncées sur : <https://dss.un.org/dssweb/>
- Le cours BSAFE doit avoir été suivi avec succès avant le voyage.
- Tous les frais de déplacement associés seront couverts et remboursés, conformément au règlement du PNUD, sur présentation du formulaire F-10 et des documents justificatifs.

COMPÉTENCES ET EXPÉRIENCE EXIGÉES

10. Composition de l'équipe de l'EF et qualifications requises

Une équipe composée de *deux évaluateurs indépendants* conduira l'EF – *un chef d'équipe (ayant l'expérience des projets et des évaluations dans d'autres régions) et un expert National*. Le chef d'équipe sera *responsable de la conception générale et de la rédaction du rapport d'EF*, il veillera à la prise en considération des contributions de l'expert national.

Le ou les évaluateurs ne doivent pas avoir participé à la préparation, la formulation, et/ou la mise en œuvre du projet (y compris la rédaction du Document de projet), ne doivent pas avoir effectué l'évaluation à mi-parcours de ce projet et ne doivent pas avoir de conflit d'intérêts en relation avec les activités liées au projet.

Les consultants devront répondre aux critères ci-dessous :

Éducation

- Diplôme de master ou équivalent en administration publique, science de l'environnement, ou autres disciplines pertinentes à la thématique APA et à la biodiversité;

Expérience

- Expérience récente dans les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats ;
- Expérience dans l'application d'indicateurs SMART et dans le remaniement ou la validation des scénarios de départ ;
- Compétences en gestion adaptative, telle qu'appliquée à *l'environnement* ;
- Expérience dans les projets d'évaluation ;
- Expérience professionnelle dans *la région Afrique du Nord ou dans les états arabes est souhaitée*
- Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents ;
- Compréhension avérée des questions liées au genre et l'environnement ;
- Expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre ;
- Excellente aptitude à la communication ;
- Compétences avérées en matière d'analyse ;
- Une expérience dans l'évaluation/la révision de projet dans le système des Nations Unies sera considérée comme un atout.

Langue

Maîtrise de l'anglais et du français à l'écrit et à l'oral, l'arabe serait un atout.

11. Code de déontologie de l'évaluateur

L'équipe de l'EF est tenue de respecter les normes éthiques les plus élevées et de signer un code de conduite à l'acceptation de la mission. Cette évaluation sera menée conformément aux principes énoncés dans les « Directives éthiques pour l'évaluation » du GNUE. L'évaluateur doit protéger les droits et la confidentialité des informateurs, des personnes interrogées et des parties prenantes en prenant des mesures pour assurer le respect des codes juridiques et autres codes pertinents régissant la collecte et la communication des données. L'évaluateur doit également

assurer la sécurité des informations collectées avant et après l'évaluation et respecter des protocoles visant à garantir l'anonymat et la confidentialité des sources d'information lorsque cela est prévu. Par ailleurs, les informations et les données recueillies dans le cadre du processus d'évaluation doivent être utilisées uniquement pour l'évaluation et non à d'autres fins sans l'autorisation expresse du PNUD et de ses partenaires.

12. Modalités de paiement

- Versement de 20 % du paiement après la présentation satisfaisante de la version finale du rapport initial d'EF et après approbation de l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du projet de rapport d'EF à l'unité mandatrice
- Versement de 40 % du paiement après la présentation satisfaisante du rapport final d'EF et après approbation de l'unité mandatrice et du CTR (via les signatures sur le formulaire d'approbation du rapport d'EF), et une fois soumise la piste d'audit de l'EF.

Critères à remplir pour émettre le paiement final de 40 %³¹

- Le rapport final d'EF comprend toutes les exigences énoncées dans les TdR de l'EF et suit les directives relatives à l'EF.
- Le rapport final d'EF est rédigé clairement, organisé de façon logique et il est spécifique au projet concerné (le texte n'a pas été copié et collé à partir d'autres rapports d'évaluation à mi-parcours).

La piste d'audit inclut les réponses et les justifications de tous les commentaires recensés.

Conformément au règlement financier du PNUD, lorsque l'unité mandatrice et/ou le consultant déterminent qu'un livrable ou qu'un service ne peut être fourni de manière satisfaisante en raison de l'impact de la COVID-19 et des limitations sur l'EF, ce livrable ou ce service ne sera pas payé.

En raison de la situation actuelle et des implications de la COVID-19, un paiement partiel peut être envisagé si le consultant a investi du temps dans la production du livrable mais n'a pu en assurer la fourniture complète en raison de circonstances échappant à son contrôle.

PROCESSUS DE PRÉSENTATION DES CANDIDATURES

³¹ L'unité mandatrice est tenue d'effectuer les paiements à l'équipe de l'EF dès que les conditions prévues dans les TdR sont remplies. Si une discussion continue oppose l'unité mandatrice à l'équipe de l'EF quant à la qualité et à l'exhaustivité des derniers éléments livrables, le conseiller régional S&E et la direction du fonds vertical doivent être consultés. Si nécessaire, la haute direction de l'unité mandatrice, l'unité des services d'achat et le bureau d'appui juridique seront également informés afin qu'une décision puisse être prise quant à la rétention ou non du paiement de tout montant qui pourrait être dû à l'évaluateur ou aux évaluateurs, à la suspension ou à la résiliation du contrat et/ou au retrait du contractant concerné de toutes les listes pertinentes. Pour plus de détails, voir la Politique du PNUD en matière de contrat individuel : https://popp.undp.org/_layouts/15/WopiFrame.aspx?sourcedoc=/UNDP_POPP_DOCUMENT_LIBRARY/Public/PSU_Individual%20Contract_act_Individual%20Contract%20Policy.docx&action=default

13. Proposition financière et modalités de paiement

Proposition financière :

- Les propositions financières doivent être « tout compris » et indiquer une somme forfaitaire pour la durée totale du contrat. L'expression « tout compris » signifie l'inclusion de tous les frais (honoraires, frais de déplacement, indemnité de subsistance, etc.) ;
- Pour les frais de déplacement, le taux des indemnités journalières de subsistance des Nations Unies est (à remplir pour toutes les destinations de déplacement), ce qui donne une indication du coût de la vie dans les lieux d'affectation/de destination. *(Remarque : les personnes bénéficiant de ce contrat ne sont pas considérées comme des fonctionnaires des Nations Unies et à ce titre, ils n'ont pas droit aux indemnités journalières de subsistance. Toutes les indemnités de subsistance nécessaires à l'exécution des obligations découlant des TdR doivent être incorporées dans la proposition financière, sous forme d'indemnités journalières ou de somme forfaitaire.)*
- La somme forfaitaire est fixée indépendamment des changements pouvant intervenir dans les frais encourus.

14. Présentation recommandée de la proposition :

- Lettre de confirmation d'intérêt et de disponibilité** à l'aide du [modèle](#) fourni par le PNUD ;
- CV et Notice personnelle** ([Formulaire P11](#)) ;
- Brève description de l'approche de travail/proposition technique** indiquant les raisons pour lesquelles la personne estime être la mieux placée pour réaliser la mission attribuée, et méthodologie proposée indiquant de quelle manière elle abordera et réalisera la mission attribuée (1 page au maximum) ;
- Proposition financière** indiquant le montant total tout compris du contrat et de tous les autres frais de déplacement associés (billet d'avion, per diem, etc.), en répartissant les coûts à l'aide du modèle joint au [modèle de la lettre de confirmation d'intérêt](#). Dans le cas où un candidat travaillerait pour une organisation/entreprise/institution et prévoirait la facturation par son employeur des frais de gestion relativement à la procédure pour qu'il soit mis à la disposition du PNUD en vertu d'un accord de prêt remboursable (RLA), le candidat devra le signaler ici et s'assurer que tous les frais associés sont compris dans la proposition financière soumise au PNUD.

Tous les documents associés à la candidature devront être envoyés à l'adresse suivante UNIQUEMENT : procurement.project.dz@undp.org d'ici le 01/09/2021 à minuit. Les candidatures incomplètes ne seront pas examinées.

15. Critères de sélection de la meilleure proposition

Seules les propositions conformes aux critères seront évaluées. Les propositions seront évaluées selon une méthode combinant plusieurs notations – où la formation et l'expérience dans des fonctions similaires compteront pour 70 % et le tarif proposé

comptera pour 30 % la note totale. Le contrat sera attribué au candidat qui obtiendra la meilleure note combinée et aura accepté les conditions générales du PNUD.

	Critère	Note
1	Qualification académique	15
2	Expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans des secteurs techniques pertinents au projet (12) Et Expérience professionnelle en évaluation, de préférence en lien avec les évaluations pour le GEF (12)	24
2 bis	Un ou plusieurs atouts : • Expérience professionnelle en Afrique du Nord ou dans les États arabes est souhaitée (2) • Expérience récente impliquant les méthodologies d'évaluation de la gestion axée sur les résultats est souhaitée (2) • Compréhension avérée des questions liées au genre et à l'environnement et/ou expérience dans l'évaluation et l'analyse tenant compte du genre est souhaitée (2)	6
3	Capacités avérées en analyse et rédaction de divers documents/rapports (5) Et Capacités en communication et travail d'équipe (5)	10
4	Maîtrise de la langue française et langue anglaise	5
5	Note méthodologique	10
	Total	70

Annexe 2 : Matrice d'évaluation

Question principale	Sous-questions	Indicateurs	Sources d'information
1. Stratégie de projet			
1.1. Conception du projet	Dans quelle mesure les hypothèses de base du Document de projet sont-elles actuellement pertinentes ? Dans quelle mesure des hypothèses erronées ou des changements contextuels ont-ils impacté sur la réalisation des résultats du projet tel qu'énoncés dans le Document de projet ?	Nombre et types de changements contextuels Nombre d'hypothèses toujours pertinents versus nombre d'hypothèses désormais erronées	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Les enseignements tirés d'autres projets pertinents ont-ils été convenablement pris en considération dans la conception du projet ?	Nombre d'enseignements tirés d'autres projets et pris en compte dans la conception du projet	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Dans quelle mesure les objectifs et les résultats spécifiques attendus de la mise en œuvre du projet sont-ils alignés sur le mandat et les priorités du PNUD ?	Niveau d'adéquation des objectifs/résultats/produits attendus du projet aux priorités du PNUD et de l'UNDAF	Documents du projet Documents programmatiques du PNUD (CPD 2017-2021 et Plan stratégique) UNDAF Entretiens avec les informateurs clés
	Le concept du projet est-il conforme aux priorités et plans nationaux pour le développement sectoriel du pays ?	Niveau d'adéquation des objectifs/résultats/produits attendus du projet aux priorités nationales	Documents du projet Documents des stratégies, politiques et plans nationaux de développement Entretiens avec les informateurs clés
	Les interventions du projet répondent-elles réellement aux besoins exprimés par les bénéficiaires ?	Niveau d'adéquation des objectifs/résultats/produits attendus du projet aux besoins prioritaires et attentes des bénéficiaires	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés Focus groups avec les bénéficiaires
	Dans quelle mesure les points de vue des personnes qui seront concernées par les décisions du projet, de celles qui pourraient influencer sur les résultats et de celles qui pourraient contribuer à l'information ou à	Niveau d'implication/participation des parties prenantes dans le processus de conception du projet	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés

	d'autres ressources visant le processus ont-ils été pris en considération pendant la conception de projet ?	Nombre de décisions importantes relatives à la conception du projet auxquelles les parties prenantes ont pris part	
	Dans quelle mesure les questions pertinentes en matière de genre ont-elles été soulevées pendant la conception du projet ?	Nombre de résultats/indicateurs du cadre logique et d'activités ciblant exclusivement ou principalement les femmes Nombre d'indicateurs et cibles du cadre logique ventilés par sexe	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés Focus groups avec les bénéficiaires
1.2. Cadre de résultats/Cadre logique	Dans quelle mesure les indicateurs et cibles à mi-parcours du cadre logique sont-ils « SMART » (spécifiques, mesurables, réalisables, pertinentes et limités dans le temps) ? Si non, quelles sont les modifications/révisions spécifiques à faire, si nécessaire ?	Nombre d'indicateurs et cibles du cadre logique clairs, réalistes, mesurables, pertinents et limités dans le temps Nombre d'indicateurs et cibles du cadre logique à modifier/réviser	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Les objectifs, résultats ou éléments du projet sont-ils clairs, applicables dans la pratique et réalisables dans les délais fixés ?	Nombre d'objectifs et résultats clairs Nombre d'objectifs et résultats applicables dans la pratique Nombre d'objectifs et résultats réalisables dans les délais fixés	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Dans quelle mesure les progrès réalisés à ce jour ont-ils produit, ou pourraient-ils produire à l'avenir, des effets bénéfiques pour le développement (par exemple, génération de revenus, égalité des sexes et autonomisation des femmes, meilleure gouvernance, etc.) qu'il faudrait intégrer au cadre de résultats du projet et suivre annuellement ?	Effets bénéfiques immédiats ou prévisibles de plus long terme du projet identifiés Nombre de nouveaux objectifs et résultats à intégrer dans le cadre logique et suivre annuellement	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Dans quelle mesure suit-on efficacement les aspects généraux en matière de développement et de genre du projet ?	Nombre d'indicateurs de développement et de genre du cadre logique du projet	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés

		Nombre de nouveaux indicateurs « SMART » ventilés par sexe	
2. Progrès vers la réalisation des résultats			
2.1. Analyse des progrès vers les réalisations	Quelle est la performance du projet en termes d'atteinte des résultats escomptés en référence aux indicateurs et cibles du cadre de ressources et résultats et de réalisation des activités prévues ?	Nombre de résultats entièrement atteints Nombre de résultats partiellement atteints Nombre de résultats prévus qui n'ont pas trouvé un début de réalisation Nombre de personnes (hommes et femmes) bénéficiaires Nombre d'acteurs dont la capacité technique a été renforcée Nombre de personnes formées Etc.	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés Focus groups avec les bénéficiaires
	Quel est le degré de satisfaction des diverses parties prenantes vis-à-vis du projet et des résultats atteints ?	Niveau de satisfaction des parties prenantes des résultats du projet	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
2.2. Autres aspects de l'analyse des progrès vers les réalisations	Dans quelle mesure les outils de suivi du GEF ont-ils évolué au cours de la mise en œuvre du projet ?	Nombre et types d'outils de suivi de départ du GEF versus nombre et types d'outils réalisés juste avant l'évaluation à mi-parcours.	Documents du projet Outils de suivi du GEF Entretiens avec les informateurs clés
	Quels sont les obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet pour la période restante du projet ?	Nombre et types d'obstacles ayant entravé la réalisation des objectifs du projet et solutions mises en œuvre Nombre et types d'obstacles entravant toujours la réalisation des objectifs du projet et solutions à mettre en œuvre	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Dans quelle mesure peut-on accroître les effets bénéfiques du projet à ce jour ?	Nombre et type de moyens/solutions à mettre en œuvre pour accroître les effets bénéfiques du projet	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés

			Focus groups avec les bénéficiaires
3. Mise en œuvre du projet et gestion réactive			
3.1. Mécanismes de gestion	Dans quelle mesure la gestion du projet (y compris la gestion financière) telle qu'énoncée dans le Document de projet a-t-elle été efficace ? Des changements ont-ils été apportés et sont-ils efficaces ?	Niveau de concordance des ressources (humaines, financières, etc.) avec ce qui a été planifié Nombre et types de changements apportés à la gestion du projet et leurs effets	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Les responsabilités et la structure hiérarchique sont-elles claires ? Le processus décisionnel est-il transparent et entamé en temps utile ?	Niveau de clarté des rôles et responsabilités de la structure hiérarchique Schéma du processus décisionnel et niveau de transparence	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Quelle est la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires de mise en œuvre et quelles améliorations peuvent être apportées ?	Niveau de la qualité d'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires d'exécution Nombre d'améliorations à apporter dans l'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires d'exécution	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Quelle est la qualité de l'appui fourni par l'organisme partenaire du GEF (PNUD) et quelles améliorations peuvent être apportées ?	Niveau de la qualité de l'appui fourni par l'organisme partenaire du GEF (PNUD) Nombre d'améliorations à apporter dans l'exécution de l'organisme d'exécution/des partenaires d'exécution	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
3.2. Planification des activités	Les activités ont-elles été réalisées suivant le chronogramme initial ? Sinon, quelles sont les causes des retards ? Ont-elles été éliminées ?	Nombre d'activités réalisées suivant le chronogramme initial Principales causes des retards et solutions mises en œuvre	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Les processus de planification des activités sont-ils axés sur les résultats ? Si non, comment réorienter la	Preuves de la planification des activités axés sur les résultats	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés

	planification des activités de manière à ce qu'elle soit axée sur les résultats ?	Nombre et types d'obstacles observés dans la planification des activités axés sur les résultats et les solutions mises (à mettre) en œuvre	
	Le cadre de résultats/cadre logique du projet en tant qu'outil de gestion a-t-il été appliqué comme prévu ? Des changements ont-ils été apportés depuis le début du projet ?	Preuves de l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet Nombre et types d'obstacles observés dans l'application du cadre de résultats/cadre logique du projet et solutions mises (à mettre) en œuvre	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
3.3. Financement et cofinancement	Les ressources du projet ont-elles été utilisées de manière efficace et optimale pour réaliser les résultats attendus ?	Existence d'une stratégie de couverture des coûts Ratios d'efficacité-coût (part des différentes catégories de dépenses dans le budget effectivement engagé) Efficacité comparative (par rapport à des projets similaires)	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Des révisions budgétaires ont-elles été faites ? Si oui, sont-elles adéquates et pertinentes ?	Nombre de révisions budgétaires faites Niveau d'adéquation et de pertinence des révisions budgétaires	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Le projet s'accompagne-t-il des contrôles financiers appropriés, notamment en matière de communication de données et de planification, permettant à la direction de prendre des décisions budgétaires éclairées et de verser les fonds en temps utile ?	Existence d'un mécanisme de contrôles financiers Nombre de contrôles financiers effectués	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Le cofinancement est-il stratégiquement appliqué pour contribuer à la réalisation des objectifs du projet ? L'équipe chargée du projet organise-t-elle régulièrement des réunions avec les partenaires de cofinancement en vue d'harmoniser les priorités de financement et les plans annuels de travail ?	Existence d'un tableau de suivi du cofinancement Nombre de banques et autres intermédiaires financiers impliqués Nombre de réunions organisées avec	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés

		les partenaires de cofinancement	
3.4. Systèmes de suivi et d'évaluation au niveau du projet	Les outils de suivi actuellement utilisés fournissent-ils les informations nécessaires ? Impliquent-ils la participation des principaux partenaires ? Sont-ils alignés sur ou intégrés dans les systèmes nationaux ? Utilisent-ils les informations existantes ? Sont-ils efficaces ? Sont-ils rentables ?	Nombre d'outils de suivi-évaluation utilisés Niveau d'efficacité, d'inclusivité, d'efficience et de rentabilité des outils de suivi-évaluation utilisés Niveau d'adéquation des outils de suivi-évaluation utilisés avec les systèmes nationaux	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Les ressources allouées sont-elles suffisantes pour le suivi et l'évaluation ? Ces ressources sont-elles efficacement allouées ?	Importance des ressources pour le suivi-évaluation Ratios d'efficacité-coût des ressources allouées aux activités de suivi-évaluation	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
3.5. Participation des parties prenantes	Les partenariats nécessaires et appropriés ont-ils été mis en place et renforcés avec des parties prenantes directes et indirectes ?	Nombre de partenariats développés	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Les parties prenantes gouvernementales aux niveaux local et national appuient-elles les objectifs du projet ? Jouent-elles toujours un rôle actif dans les décisions prises concernant le projet qui appuient l'efficacité et l'efficacité de la mise en œuvre du projet ?	Niveau et nature de la contribution (en numéraires ou en nature) des parties prenantes gouvernementales à la mise en œuvre du projet Nombre des décisions importantes concernant le projet auxquelles les parties prenantes gouvernementales ont pris part Nombre de manifestations/activités concernant le projet auxquelles les parties prenantes gouvernementales ont pris part	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	Dans quelle mesure la participation des parties prenantes et la sensibilisation du public contribuent-	Nombre d'activités impliquant les parties prenantes et de sensibilisation	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés

	elles à faire progresser la réalisation des objectifs du projet ?	du public organisées Impacts de ces activités sur les résultats du projet	
3.6. Communication de données	La direction du projet a-t-elle fait part des changements découlant de la gestion réactive et les a-t-elle notifiés au Comité de pilotage du projet ?	Nombre et types de changements découlant de la gestion réactive du projet Nombre changements découlant de la gestion réactive du projet notifiés au Comité de pilotage du projet	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
	L'équipe du projet et les partenaires se conforment-ils comme il se doit aux exigences de communication de données du GEF (c'est-à-dire, les mesures prises pour donner suite à une mauvaise évaluation dans le PIR, le cas échéant) ?	Niveau d'adéquation des outils de communication utilisés aux exigences de communication de données du GEF	Documents du projet Outils de communication des données du GEF Entretiens avec les informateurs clés
	Les enseignements tirés du processus de gestion réactive ont-ils été étayés par des documents, communiqués aux principaux partenaires et intégrés par ces derniers ?	Nombre de documents étayant les enseignements tirés du processus de gestion réactive documentés Nombre de documents étayant les enseignements tirés du processus de gestion réactive documentés partagés avec les principaux partenaires Nombre d'enseignements tirés du processus de gestion réactive documentés intégrés par les principaux partenaires	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
3.7. Communication	La communication interne est-elle régulière et efficace ? Certaines parties prenantes principales sont-elles exclues de la communication interne ? Des mécanismes de retour d'informations existent-il dans le cadre de la communication interne ? La communication interne avec les parties prenantes contribue-t-elle à sensibiliser ces dernières aux	Existence d'une stratégie de communication interne Nombre d'outils de communication interne mis en place Niveau de régularité de la communication interne	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés

	réalizations et aux activités liées au projet, et aux investissements pour la durabilité des résultats du projet ?	Niveau de la qualité et d'inclusivité de la communication interne Existence de mécanismes de retour d'informations dans le cadre de la communication interne	
	Des outils de communication externe appropriés sont-ils en place ou en cours de mise en place, pour faire part au public des progrès accomplis dans le cadre du projet et de son impact escompté (existe-t-il un site Internet par exemple ? Ou le projet a-t-il mis en œuvre des campagnes appropriées de sensibilisation du public ?)	Existence d'une stratégie de communication externe Nombre d'outils de communication externes mis en place	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
4. Durabilité			
4.1. Risques financiers pour la durabilité	Quelle est la probabilité qu'il n'y ait pas de ressources financières et économiques disponibles après la fin de l'aide du GEF (considérer que les ressources possibles peuvent provenir de sources multiples, comme les secteurs public et privé, les activités génératrices de revenus, et autres financements pouvant être des ressources financières adaptées à la durabilité des réalisations du projet) ?	Nombre et types de risques financiers existants ou potentiels identifiés Disponibilité et engagement des parties prenantes à donner les moyens nécessaires pour la poursuite des activités après la clôture du projet Nombre de sources d'autofinancement existantes ou potentielles	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
4.2. Risques socio-économiques pour la durabilité	Existe-t-il des risques sociaux ou politiques susceptibles de menacer la durabilité des réalisations du projet ? Quel est le risque que le niveau d'appropriation par les parties prenantes (y compris par les gouvernements et autres parties prenantes principales) ne soit pas suffisant pour permettre de maintenir les réalisations/bénéfices du projet ? Les différentes parties prenantes principales ont-elles conscience qu'il est dans leur intérêt de maintenir les bénéfices du projet ? La sensibilisation du public/des parties prenantes est-elle suffisante pour appuyer les	Nombre et types de risques socio-économiques existants ou potentiels identifiés Niveau d'appropriation du projet par les parties prenantes Niveau de prise de conscience des principales parties prenantes de la nécessité de maintenir les bénéfices du projet	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés

	objectifs à long terme du projet ? L'équipe du projet étaye-t-elle par des documents les enseignements tirés en permanence, et ces documents sont-ils communiqués aux parties concernées, lesquelles pourraient apprendre du projet et potentiellement le reproduire et/ou le reproduire à plus grande échelle à l'avenir ?	Niveau de sensibilisation du public/des parties prenantes sur la nécessité d'appuyer les objectifs à long terme du projet Nombre de documents produits par l'UGP sur les enseignements tirés du projet Nombre de documents produits par l'UGP sur les enseignements tirés du projet et partagés avec les parties prenantes	
4.3. Risques liés au cadre institutionnel et la gouvernance pour la durabilité	Quels sont les principaux risques financiers, socio-économiques et environnementaux ainsi que les risques liés au cadre institutionnel et à la gouvernance pour la durabilité ? Les cadres juridiques, les politiques, les structures de gouvernance et les processus présentent-ils des risques qui pourraient menacer la durabilité des bénéfices du projet ?	Nombre et types de risques liés aux cadres juridiques, aux politiques et aux structures de gouvernance existants ou potentiels identifiés	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés
4.4. Risques environnementaux pour la durabilité	Existe-t-il des risques environnementaux qui pourraient menacer la durabilité des réalisations du projet ?	Nombre et types de risques environnementaux existants ou potentiels identifiés	Documents du projet Entretiens avec les informateurs clés

Annexe 3 : Liste des documents consultés

1. Document de projet du PNUD
2. Project Implementation Review 2017
3. Project Implementation Review 2018
4. Project Implementation Review 2019
5. Project Implementation Review 2020
6. Project Implementation Review 2021
7. Rapport d'examen à mi-parcours
8. Stratégie et Plan d'Action Nationaux pour la Biodiversité 2016-2030
9. Descriptif de programme pays pour l'Algérie (2016-2020)
10. Plan d'Action pour la mise en œuvre du Programme Pays (PAPP)
11. Cadre de coopération stratégique révisé (2019-2021)
12. Plan de Coopération Stratégique révisé 2019-2021
13. Rapport de la 3^{ème} réunion ordinaire du Copil, 13/03/2018
14. Annual Work Plan 2016
15. Annual Work Plan 2017
16. PTA 2017
17. PTA 2018
18. PTA 2019
19. PTA 2020
20. PTA 2021
21. PTA prévisionnel 2019
22. Programme de formation et de Renforcement des Capacités Nationales pour l'APA et la mise en œuvre du Cadre national juridique et institutionnel (Fiches programme individualisées)
23. Plan de Formation du programme APA. Pour la mise en œuvre du Cadre national juridique et institutionnel
24. L'architecture générale du projet
25. Rapport de l'atelier de lancement du projet
26. Project Implementation Report (PIR) 2021
27. Evaluation Report quality assessment criteria

Annexe 4 : Liste des personnes rencontrées/interviewées

Date : 21 déc. 2021. **Heure :** 14h00. **Lieu :** DGF à Alger

Nom et Prénom	Qualité	Organisme	E-mail
Assia Azzi	DNP	DGF/Ministère de l'agriculture	azziassia@yahoo.fr
Boualem Trabelsi	Coordinateur	APA/PNUD	boualem.trabelsi@undp.org
Olivier Rukundo	Expert juriste	Expert international/PNUD	olivier.rukundo@gmail.com
Ouahiba Hamzaoui	Experte en communication	Expert nationale/PNUD	ouahibahamzaoui.consultante@gmail.com

Date : 23 déc. 2021. **Heure :** 10h00. **Lieu :** PNUD à Alger

Nom et Prénom	Qualité	Organisme	E-mail
Faiza Bendriss		PNUD	faiza.bendriss@undp.org
Nassim Balla		PNUD	nassim.balla@undp.org

Date : 04 février 2022. **Heure :** 15h00. **Lieu :** PNUD à Bruxelles

Nom et Prénom	Qualité	Organisme	E-mail
Yves de Soye	Principal Régional Advisor	PNUD	yves.desoye@undp.org

Date : 21 déc. 2021. **Heure :** 14h00. **Lieu :** DGF à Alger

Nom et Prénom	Qualité	Organisme	E-mail
Nassira Boufassa	S/D	Ministère du commerce et de la promotion des exportations	Chamicol_Cons@yahoo.fr
Maya Cherfaoui	S/D	DGRSDT/MESRS	n.cherfaoui@mesrs.dz
Farida Aliane	S/D	Ministère de la Santé	Faryliane16@gmail.com
Mohamed Kechbar	Directeur	CRSTRA	m.kechbar@mesrs.dz

Date : 20 déc. 2021. **Heure :** 13h00. **Lieu :** Ministère des Finances

Nom et Prénom	Qualité	Organisme	E-mail
Hafida Guerrache	DGP	Ministère des Finances	H.Guerrache@gmail.com

Fateh-Ennour Gherbi	Rep. DGREFE	Ministère des Finances	Fethennour.gherbi@mf.gov.dz
El Houari Chatti	Rep. DGB	Ministère des Finances	Elhouarichatti@imf.gov.dz
Fadila Ait Ouares	Rep. DGP	Ministère des Finances	Aitfadi@yahoo.com

Date : 20 déc. 2021. **Heure :** 10h30. **Lieu :** Ministère des Affaires étrangères

Nom et Prénom	Qualité	Organisme	E-mail
Mohamed Amari	Chargé de dossier	Ministère des Affaires étrangères	M.amari@mae.dz

Date : 20 déc. 2021. **Heure :** 8h50. **Lieu :** Ministère de l'environnement

Nom et Prénom	Qualité	Organisme	E-mail/tél
Karim Baba	Directeur	PF GEF/Ministère de l'environnement	Baba.mafe@hotmail.com
Cylia Nait Kaci	S/D	Ministère de l'environnement	naitkacilydia@hotmail.fr

Date : 19 déc. 2021. **Heure :** 14h00. **Lieu :** Ministère de la pêche (MPPH)

Nom et Prénom	Organisme	E-mail
Samir Bachouche	CNRDPA	Bachouche.Samir@gmail.com
Assia Brahmi	MPPH	Bragmiassia66@gmail.com
Nadia Bouaricha	MPPH	bouarichanadia@gmail.com
Nacera Djelloudi	DDA/MPPH	djelloudin@gmail.com
Rafika Bouguroua	S/D MPPH	RafikabR16@gmail.com
Nadia Aklil	MPPH/DRCPS	Aklil.nadiaguerni@gmail.com
Samia Boukerbaoui	MPPH	Samiabokerbaoui@gmail.com
Nacira Labichi -Neghli	OFRV	Nacira.labichi@gmail.com

Date : 19 déc. 2021. **Heure :** 10h00. **Lieu :** Direction générale des forêts

Nom et Prénom	Qualité	Organisme	E-mail
Zerzar Bachir	Commissaire de police chargé de l'expertise	DGSN	Zerzar.bachir@gmail.com
Moulaï Achour	Commissaire principal de police	DGSN	Asyamadjid1997@gmail.com

Rakem Farouk	Représentant MDN	MDN	rakemfarouk@yahoo.fr
Siad Redouane	Représentant INCC/GN	GN	Redouane.Siad@yahoo.com
Ghiboub Abdelhamid	Représentant CGN	GN	ghiboub@hitmail.fr

Date : 16 déc. 2021. **Heure :** 15h00. **Lieu :** Ministère de l’agriculture

Nom et Prénom	Organisme	E-mail
Naima Bouras	Ministère de l’Agriculture et du développement rural	n.bouras17@gmail.com
Ibtissem bouloufa	Ministère de l’Intérieur, des collectivités locales et de l’aménagement du territoire	saifeddinecheraitia@gmail.com
Zohra Bouguerra	Ministère de l’industrie	zohra.bouguerra@gmail.com
Lotfi Boudjedar	INAPI	

Annexe 5 : Liste des personnes ayant participé au projet APA

Institution	Nom et prénom	Fonction
Ministère de l'Intérieur des collectivités locales et de l'aménagement du territoire	Bouloufa Ibtissem	Chef bureau-DG des collectivités locales
Ministère des affaires étrangères et de la communauté nationale à l'étranger	Amari Mohamed	Chef bureau
Ministère de la justice	Hadjailia Rafika	Sous directrice
Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural	Bouras Naima	Sous directrice
Ministère de la Pêche et des Productions Halieutiques	Seghir Nadjiba	Sous directrice
	Bouziani Soumia	Ingénieure
	Djelloudi Nacera	Ingénieure
	Taarkoubt Rabiha	Administratrice
	Brahmi Assia	Sous directrice
Ministère de l'Environnement	Nait Kaci Lydia	Sous directrice
	Lameche Moufida	Directrice
Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique	Khecheni Karim	Sous-directeur
Ministère des Finances	Chetti Houari	Directeur
	Hafida Guerrache	Directrice
M industrie et mines	Bouguerra Fatma - Zohra	Sous directrice
Ministère de la santé	Aliane Farida	Directrice
Ministère de la défense nationale	Rakem Farouk	Magistrat
	Ghiboub Abdelhamid	Commandant

Ministère commerce et de promotion des exportations	Boufassa Nacera	Sous directrice
	Meddane Fatiha	Sous directrice
Ministère industries pharmaceutiques	Belkacemi Redha	sous-directeur
Commandement de la Gendarmerie Nationale	Siad Redouane	Cadre institut national de criminalistique
Direction Générale de la Sureté Nationale	Moulay Achour	Chef de bureau
	Zerzar Bachir	Expert police scientifique
Direction générale de la recherche scientifique et du développement technologique	Cherfaoui Maya	S/D innovation et veille technologique
	Chader Samira	Directrice ATRST
	Merabet Hamza	S/D programmes internationaux
Institut National de la Propriété Industrielle	Boudjedar Lotfi	Directeur des brevets
Office national des droits d'auteurs et droits voisins	Haddad Chemseddine	Juriste
Agence nationale pour la protection de la nature	Yahiaoui Fouzia	Directrice de la faune, de la flore et des aires protégées
Instutut national de la recherche agronomique	Sabrina Oumata	Chercheur
Institut national de la recherche forestière	Boudjada Samia	Chercheur
Institut national de la protection des végétaux	Beloued Ibtissem	Chef de service
Institut technique des cultures maraichères et industrielles	Araar Hakima	Chef de service
Institut technique des grandes cultures	Hadj Moussa Khadidja	Chef de département
Institut technique de l'arboriculture fruitière	Rebiha Khaled	Chef dpt expérimentation

	Ghezli Chahinez	Chef dpt production
	Bedrine Dalal	Chef service exploitation
	Akrour F. Zohra	Chef service
Institut technique des élevages	Lebied Mohamed	Chef de département
	Sais Mounira	Chef de service
	Ait Lhadi Aziza	Ingénieur
Institut technique de développement de l'agronomie saharienne	Yamami Mohamed	Chef de service
Institut pasteur d'Algérie	Al Amir Hanane	Mitre de recherche
Centre national de l'insémination artificielle et de l'amélioration génétique	Chibane Said	Chef Dpt amélioration génétique
Centre national de contrôle et de certification des plants et semences	Ouhachi Samia	Chef service
	Meziani Samia	Chef service
Centre national de recherche et de développement de la pêche et de l'aquaculture	Meziane Noureddine	Chercheur
	Bachouche Samir	Directeur de recherche
Centre national de développement des ressources biologiques	Kobbi Khalida	Chef de département
	Outemzabet Malika	Chef service
	Hannachelilla	Chef service
Centre de recherche scientifique et technique sur les zones arides	Kechebar Seif Allah	Directeur
Centre de recherche en analyses physico chimiques	Aguouillal Farid	Attaché recherche
Centre de Recherche en biotechnologies Constantine	Harfi Boualem	Directeur

Ecole nationale supérieure d'Agronomie	Louanchi Meriem	Chercheur
Ecole nationale supérieure des sciences de la mer et de l'aménagement du littoral	Mokrane Zakia	Enseignant /chercheur
Magpharm	Rachedi Samia	
	Kerrar Cherifa	
Université des sciences et technique Houari Boumediene	Yahi Nassima	Directrice de laboratoire

Annexe 6 : Outils de collecte des données

Guide d'entretien – Unité de gestion du projet

Nom	de	la	personne	ayant	rempli	le
questionnaire :						
Fonction	de	la	personne	ayant rempli	le	questionnaire :
.....						
Téléphone : Email :						

1. Quelles sont les principales difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du projet ?
.....
.....
2. Quelles ont été les solutions mises en œuvre ?
.....
.....
3. Quels sont les résultats du projet dont vous êtes particulièrement satisfait et pourquoi ?
.....
.....
4. Quels sont les résultats du projet dont vous êtes moins satisfait et pourquoi ?
.....
.....
5. Selon vous, la conception du projet a-t-elle intégré la dimension genre ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?
.....
.....
6. La mise en œuvre du projet a-t-elle intégré la dimension genre ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?
.....
.....
7. Les objectifs et résultats du projet ont-ils été atteints ?
(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?
.....
.....
8. Selon vous, quelles ont été les leçons apprises de la mise en œuvre du projet ?

.....

9. Y a-t-il des activités qui devaient être réalisées et qui ne l'ont pas été ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer (activités non réalisées et principales raisons)

.....

10. Y a-t-il des activités qui n'étaient pas prévues au départ que vous avez réalisées ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

11. Quel est le nombre de personnel du projet ?

Nombre total.....

-dont femmes.....

-dont cadres.....

-dont personnel de terrain.....

12. Personnel du projet

N°	Nom & prénoms	Fonctions	A émargé au budget du projet
1			
2			
3			
...			
...			

13. Certains coûts du projet (ex. : salaires, loyers, eau, électricité...) ont-ils été pris en charge par la partie nationale (Gouvernement) ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

14. Le Comité de pilotage du projet a-t-il fonctionné normalement ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer (par exemple, les réunions statutaires tenues, la participation des membres...)

.....

Si non, pourquoi

.....

15. Taux de réalisation

Taux de réalisation	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Taux de réalisation des activités (ou taux de réalisation physique)						
Taux de réalisation du budget (ou taux de réalisation financière)						

16. Le démarrage et la mise en œuvre du projet ont-ils connu des retards ?

(A) Oui B. Non

Si oui, quelles sont les principales causes de ses retards ?

.....

.....

17. Les ressources allouées ont-elles été suffisantes tant pour la gestion et que pour le suivi-évaluation des activités du projet ?

(A) Oui B. Non

Si non, expliquer

.....

.....

18. Le projet n'a-t-il pas connu des retards dans le déblocage des fonds ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

.....

Si oui, quelles sont les solutions qui ont été mises en œuvre ?

.....

.....

Si oui, cela a-t-il affecté la mise en œuvre du projet (donner des exemples) ?

.....

.....

19. Existe-t-il des risques quelconques susceptibles de menacer la durabilité des acquis du projet ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

.....

20. Le PNUD a-t-il appuyé la Coordination du projet à travers des missions de supervision annuelles ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

-

21. Est-ce que le projet a fait l'objet d'un audit ?
 (A) Oui B. Non
22. Est-ce que les rapports du projet (rapports d'activités, rapport de suivi, rapports financiers...) ont été produits à temps et soumis aux différentes parties prenantes ?
 (A) Oui B. Non
- Si non, expliquer

23. Est-ce que le projet a développé des formes de collaboration/synergie avec d'autres projets/programmes ?
 (A) Oui B. Non
- Si oui, expliquer (donner des exemples)

24. Est-ce que la maladie à Coronavirus a affecté la mise en œuvre du projet ?
 (A) Oui B. Non
- Si oui, expliquer

- Si oui, quelles sont les mesures qui ont été prises pour limiter les effets de la maladie ?

25. Est-ce que les recommandations de l'évaluation à mi-parcours ont été mises en œuvre ?
 (A) Oui B. Non
- Si oui, expliquer (fournir des exemples)

26. Est-ce que les recommandations du Comité de pilotage du projet ont été mises en œuvre ?
 (A) Oui B. Non
- Si oui, expliquer (fournir des exemples)

27. Quels enseignements tirez-vous de la mise en œuvre du projet ?

28. Quelles sont vos recommandations pour la pérennisation des acquis du projet et pour la conception et le mise en œuvre d'un projet de même nature ?

Merci pour votre collaboration

Guide d'entretien – Partenaires d'exécution

Nom du partenaire :
Statut légal du partenaire :
Siège social (Adresse physique) :
Zones d'intervention :
Téléphone : E-mail.....

Nom de la personne rencontrée :
Fonction de la personne rencontrée :
Téléphone : Email :

1. Quel rôle avez-vous joué dans le projet ?

.....

.....

2. Avez-vous été impliqué dans l'élaboration du projet ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

.....

3. Avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre du projet ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

.....

4. Le partenariat avec le projet a-t-il connu des difficultés ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

.....

.....

5. Avez-vous reçu des appuis du projet ?

(A) Oui B. Non

Si oui, quels types d'appui ?

.....

.....

 Si oui, êtes-vous satisfait des appuis reçus ?

6. Trouvez-vous que le projet et ses interventions cadrent avec les priorités de développement de l'Algérie ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

.....

Si non, expliquer ?

.....

7. Trouvez-vous que les interventions du projet répondent aux besoins et attentes des communautés bénéficiaires ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

.....

Si non, expliquer ?

.....

8. Trouvez-vous que les interventions du projet répondent aux besoins spécifiques des femmes ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

.....

Si non, expliquer ?

.....

9. Selon vous, est-ce que les interventions du projet ont eu une incidence quelconque sur les communautés bénéficiaires ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

.....

Si non, expliquer ?

.....

(A) Oui B. Non

.....

.....

.....

.....

(A) Oui B. Non

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

(A) Oui B. Non

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Merci pour votre collaboration

Guide d'entretien – Ministères sectoriels/départements ministériels/Services techniques

Nom du partenaire :
Statut légal du partenaire :
Siège social (Adresse physique) :
Zones d'intervention :
Téléphone : E-mail :

Nom de la personne rencontrée :
Fonction de la personne rencontrée :
Téléphone : Email :

1. Quel rôle avez-vous joué dans le projet ?

2. Avez-vous été impliqué dans l'élaboration du projet ?
 (A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

3. Avez-vous été impliqué dans la mise en œuvre du projet ?
 (A) Oui B. Non

Si oui, expliquer

4. Avez-vous reçu des appuis du projet ?
 (A) Oui B. Non

Si oui, quels types d'appui ?

Si oui, êtes-vous satisfait des appuis reçus ?

5. Trouvez-vous que le projet et ses interventions cadrent avec les priorités de développement de l'Algérie ?
 (A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

Si non, expliquer ?

6. Trouvez-vous que les interventions du projet répondent aux besoins et attentes des bénéficiaires directs ?
 (A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

Si non, expliquer ?

7. Trouvez-vous que les interventions du projet répondent aux besoins spécifiques des femmes ?
 (A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

Si non, expliquer ?

8. Selon vous, est-ce que les interventions du projet ont eu une incidence quelconque sur les bénéficiaires directs ?
 (A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

Si non, expliquer ?

9. Selon vous, est-ce que les interventions du projet ont eu une incidence quelconque sur les femmes ?
 (A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

Si non, expliquer ?

10. Plus généralement, que pensez-vous des résultats du projet ?

.....

11. Pensez-vous que les résultats/acquis du projet vont perdurer ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

Si non, expliquer ?

12. Selon vous, quels sont les principaux risques à la pérennité des résultats engrangés par le projet ?

.....

13. Trouvez-vous que des améliorations et adaptations/améliorations auraient dû être apportées aux interventions du projet ?

(A) Oui B. Non

Si oui, expliquer ?

14. Quelles sont vos propositions/recommandations pour la mise en œuvre d'un projet de même nature ?

.....

Merci pour votre collaboration
